



## ***SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER***

**« EQDOM »**

# ***Document de Référence*** ***Relatif à l'exercice 2021***

### **Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 29/09/2022 sous la référence EN/EM/027/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

### **Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/12/2019 sous la référence EN/EM/017/2019 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/Module\\_3/File\\_3\\_204.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/Module_3/File_3_204.pdf)



## **AVERTISSEMENT**

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.



## ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BSF	Bon de Société de Financement
BPA	Bénéfice par action
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CMT	Crédit à moyen terme
CNT	Centre National des Traitements
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Court terme
DCP	Direction de Contrôle permanent
Dh	Dirham
DIT	Décès et Invalidité Totale
DPC	Direction Pôle Commercial
DPO	Direction des Projets et Organisation
DPR	Direction Pôle Risques
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
DOSI	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information
DSQ	Direction de Support et Qualité
FCP	Fonds commun de placement
IDR	Issue Default Rating
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KMAD	Millier de dirhams
LOA	Location avec option d'achat
MMAD	Million de dirhams
MLT	Moyen et long terme
OPB	Opération par prélèvement bancaire
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PNB	Produit net bancaire
PPR	Paierie Principale de Rémunération
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens
RME	Résidents marocains à l'étranger
RPA	Remboursement par anticipation
SCR	Société Centrale de Réassurance
SGBDR	Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles
SGCF	Société Générale Consumer Finance
SGFSH	SG Financial Services Holding
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SGLM	Sogelease Maroc
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TCN	Titre de créance négociable
TIMP	Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIT	Vol, Incendie et Tierce



## DEFINITIONS

<b>Centre National des Traitements</b>	<p>Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, le Centre National des Traitements a pour mission, notamment, d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions</li> <li>- Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ;</li> <li>- La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions.</li> </ul> <p>Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.</p>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB
<b>Coût Net du Risque (CNR)</b>	Le Coût Net du Risque comptabilise les dotations nettes sur provisions. Il englobe le Coût du Risque crédit soit les dotations nettes aux provisions sur les créances clients.
<b>Créances en souffrance</b>	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
<b>Encours brut / encours brut comptable</b>	Correspond à la somme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du capital restant dû de l'ensemble des crédits classiques commercialisés et non encore échus</li> <li>- de la valeur nette d'amortissements des immobilisations LOA</li> <li>- des créances en souffrances sur tous les produits</li> </ul>
<b>Encours brut financier</b>	Somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits commercialisés et des créances en souffrance.
<b>Encours net</b>	Encours brut réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
<b>Production brute</b>	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
<b>Production nette</b>	Somme des montants financés durant un exercice nets des remboursements par anticipation.
<b>Refinancement</b>	Désigne le coût de la ressource financière mobilisée en vue distribuer des crédits.

## SOMMAIRE

<i>Partie I. Attestations et coordonnées</i>	7
I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM	8
I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM	9
I.3. L'Organisme Conseil	10
I.4. Responsable de l'information financière	11
I.5. Coordonnées de l'agence de notation	11
<i>Partie II. Présentation générale de la société EQDOM</i>	12
II.1. Renseignements à caractère général	13
II.2. Capital social	15
II.3. Endettement d'EQDOM	20
<i>Partie III. Gouvernance d'EQDOM</i>	26
III.1. Assemblées générales	27
III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration	29
III.3. Organe de direction : La Direction Générale	36
<i>Partie IV. Activité d'EQDOM</i>	40
IV.1. Historique d'EQDOM	41
IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe	44
IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe	49
IV.4. Filiales d'EQDOM	57
IV.5. Le secteur du crédit à la consommation	58
IV.6. Activité d'EQDOM	71
<i>Partie V. Informations Environnementales et sociales</i>	83
V.1. Environnement	84
V.2. Approche RSE	84
V.3. Informations sociales	84
<i>Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques</i>	88
VI.1. Stratégie de développement	89
VI.2. Stratégie d'investissement	93
VI.3. Moyens techniques	94
<i>Partie VII. Situation financière d'EQDOM</i>	96
VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)	97
VII.2. Rapports des commissaires aux comptes	98
VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2021	113
VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2022	133



<b>VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2022</b>	<b>133</b>
<i>Partie VIII. Perspectives</i>	<i>134</i>
<i>Partie IX. Faits exceptionnels</i>	<i>137</i>
<i>Partie X. Litiges et affaires contentieuses</i>	<i>139</i>
<i>Partie XI. Facteurs de risque</i>	<i>141</i>
<b>XI.1. Risque Client</b>	<b>142</b>
<b>XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC</b>	<b>143</b>
<b>XI.3. Risque de taux et de liquidité</b>	<b>143</b>
<b>XI.4. Risque d'exploitation</b>	<b>143</b>
<b>XI.5. Risques opérationnels</b>	<b>144</b>
<b>XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif</b>	<b>145</b>
<b>XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire</b>	<b>146</b>
<b>XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires</b>	<b>146</b>
<b>XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits</b>	<b>146</b>
<b>XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique</b>	<b>146</b>
<b>XI.11. Risque lié à la pandémie du COVID</b>	<b>146</b>
<i>Partie XII. Annexes</i>	<i>148</i>



## **Partie I. Attestations et coordonnées**



## **I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM**

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	EQDOM
<b>Représentant légal</b>	Mohammed TAHRI
<b>Fonction</b>	Président du Conseil d'administration
<b>Adresse</b>	127, Bd Zerktouni, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.77.92.90
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.25.00.08
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:mohammed.tahri@EQDOM.co.ma">mohammed.tahri@EQDOM.co.ma</a>

### **OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2021**

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**M. Mohammed TAHRI**  
**Président du Conseil d'Administration**



## I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>MAZARS</b>	<b>FIDAROC GRANT THORNTON</b>	<b>DELOITTE Audit</b>
<b>Représentant légal</b>	Abdou DIOP	Faiçal MEKOUAR	Hicham BELEMQADEM
<b>Fonction</b>	Associé	Associé	Associé
<b>Adresse</b>	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	Marina Casablanca Bâtiment C / Ivoire III Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Casablanca 27223
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.42.34.23	05.22.54.48.00	05.22.22.47.34
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.42.34.00	05.22.29.66.70	05.22.22.47.59
<b>Date de début du mandat</b>	2017	2020	2011
<b>Date de renouvellement du mandat</b>	2020	-	2017
<b>Date d'expiration du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019

### **OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2021**

**Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2019, 2020 et 2021.**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance des dites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités et certifiés par les commissaires aux comptes MAZARS et DELOITTE au titre de l'exercice 2019 et par nos soins au titre des exercices 2020 et 2021;
- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités et certifiés par les commissaires aux comptes MAZARS et DELOITTE au titre de l'exercice 2019 et par nos soins au titre des exercices 2020 et 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

#### **Les commissaires aux comptes**

**MAZARS**  
M. Abdou Souleye DIOP,  
Associé

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
M. Faiçal MEKOUAR,  
Associé



### I.3. L'Organisme Conseil

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Société Générale Marocaine de Banques</b>
<b>Représentant légal</b>	Abdelhaq Naji BENSARI
<b>Fonction</b>	Directeur – Direction du Conseil
<b>Adresse</b>	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.02.00.60
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.43.10.55
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:abdelhaq.bensari@socgen.com">abdelhaq.bensari@socgen.com</a>

#### **OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2021**

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'EQDOM à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la société EQDOM recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les Comptes sociaux et consolidés, ainsi que les rapports de gestion de la société EQDOM pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes des exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Les indicateurs du premier et deuxième trimestres 2022 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2019, 2020, 2021 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les statistiques de l'APSF.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

EQDOM est une filiale à 53,72% de SGMB. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Abdelhaq Naji BENSARI**  
**Directeur du Conseil**



#### **I.4. Responsable de l'information financière**

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	EQDOM
<b>Responsable de la communication</b>	Sylvie GEERLINGS
<b>Fonction</b>	Directrice financière
<b>Adresse</b>	127, Bd Zerktouni, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.77.98.50
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.99.23.37
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:sylvie.geerlings@eqdom.co.ma">sylvie.geerlings@eqdom.co.ma</a>

#### **I.5. Coordonnées de l'agence de notation**

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	FITCH RATINGS LIMITED
<b>Adresse</b>	30 North Colonnade - Londres E14 5GN
<b>Numéro de téléphone</b>	+44 20 3530 2452
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:louisa.williams@thefitchgroup.com">louisa.williams@thefitchgroup.com</a>



## **Partie II.** Présentation générale de la société EQDOM



## II.1. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	EQDOM
<b>Siège social</b>	127, Bd Zerkoutouni, Casablanca
<b>Téléphone</b>	05.22.25.99.99
<b>Fax</b>	05.22.25.00.06
<b>Site web</b>	<a href="http://www.EQDOM.ma">www.EQDOM.ma</a>
<b>Adresse mail</b>	<a href="mailto:communication@EQDOM.co.ma">communication@EQDOM.co.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
<b>Capital social au 31/05/2022</b>	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.
<b>Date de constitution</b>	2 septembre 1974
<b>Durée de vie</b>	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
<b>Numéro d'inscription au registre de commerce</b>	32775 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre
<b>Objet social (article 3 des statuts)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ «Toutes les opérations de financement et de crédit de nature à permettre ou à faciliter le paiement de tout bien meuble, notamment tout bien électroménager, cycle et cyclomoteur, mobilier et bureautique ;</li> <li>▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tout bien ou service à caractère économique, socioculturel ou de bien-être ;</li> <li>▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tous instruments financiers et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales</li> <li>▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ;</li> <li>▪ et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à ces objets»</li> </ul>
<b>Documents juridiques</b>	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerkoutouni, Casablanca
<b>Liste des textes législatifs et réglementaires applicables</b>	<p>Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>De par son activité, EQDOM est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1<sup>er</sup> Rabii I 1436 (24 décembre 2014).</p> <p>De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions du :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019.</li> <li>▪ Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs;</li> <li>▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par</li> </ul>



	<p>l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée;</li> <li>▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ;</li> <li>▪ Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ;</li> <li>▪ Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne.</li> <li>▪ Les circulaires de l'AMMC ;</li> <li>▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement.</li> </ul> <p>De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions du:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dahir n°1-95-3 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.</li> </ul>
<b>Régime fiscal</b>	<p>Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA)</p>
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tribunal de commerce de Casablanca

## II.2. Capital social

### II.2.1. Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 31 mai 2022 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

### II.2.2. Historique du capital

La société a été constituée le 2 septembre 1974 sous forme de société anonyme au capital de 5.000.000 dirhams. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital (en DH)	Capital social après augmentation du capital (en DH)	Nombre d'actions émises	Le prix par action
02/09/1974	Constitution	-	5 000 000	50 000	100 DH
04/06/1976	Numéraire	5 000 000	10 000 000	50 000	100 DH
30/06/1978	Numéraire	5 000 000	15 000 000	50 000	100 DH
11/02/1981	Numéraire & Incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000	30 000 6 000	Par I.R 100 DH
03/06/1981	Numéraire	4 650 000	23 250 000	46 500	120 DH (dont 100 DH de nominal)
16/06/1982	Numéraire	5 115 000	28 365 000	51 150	125 DH (dont 100 DH de nominal)
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000	94 550	Actions gratuites de 100DH
30/06/1987	Numéraire	12 680 000	50 500 000	75 640	110 DH (dont 100 DH de nominal)
				51 160	125 DH (dont 100 DH de nominal)
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000	202 000	Actions gratuites de 100DH
28/02/1990	Numéraire	40 400 000	111 100 000	404 000	100 DH
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000	281 500	Par I.R 100 DH
19/02/1997	Numéraire	27 775 000	167 025 000	277 750	400 DH (dont 100 DH de nominal)

Source : EQDOM

Depuis 1997, aucune opération sur titre n'a été réalisée.



### II.2.3. Evolution de l'actionariat

Au 31/12/2021, la majorité du capital social d'EQDOM est détenue par le Groupe Société Générale à travers sa filiale Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72%.

Le Groupe Société Générale et le Groupe ONA ont signé en date du 1<sup>er</sup> mars 2002, une convention de cession par laquelle la SNI et AXA Assurance (filiales du Groupe ONA) cèdent leurs participations dans EQDOM au Groupe Société Générale. Société Générale Marocaine de Banques a acquis le tiers de l'ensemble des titres cédés dans le cadre de cette opération.

En mai 2002, et suite au franchissement de seuil de sa participation dans EQDOM, rendant obligatoire le lancement d'une OPA, Société Générale Maroc a lancé ladite Offre Publique qui a porté sa participation à 54%.

En juin 2018, SGMB a acquis 34,95% du capital d'EQDOM auprès de SG Finance Services Holding.

En 2019, SCR a acquis en date du 24 avril 8 993 actions supplémentaires du capital d'EQDOM, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% et portant sa participation à 5,19%.

L'actionariat d'EQDOM a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Actionnaire	2017		2018*		2019		2020		2021	
	Actions	%**	Actions	%**	Actions	%**	Actions	%**	Actions	%**
SGFSH	583 681	34,9%	-	-	-	-	-	-	-	-
SGMB	313 560	18,8%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%
CIMR	100 606	6,0%	100 606	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%
INVESTIMA	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%
Allianz Maroc	22 885	1,4%	22 885	1,4%	12 636	0,8%	12 636	0,8%	14 827	0,9%
CNIA Saada (Ex Saham Assurance)	25 173	1,5%	25 173	1,5%	25 173	1,5%	25 173	1,5%	6 397	0,4%
Autres actionnaires	572 533	34,3%	572 533	34,3%	582 783	34,9%	582 783	34,9%	599 368	35,9%
<b>Total</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>

Source : EQDOM

\* Acquisition de 34,95% du capital d'EQDOM par SGMB auprès de SG Finance Services Holding le 1<sup>er</sup> juin 2018

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

\*\* Arrondi à la décimale supérieure

Les franchissements de seuils de participation intervenus pendant les 5 dernières années se présentent comme suit :

Actionnaires	Actions EQDOM acquises	Actions EQDOM cédées	Date	Cours unitaire (MAD)	% détenu	Seuils franchis	Commentaires
SCR	8 993	-	24/04/2019	1 051	5,19%	5%	Détention directe
SGMB	583 681	-	01/06/2018	1 174	55,21%	20% - 33,33% - 50%	SGMB détient 53,72% du capital d'EQDOM directement et le reste par le biais d'INVESTIMA
SGFSH	-	583 681	01/06/2018	1 174	0%	5% - 10% - 20% - 33,33%	
SGFSH	583 681	-	14/09/2017	-	34,95%	5% - 10% - 20% - 33,33%	Transfert de patrimoine de la filiale SGCF. A partir de cette date, SGFSH



							détient directement 34,95% du capital d'EQDOM
--	--	--	--	--	--	--	---

Source : EQDOM

## II.2.4. Actionnariat actuel

Au 31 mai 2022, la ventilation détaillée du capital d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Part dans le capital
SGMB	897 241	53,72%
RCAR	171 743	10,28%
CIMR	100 605	6,02%
SCR	86 518	5,18%
INVESTIMA	51 812	3,10%
Administrateurs d'EQDOM	8	0,00%
Autres actionnaires	362 323	21,69%
<b>Total</b>	<b>1 670 250</b>	<b>100%</b>

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

Les principaux actionnaires, détenant plus de 3% des parts dans le capital d'EQDOM se présentent comme suit :

### SGMB :

▪ <b>Dénomination sociale</b>	<b>SGMB</b>
▪ <b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Directoire
▪ <b>Activité</b>	- Banque commerciale ; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
▪ <b>Actionnariat</b>	- Société Générale France : 57,65% - Groupe Deveco Souss : 27,54% - Divers actionnaires : 14,81%
▪ <b>PNB consolidé 2021</b>	5 111 MMAD
▪ <b>Capitaux propres consolidés 2021</b>	13 429 MMAD
▪ <b>Résultat net consolidé 2021</b>	834 MMAD

Source : SGMB

### RCAR :

▪ <b>Dénomination sociale</b>	<b>RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite)</b>
▪ <b>Forme juridique</b>	Etablissement public
▪ <b>Activité</b>	Prévoyance sociale
▪ <b>Actionnariat</b>	CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion)
▪ <b>Valeur marché du portefeuille 2021</b>	135 000 MMAD
▪ <b>Résultat net 2021</b>	1 840 MMAD

Source : CDG Prévoyance

### CIMR :

▪ <b>Dénomination sociale</b>	<b>CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)</b>
▪ <b>Forme juridique</b>	Société mutuelle de retraite
▪ <b>Activité</b>	Gestion du régime de retraite
▪ <b>Actionnariat</b>	-
▪ <b>Provisions techniques 2021</b>	72 953 MMAD
▪ <b>Valeur marché du portefeuille 2021</b>	83 896 MMAD
▪ <b>Produits nets du patrimoine 2021</b>	3 421 MMAD

Source : CIMR

**SCR :**

▪ Dénomination sociale	SCR (Société Centrale de Réassurance)
▪ Forme juridique	Société anonyme
▪ Activité	Réassurance toutes branches
▪ Actionnariat	- CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) : 94% - Divers actionnaires : 6%
▪ Chiffre d'affaires 2021	2 614,94 MMAD
▪ Capitaux propres 2021	2 663,9 MMAD
▪ Résultat net 2021	310,52 MMAD

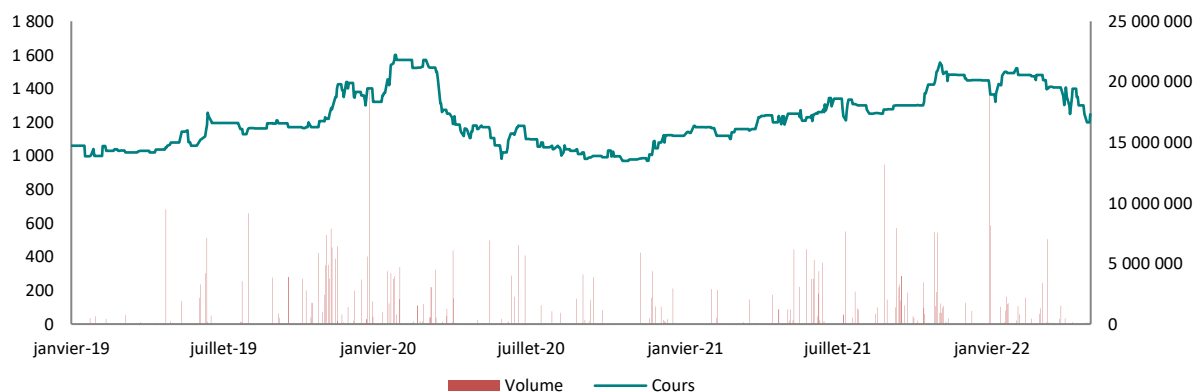
Source : SCR

**II.2.5. Capital potentiel d'EQDOM**

A la connaissance du management, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

**II.2.6. Pacte d'actionnaires d'EQDOM**

A la connaissance du management, EQDOM ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

**II.2.7. Négociabilité des titres d'EQDOM****Historique du cours de bourse EQDOM du 02/01/2019 au 29/04/2022 (en MAD)**

Source : Bourse de Casablanca

Les actions d'EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca et ne font l'objet d'aucune restriction.

Le cours du titre EQDOM par an sur les trois derniers exercices :

En MAD	2019	2020	2021
Cours Min	998	970	1 100
Cours Max	1 439,00	1 600,00	1 555,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 :

En MAD	4e Trimestre 2020	1er Trimestre 2021	2e Trimestre 2021	3e Trimestre 2021	4er Trimestre 2021	1er Trimestre 2022
Cours Min	970,00	1 100,00	1 186,00	1 211,00	1 300,00	1 301,00
Cours Max	1 123,00	1 230,00	1 343,00	1 339,00	1 555,00	1 520,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM sur les six derniers mois :



En MAD	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22
Cours Min	1 444,00	1 364,00	1 321,00	1 450,00	1 301,00	1 200,00
Cours Max	1 555,00	1 460,00	1 520,00	1 520,00	1 480,00	1 398,00

Source : Bourse de Casablanca

Le volume quotidien et global des transactions des trois derniers exercices :

En KMAD	2019	2020	2021
Volume quotidien moyen	646,61	460,00	717,87
Volume global	159 066,10	114 999,28	178 748,89

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions mensuel sur les six derniers mois :

En KMAD	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22
Volume des transactions	7 147,56	31 033,17	8 613,31	5 824,80	14 681,69	757,08

Source : Bourse de Casablanca

Il est à préciser qu'aucune suspension de cotation n'est intervenue au cours des trois derniers exercices (2019 – 2021) jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence.

L'analyse de la valeur EQDOM sur le marché se résume comme suit :

		EQDOM	Sociétés de financement et autres activités financières <sup>(1)</sup>
P/E	2020	54,1x	57,1x
	2021	69,9x	21,6x
D/Y	2020	5,8%	5,9%
	2021	2,9%	5,4%
P/B	2020	1,2x	1,3x
	2021	1,5x	1,5x
<b>Capitalisation boursière au 31/12/2021 (en MMAD)</b>		<b>2 278</b>	<b>6 641</b>
<b>Capitalisation boursière au 29/04/2022 (en MMAD)</b>		<b>2 083</b>	<b>6 671</b>

Source : Bourse de Casablanca / SGMB

(1) Hors DIAC SALAF, société en cours de liquidation judiciaire

P/E : Price earning ratio (Cours boursier / Bénéfice par action)

D/Y : Dividend yield (Dividende par action / Cours boursier)

P/B : Price-to-book ratio (Capitalisation boursière / Capitaux propres).

## II.2.8. Politique de distribution de dividendes

Selon l'article 34 des statuts d'EQDOM, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.



Sur les cinq dernières années, la distribution des dividendes d'EQDOM a évolué comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dividendes par action au titre de n-1 (en MAD)	81	78	-	65	40
<i>Dont dividendes ordinaires</i>	60	60	-	60	40
<i>Dont dividendes exceptionnels</i>	21	18	-	5	-
<b>Total Dividende (en KMAD)</b>	<b>135 290</b>	<b>130 280</b>	<b>-</b>	<b>108 566</b>	<b>66 810</b>
<b>Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)</b>	<b>136 249</b>	<b>131 016</b>	<b>135 040</b>	<b>34 387</b>	<b>35 063</b>
BPA de l'année n-1 (en MAD)	82	78	81	21	21
<b>Pay out Ratio</b>	<b>99,30%</b>	<b>99,44%</b>	<b>0%</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>&gt;100%</b>

La politique de distribution de dividendes d'EQDOM porte sur la distribution de la quasi-totalité des bénéfices réalisés au cours de l'exercice.

Conformément à la demande de Bank Al Maghrib, l'Assemblée Générale d'EQDOM du 26 juin 2020 a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2019 et d'affecter le bénéfice de cette année au report à nouveau.

Il est à préciser que le montant de la réserve légale est atteint.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2020 à 65 MAD par action. De ce fait, le pay out ratio affiche un niveau supérieur à 100% suite à la baisse du résultat net observé en 2020 qui est plus importante que celle du niveau de dividendes distribués en 2021.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2022 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2021 à 40 MAD par action. En conséquence, le pay out ratio reste toujours supérieur à 100% vu que le niveau de résultat net réalisé en 2021 reste toujours en dessous des niveaux historiques observés entre 2017 et 2019 malgré la baisse des dividendes distribués en 2022 répondant à une politique de distribution régulière et permanente (hors 2020).

## **II.3. Endettement d'EQDOM**

### **II.3.1. Dettes privées**

#### **➤ Bons de Sociétés de Financement :**

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi 33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des BSF émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%. Dans ce cas, et en respect de ce plafond EQDOM est à un encours à échoir de 4 538,7 millions de dirhams au 31 mai 2022 sur un plafond de 7 000 millions de dirhams.

Au 31 mai 2022, l'encours des BSF à échoir s'élève à 4 538,7 millions de dirhams, ventilés comme suit :



Date de jouissance (date d'émission)	Date d'échéance	Maturité (années)	Mode de remboursement	Taux de référence	Spread (bps)	Taux de sortie	Montant (MMAD)	Encours au 31/05/2022	Taux
12/09/2017	12/09/2022	5	In fine	2,85%	60	3,45%	100	100	Fixe
31/10/2018	31/10/2022	4	In fine	2,75%	55	3,30%	264	264	Fixe
28/11/2018	28/11/2022	4	In fine	2,78%	55	3,33%	185	185	Fixe
28/12/2018	28/12/2023	5	In fine	2,88%	55	3,43%	219,7	219,7	Fixe
29/03/2019	29/03/2023	4	In fine	2,60%	45	3,05%	275	275	Fixe
31/07/2019	31/07/2022	3	In fine	2,45%	35	2,80%	310	310	Fixe
31/07/2019	31/07/2023	4	In fine	2,52%	40	2,92%	100	100	Fixe
31/07/2019	31/07/2024	5	In fine	2,57%	45	3,02%	100	100	Fixe
01/06/2020	01/06/2022	2	Amortissable	2,26%	42	2,68%	150	75	Fixe
30/06/2020	30/06/2022	2	Amortissable	1,79%	40	2,19%	650	325	Fixe
30/09/2020	30/09/2022	2	Amortissable	1,80%	40	2,20%	230	115	Fixe
29/01/2021	29/01/2023	2	Amortissable	1,68%	35	2,03%	210	105	Fixe
31/03/2021	31/03/2023	2	Amortissable	1,63%	35	1,98%	200	100	Fixe
31/05/2021	31/05/2023	2	Amortissable	1,64%	35	1,99%	580	290	Fixe
29/06/2021	29/06/2023	2	In fine	1,69%	37	2,06%	135	135	Fixe
29/06/2021	29/09/2023	2,25	In fine	1,72%	38	2,10%	137	137	Fixe
29/06/2021	29/06/2024	3	In fine	1,78%	42	2,20%	138	138	Fixe
30/06/2021	30/09/2024	3,25	In fine	1,81%	43	2,24%	210	210	Fixe
02/08/2021	02/08/2024	3	In fine	1,86%	42	2,28%	190	190	Fixe
30/09/2021	30/12/2024	3,25	In fine	1,88%	43	2,31%	170	170	Fixe
29/11/2021	01/03/2025	3,25	In fine	1,82%	43	2,25%	265	265	Fixe
29/11/2021	29/05/2025	3,5	In fine	1,85%	45	2,30%	265	265	Fixe
31/03/2022	01/04/2024	2	Amortissable	1,75%	35	2,10%	180	180	Fixe
31/05/2022	29/11/2024	2,5	In fine	2,01%	50	2,51%	100	100	Fixe
31/05/2022	29/08/2025	3,25	In fine	2,15%	55	2,70%	185	185	Fixe
							5 548,70	4 538,70	

Source : EQDOM

Le management de la société, prévoit de renouveler tout ou partie de ses tombées de BSF par de nouvelles émissions de produits BSF ou autres, et ce dépendamment du contexte économique et de marché.

#### **Evolution de l'encours BSF d'EQDOM entre 2019 et 2021**

L'évolution de l'encours BSF sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021	Evol 20/19	Evol 21/20
Encours BSF émis*	3 957,2	3 789,7	4 758,7	-4,2%	25,6%

Source : EQDOM

(\*) Hors intérêt courus

#### ➤ **Emissions obligataires :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2019, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et constatant que les conditions de l'article 293 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée sont satisfaites, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3 000 000 000 de dirhams avec ou sans appel public à l'épargne en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Reliquat non émis : 1 500 000 000 MAD

Date d'expiration de l'autorisation de l'AG : 11/07/2024

### Emissions réalisées :

Les caractéristiques de la première émission obligataire réalisée en novembre 2019 se présentent comme suit :

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	
Montant de l'émission	1 500 000 000 MAD
Nombre d'obligations émises	15 000
Valeur nominale	100 000
Date de jouissance (date d'émission)	27/11/2019
Date d'échéance	27/11/2023
Taux d'intérêt facial	Fixe : 2,72%
Prime de risque	35 points de base
Maturité	4 ans
Encours au 31/12/2021 (en capital)	750 000 000 MAD
Négociabilité des titres	De gré à gré
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal

Source : EQDOM

### Evolution de l'encours obligataire d'EQDOM entre 2019 et 2021

L'évolution de l'encours obligataire sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021	Evol 20/19	Evol 21/20
Evolution de l'encours obligataire	1 500	1 125	750	-25,0%	-33,3%

Source : EQDOM

## II.3.2. Dettes bancaires

### Facilités de caisse et découverts d'EQDOM

Au 31 décembre 2021, la dette bancaire à court terme d'EQDOM se présente comme suit :

Type d'engagement	Montant autorisé (En Kdh)	Montant utilisé (En Kdh)
Facilités de caisse	796 000	0
Autres (Crédits court-terme/crédits spot)	600 000	140 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 000</b>	<b>140 000</b>

Source : EQDOM

### Evolution de la dette bancaire d'EQDOM entre 2019 et 2021

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	2021	Evol 20/19	Evol 21/20
Evolution de l'encours des dettes bancaires	215 776	719 971	273 674	>100%	-62,0%

Source : EQDOM

La baisse de l'encours des dettes bancaires entre 2020 et 2021 s'explique par le remplacement des lignes bancaires par des lignes BSF à des taux avantageux.

EQDOM n'est pas assujéti à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

### Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes



- CCT : 95 000 KMAD à 3,30% du 02/03/22 au 01/12/22, in fine
- CCT : 20 000 KMAD à 3,30% du 02/03/22 au 01/12/22, in fine
- SPOT : 17 000 KMAD, du 24/01/22 au 01/03/22
- SPOT : 17 000 KMAD, du 25/01/22 au 01/03/22
- SPOT : 21 000 KMAD, du 27/01/22 au 01/03/22
- SPOT : 17 000 KMAD, du 07/02/22 au 28/02/22
- SPOT : 14 000 KMAD, du 18/02/22 au 28/02/22
- SPOT : 15 000 KMAD, du 22/02/22 au 28/02/22
- SPOT : 13 000 KMAD, du 02/03/22 au 31/03/22
- SPOT : 10 000 KMAD, du 21/03/22 au 31/03/22
- SPOT : 30 000 KMAD, du 23/03/22 au 31/03/22

### II.3.3. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>Engagements donnés</b>	<b>44 280</b>	<b>50 408</b>	<b>13,8%</b>	<b>49 872</b>	<b>-1,1%</b>
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	44 280	50 408	13,8%	49 872	-1,1%
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 673 286</b>	<b>2 655 618</b>	<b>-0,7%</b>	<b>2 655 618</b>	<b>0,0%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 673 286	2 655 618	-0,7%	2 655 618	0,0%
<b>Valeurs et suretés reçues en garantie</b>	<b>65 792</b>	<b>60 114</b>	<b>-8,6%</b>	<b>53 463</b>	<b>-11,1%</b>
Hypothèques	65 792	60 114	-8,6%	53 463	-11,1%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

### II.3.4. Nantissement d'actifs d'EQDOM

Les actifs d'EQDOM ne font l'objet d'aucun nantissement.

### II.3.5. Notation d'EQDOM

EQDOM a sollicité l'agence internationale de notation Fitch Ratings, en vue de l'attribution et la révision annuelle de sa notation financière.

Les notes obtenues en février 2022 sont les suivantes :

**Note à court terme** : confirmé à « F1+(mar) ».

**Note à long terme** : confirmé à « AA+(mar) » ; Perspectives stables.

L'historique des notes nationales attribuées par Fitch Ratings à EQDOM se présente comme suit :



Date de notation	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note Long Terme	Note de soutien extérieur
Février-22	F1+	AA+	Stable	Retirée <sup>1</sup>
Février-21	F1+	AA+	Stable	3
Novembre-20	-	-	-	3
Mai-20	F1+	AA+	Stable	2
Février -19	F1+	AA+	Stable	2
mars-18	F1+	AA	Stable	2
juil-17	F1+	AA	Stable	2
sept-16	F1+	AA	Stable	2
juil-16	F1+	AA	Stable	2

Source : Fitch Ratings (2016 à 2022)

L'extrait traduit du communiqué de presse de Février 2022 se résume comme suit :

## PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

Les notations d'EQDOM sont basées sur une forte probabilité de soutien de SGMB et du groupe SG en cas de besoin pour EQDOM. SGMB utilise EQDOM comme plateforme centralisée de crédit à la consommation au Maroc. Selon Fitch Ratings, EQDOM joue un rôle important pour SGMB, et cette position joue une forte influence sur la notation nationale à long terme d'EQDOM. Cela se reflète d'ailleurs dans la notation d'EQDOM qui a été baissée une fois par rapport à celle de SGMB.

Les principales raisons conduisant à ces notations sont :

**L'importance stratégique D'EQDOM pour SGMB :** EQDOM est la seule filiale en charge du développement, la structuration et tarification du crédit à la consommation pour SGMB au Maroc. Les produits d'EQDOM sont d'ailleurs distribués par les succursales de SGMB.

**L'actionnaire principale d'EQDOM :** SGMB détenait directement 53,7% d'EQDOM au premier semestre 2021, et le groupe SG contrôle à nouveau 3,1% via une autre entité.

**Forte intégration dans la gestion :** Le directeur général d'EQDOM était auparavant cadre supérieur chez SGMB, le directeur général de SGMB préside le conseil d'administration d'EQDOM et les personnes nommées par SG dominant le conseil d'administration d'EQDOM. Les lignes hiérarchiques entre EQDOM, SGMB et SG suivent donc le cadre matriciel du groupe.

**Bonne Franchise :** EQDOM est l'une des deux principales sociétés de crédit à la consommation au Maroc, avec une part de marché globale d'environ 20% à la fin du premier semestre 2021. Ses prêts octroyés sont pondérés par rapport aux créances en souffrance. Les encours des crédits à la consommation représentent 64% du total bilan principalement composés des prêts personnels adressés aux employés du secteur public, aux retraités et aux autres clients à risque relativement faible. Les crédits véhicules comptent pour 36% du total des prêts octroyés.

**Qualité des actifs vulnérables :** Les créances en souffrances ont augmenté à 19,2 % du total de l'encours brut comptable à la fin du 1er semestre 21 (fin 2020 : 17,8 %), mais Fitch Ratings prévoit une baisse importante en 2022 en raison de solides recouvrements et radiations. En outre, EQDOM suit les directives de SG en termes de comptabilisation de la dépréciation des créances et celles-ci sont plus strictes que les règles locales. Les provisions pour recouvrement sont raisonnables à 64 %. Un contrôle des risques approprié chez EQDOM atténue les risques associés aux crédits à la consommation.

**Rentabilité acceptable :** Les mesures de rendement tout au long du cycle sont acceptables, reflétant des marges élevées et des frais croissants. Le coût du risque a consommé 68 % du résultat brut d'exploitation au 1er semestre

<sup>1</sup> Fitch a retiré la note de soutien extérieur d'EQDOM de '3' car elle n'est plus pertinente pour la couverture de l'agence suite à la publication des critères de notation bancaire mis à jour le 12 novembre 2021.



2021 (2020: 56%) mais Fitch Ratings s'attend à ce que ces niveaux diminuent progressivement à mesure que les provisions d'EQDOM seront prudemment préchargées au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

**Fonds propres adéquats** : Le ratio d'adéquation totale des fonds propres d'EQDOM de 20 % à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 était confortablement au-dessus de l'exigence minimale de 12%. Fitch Ratings considère alors que l'ensemble des mesures de ratio de fond propre et d'effet de levier d'EQDOM sont proportionnelles au profil de risque de l'entreprise.

**Bon accès au financement** : En tant que société de crédit à la consommation, le financement provient principalement d'émissions de la dette privée à moyen terme. Les besoins de refinancement sont gérables compte tenu de la forte demande locale pour les instruments de dette d'EQDOM et d'un accès facile au financement interbancaire. EQDOM bénéficie également d'un financement d'urgence de la SGMB, si nécessaire.

#### FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une dégradation de la notation d'EQDOM sont :

Une dégradation de la note nationale à long terme d'EQDOM pourrait résulter d'une réduction de la participation globale du groupe SG dans EQDOM, ou si Fitch estimait que l'importance stratégique de SGMB ou l'intégration avec SGMB avait diminué, ce à quoi Fitch ne s'attend pas actuellement.

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une amélioration de la notation d'EQDOM sont :

Une amélioration des notations nationales d'EQDOM résulterait en l'égalisation des notations avec SGMB. Cela se produirait si EQDOM devenait une filiale principale de SGMB, se matérialisant à titre d'exemple par un contrôle à 100% par SGMB et par une plus grande intégration.



## **Partie III. Gouvernance d'EQDOM**

### III.1. Assemblées générales

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

#### **Mode de convocation**

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées en cas d'urgence :

- Par les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

#### **Conditions d'admission**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

#### **Droit de vote**

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

#### **Quorum et majorité**

##### Assemblée générale ordinaire

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.



Nonobstant toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

#### Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Le quorum doit être atteint lors du vote de chacune des résolutions soumises à l'assemblée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent :

- L'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une d'assemblée générale ordinaire ;
- L'assemblée générale doit statuer à l'unanimité en cas d'augmentation des engagements des actionnaires

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont, pour ces motifs, privées de droit de vote n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

## III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration

### III.2.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'administration

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les réunions du Conseil d'administration, stipulent que :

#### **Mode de convocation**

Le conseil se réunit sur la convocation de son Président, au moins deux fois par an et aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige.

Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil

Lorsque le président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande. Ledit directeur général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le conseil d'administration à se réunir.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures.

Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

#### **Conditions d'admission**

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins Une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions. A l'exception des administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon des modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

La société admet, à travers la composition du conseil d'administration prévue par les statuts, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conditions et délais prévues par la loi.

La proportion des membres du conseil d'administration de chaque sexe ne peut être inférieur à 40%. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Toute nomination intervenue en violation des stipulations ci-dessus dans les délais fixés par la loi, et n'ayant pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil, est nulle.

Les commissaires aux comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions et dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de Quatre (4) ans (les administrateurs peuvent toujours être réélus).

### III.2.2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 31/05/2022 est composé de 9 membres et présidé par Monsieur M. Mohammed TAHRI.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Date de début du mandat/ Renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mohammed TAHRI	Président du Conseil d'Administration	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2022
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de 2025
Mme Michèle THILL	Administratrice (Superviseur région Maroc au sein du groupe SG)	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2023
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur (Président d'honneur et membre du conseil de surveillance de SGMB)	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Saïd RKAIBI	Administrateur	AGO du 15/05/2018	AGO statuant sur les comptes de 2022
M. Gérard TOUATI	Administrateur (ex-représentant de SGCF)	AGO du 15/05/2018	AGO statuant sur les comptes de 2022
SGMB (représentée par son Président du Directoire M. Ahmed EL YACOUBI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
CIMR (représentée par son Président Directeur Général, M. Khalid CHEDDADI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022
SCR (représentée par son Directeur Général Monsieur Youssef FASSI FIGHRI)	Administrateur	AGO du 11/05/2017	AGO statuant sur les comptes de 2022

Source : EQDOM

La composition du Conseil d'Administration, la désignation de ses membres et leur révocation sont prévues par les dispositions de l'article 16 des statuts de la société EQDOM.

### III.2.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'administration<sup>2</sup>

#### - **Mme Amina FIGUIGUI**

Diplômé de l'ISCAE (Diplôme National d'Expert-Comptable).

Fonctions précédentes :

- Enseignante à l'ISA, l'ENA et l'ISCAE ;
- Anciennement Directeur de pôle en charge de la Conformité à la CDG ;
- Administratrice représentante l'ONP à l'Institut National de Recherche Halieutique.

Autres mandats :

- Directeur Général de l'ONP depuis février 2010 ;
- Administratrice de : l'INRH et l'ISCAE
- Administratrice indépendante de : Maroclear et DISWAY
- Membre du Conseil d'Administration de la CGEM
- Présidente de : CFA Maroc (Club des Femmes Administrateurs), l'Association du Salon Halieutis.

#### - **Mme Michèle THILL**

Diplômée de l'Université de Metz et du Centre d'Etudes Supérieures du Commerce International

Fonctions précédentes :

- Customer Service Manager - SG Global Transaction Banking Trade services ;
- Directeur Marketing - SG Global Transaction Banking Trade services ;
- Directeur de mission organisation commerciale et financement - SG International Banking & Financial Services ;
- Directeur Corporate & Global Transaction Banking services - SG International Banking & Financial Services ;
- Superviseur région Maroc - Groupe SG.

Autres mandats :

- Représentante du Groupe SG : Administratrice d'INVESTIMA.

#### - **M. Abdelaziz TAZI**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE » ;
- Directeur Central à la SGMB ;
- Administrateur Directeur Général à la SGMB ;
- Vice-Président Directeur Général à la SGMB ;
- Directeur Général à la SGMB.

Autres mandats :

- Membre du Conseil de Surveillance SGMB ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- PDG de Ventec Maroc ;

---

<sup>2</sup> Source : EQDOM



- Administrateur de SOGELEASE MAROC ;
- Administrateur de Gras Savoye Maroc ;
- Administrateur d'Investima ;
- Administrateur de Dounitex ;
- Administrateur de VM Sécurité ;
- Administrateur de Ecowell ;
- Administrateur de MCS.

- **M. Mohamed TAHRI**

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal – SGMB ;
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations – SGMB ;
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale – SGMB ;
- Directeur du Groupe Abdelmoumen<sup>3</sup> - SGMB ;
- Directeur Régional de Rabat – SGMB ;
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI – SGMB ;
- Directeur du Pôle Réseau – SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau – SGMB.

Autres mandats :

- Directeur Général et membre du Directoire de SGMB ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Bourse ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion ;
- Président du Conseil d'Administration Sogelease Maroc ;
- Représentant Permanent de la SGMB à Sogecapital Investissement ;
- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Président du Conseil d'Administration d'Athena Courtage.

- **M. Saïd RKAIBI**

Diplômé de l'École Centrale de Paris en 1987 (Diplôme d'Ingénieur).

Fonctions précédentes :

- Fondateur et PDG du Groupe MedTech ;
- Co-fondateur de la société Disway et Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Autres mandats :

- Président du Conseil d'Administration de Omnidata ;
- Président du Conseil d'Administration de MEDTECH ;
- Administrateur de NCRM ;
- Administrateur de AEBDM ;
- Administrateur de Forum ;
- Président du Conseil d'Administration de Dial Technologie ;
- Président du Conseil de Surveillance de S2M ;
- Administrateur de SOPRIMA ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de DISWAY ;
- Administrateur de OppScience.

- **M. Ahmed EL YACOUBI**

---

<sup>3</sup> Ancien groupement d'agences SGMB



Diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un MBA HEC Paris.

Fonctions précédentes :

- Direction des Systèmes d'Information de SGMB ;
- Secrétariat Général de SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux de SGMB ;
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest de SG France ;
- Président du Directoire de SGMB.

Autres mandats :

- Président du Directoire de SGMB ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur de la Société Générale Sénégal (SGBS) ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration d'INVESTIMA ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de ALD AUTOMOTIVE MAROC ;
- Représentant permanent de SGMB dans le Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Représentant permanent d'INVESTIMA dans le Conseil d'Administration de Ventec Maroc ;
- Président du Conseil d'Administration de NEMA CAPITAL ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Sogecapital Gestion.

**M. Khalid CHEDDADI**

Diplômé de l'École des Mines de Paris (Diplôme d'ingénieur).

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de la Compagnie d'Assurances L'ALLIANCE AFRICAINE ;
- Directeur Général de la CIMR ;

Autres mandats :

- Président Directeur Général de Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites "CIMR"
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Warak Press ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sochepress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sapress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Upline Ventures ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Al Mada Holding ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Jorf Fertilizers Company V ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Ciments du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OLEA CAPITAL FUND ;
- Administrateur de CIH ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société des Boissons du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur de Auto Hall ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Risma ;



- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AFMA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sonasid ;
- Gérant de Larbel ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AKWA AFRICA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de HPARTNER ;
- Administrateur de OLEA TRADING ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE BERTIN ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE III ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE II ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE I ;
- Administrateur de AXA Assurances Maroc ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR AJIAL ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
- Gérant de SICAV CIMR FONCIA ;
- Président Directeur Général de CIMR IDDIKHAR ;
- Président Directeur Général de CIMR PREVOYANCE ;
- Président Directeur Général de Tréso Plus.

- **M. Youssef FASSI FIGHRI**

Diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech et d'un MBA en Management de l'ESCP.

Fonctions précédentes :

- Associé Directeur Général de TEXA ;
- Administrateur Directeur Général de Papelera de Tetuan ;
- Président Directeur Général de Exprom Facilities et CGPark.

Autres mandats :

- Directeur Général à la SCR (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Administrateur d'IMMORENTE ;
- Administrateur de JAWHARAT CHAMAL ;
- Administrateur de la CAT ;
- Administrateur de la SMAEX ;
- Administrateur de AM INVEST MOROCCO ;
- Administrateur de SEN RE (Société Sénégalaise de la Réassurance).

**M. Gérard TOUATI**

Diplômé d'un DUT Techniques de Commercialisation option Commerce International.

Fonctions précédentes :

- Directeur Délégué aux Financements aux Particuliers de FRANFINANCE (filiale à 100% du Groupe Société Générale) ;
- Directeur Général de COMPAGNIE FINANCIERES DE BOURBON ;
- Président du Conseil d'Administration de KHADAMET ;
- Membre du conseil de surveillance de DISPONIS ;
- Président Directeur Général de COMPAGNIE FINANCIERES DE BOURBON ;
- Directeur Général de FRANFINANCE ;
- Directeur Général de SOGEFINANCEMENT.

Autres mandats :

M. Gérard TOUATI n'exerce aucun autre mandat dans d'autres sociétés.

### III.2.4. Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,2 millions de dirhams brut à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2021.

Les jetons de présence perçus entre 2019 et 2021 se présentent comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021
Jetons de présence	1,2	1,2	1,2

#### III.2.1. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration

A ce jour, il n'existe aucun prêt accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration.

#### III.2.2. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, et la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que les circulaires de Bank Al-Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) seul membre indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

#### III.2.3. La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à Deux, soit 20% des membres du Conseil.

#### III.2.4. Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration

Comités	Composition	Périodicité	Attributions
<b>Comité d'audit et des risques</b>	Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (administratrice indépendante) Membre : M. Youssef FASSI Fihri : En qualité d'administrateur représentant de SCR Membre : M. Ahmed El YACOUBI : en qualité d'administrateur représentant de SGMB Invité permanent : M. Saïd RKAIBI en qualité d'administrateur	Semestrielle	Passer en revue les réalisations et les perspectives sur le contrôle interne et la validation de plan d'audit annuel



<b>Comité des nominations et rémunérations</b>	Président : M. Ahmed El YACOUBI Membre : Mme Michèle THILL en qualité d'administratrice Membre : M. Khalid CHEDDADI en qualité d'administrateur	Semestrielle	Ce Comité est chargé d'accompagner l'organe d'administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération ainsi que dans le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil et ceux de l'organe de Direction
--	---	--------------	---

Le Conseil d'Administration a tenu en 2021 (2) réunions, avec un taux de présence effectif moyen de 91%.

### III.3. Organe de direction : La Direction Générale

#### III.3.1. Principaux dirigeants de la société

Au 31 mai 2022, la liste des principaux dirigeants d'EQDOM se décline comme suit :

Nom & Prénom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Date d'expiration du mandat	Autres fonctions occupées dans d'autres entités
M. BENBOUJIDA Younes	2018	Directeur Général	n/a	Aucune
M. CROUZET Arnaud	2022	Directeur Général Délégué	n/a	Aucune

#### III.3.2. Présentation succincte des principaux dirigeants de la société

- **M. Younes BENBOUJIDA, 50 ans, Directeur Général**

Titulaire d'un diplôme d'Expertise Comptable, Younes BENBOUJIDA a rejoint Société Générale Marocaine de Banques en 2005, où il occupe le poste de Chargé d'affaires Senior à la Direction des Grandes Entreprises puis de Directeur de la Direction des Grandes Entreprises en 2006.

En 2011, Younes BENBOUJIDA est nommé Responsable du Pôle en charge de la Direction des Grandes Entreprises, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements et de la Direction des marchés de capitaux.

En 2013, il est nommé Directeur du Pôle Banque de Financement et d'Investissement, en charge de la Direction des Grandes Entreprises et Institutionnels, de la Direction du Conseil, de la Direction des Financements, de la Direction des marchés de capitaux, de Sogécapital Bourse et de Sogécapital Gestion.

En novembre 2014, Younes BENBOUJIDA a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Banque de Financement et d'Investissement.

Depuis juin 2018, M. BENBOUJIDA a rejoint EQDOM en sa qualité de Directeur Général.

- **M. Arnaud CROUZET, 56 ans, Directeur Général Délégué**

Monsieur Arnaud CROUZET, est titulaire d'un DEA en économie du travail et politiques sociales de l'université Paris X, il a débuté sa carrière dans le groupe Crédit Agricole en tant qu'inspecteur.

Il a ensuite intégré le groupe Société Générale en 2001 en tant qu'auditeur sénior puis a occupé plusieurs postes de direction générale et de mandats d'administrateurs au sein des filiales du groupe Société Générale à l'étranger dans la banque de détail et les financements spécialisés.

Depuis 2019, Monsieur CROUZET occupait le poste de Directeur du Programme KYC/KTP au sein de la BU AFMO.

### III.3.3. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de la société

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'EQDOM, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué se présentent comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021
Rémunérations globales	17,8	16,0*	5,6*

(\*) - Principaux dirigeants en 2020 = 10 membres du COMEX (y compris le personnel détaché / SGMB)

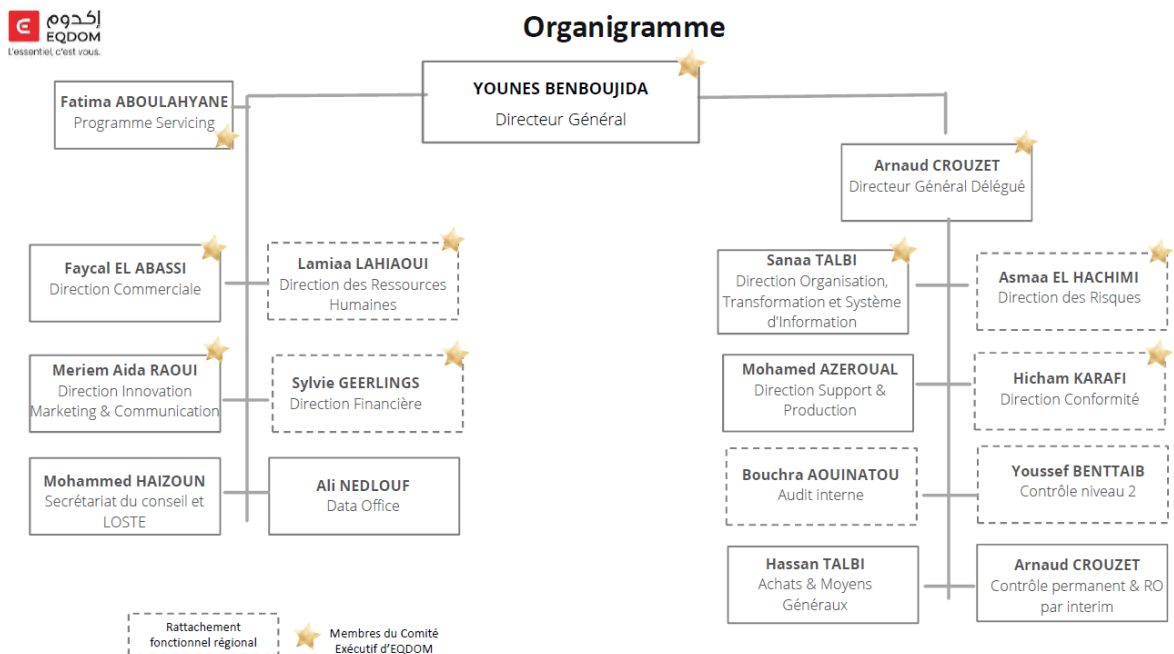
- Principaux dirigeants en 2021 = 11 membres du COMEX

### III.3.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des dirigeants d'EQDOM

Nombre de bénéficiaires	Montant total des crédits accordés (*) en MAD
2	1 400 000

(\*) Nature du crédit = Crédit immobilier et personnel

## ORGANIGRAMME D'EQDOM AU 31/05/2022



Source : EQDOM.

NB : - La Direction du Contrôle permanent a été scindée en deux directions – Conformité d'une part et Contrôle Permanent d'autre part. M. CROUZET assure la direction intérimaire du Contrôle Permanent.

- Monsieur Hassan TALBI a été nommé Responsable des Achats et Moyens Généraux en février 2021.

### III.3.5. Comités de contrôle d'EQDOM

Au 31/05/2022, les comités de contrôle d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Périodicité	Composition	Attributions
COMEX	Hebdomadaire	DG, DC, DF, DOSI, Risques, DConformité, DRH, DIMC, D.Programme Servicing	- Pilotage des activités et exécution des orientations stratégiques, - Echange et réflexion sur la stratégie et les sujets majeurs.
Comité de Crédit	Quotidien	DG et Responsable Gestion Risque Crédit.	Validation des demandes de crédit conformément à la politique d'octroi .
Comité Risques	Trimestriel	DG,DIR/RISQUES, DC, Finance, DOSI-DIR/RISQUES SGMB MAROC.	Assurer le suivi des encours par CSP, et l'évolution du risque sectoriel, l'analyse des HR et la qualité de la nouvelle production.
Comité Fraude	Trimestriel	DG, Recouvrement- DC, Risques Opérationnel et SM, DConformité - DSP- DIR/RISQUES DIR/RISQUES SGMB MAROC- DIR RECOUVREMENT/SGMB- JURIDIQUE.	- Echange autour du dispositif fraude. - Suivi de l'avancement des actions de lutte contre la fraude.
Comité Score et Industrialisation de l'acceptation	Trimestriel	DG,DR,DC,EMA,RET/Supervision Paris-DR/SGMA.	Piloter l'acceptation et l'octroi.
Comite Recouvrement élargi	Trimestriel	DG-Risques & Recouvrement, DC, Finance, DSP.	Point de synthèse sur les réalisations et performances et analyse des points concernant le recouvrement et le contentieux.
Comité Partenaires	Trimestriel	DG, Risques & Recouvrement, DC, DConformité, DSP, DIR/RISQUES SGMB.	Suivi des risques liés aux partenaires.
Comité Projets	Trimestriel	COMEX, 4 BL, DConformité, DOSI.	- Présentation de l'état d'avancement du portefeuille projets. - Suivi des évolutions.
Comité de suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025	Mensuel	COMEX, Responsable de programme Usine de traitement, PMO du programme Servicing, DRH,, Chief Data-Consultants externes.	Suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025
Comité Tarification	Trimestriel	DG, 4 BL, DC, DF, DR, DIMC, Responsable Pilotage et actions transverses.	Valide les propositions de tarifications des Business Lines ou du Marketing.
Comité Risques Opérationnels et SM	Trimestriel	COMEX, DConformité, Responsable RO/SM, DOSI,DMG, DC, RSSI, RAI, Responsable CN2	- Veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent (risque opérationnel, surveillance permanente). - Analyser les principaux dysfonctionnements relevés et coordonner les actions permettant

			d'améliorer l'efficacité du contrôle permanent.
Comité Conformité	Trimestriel	DG , DOSI,DR, DC, DConformité, Directeur conformité de la SGMA ou le superviseur CPLE/AMO en charge de l'implantation, DRH,DAJ, Responsable AUDIT, Responsable CN2	Les principales missions sont : - Le suivi de l'activité conformité. - Le suivi de la veille réglementaire en matière de conformité. -Remontée des dysfonctionnements de conformité.
Comité de pilotage du programme LAFAYETTE	Bimestriel	DG, DOSI, DR, DC, DConformité, DF, DRH, DMIC	Les principales missions sont : - Suivi de l'avancement du chantier programme LAFAYETTE. - S'assurer de la mise en place effective des différents chantiers.
Comité SOGECONTACT	Semestriel	DG, DIMC, DR, DOSI, REC, DC, DSP, Superviseur EQDOM Tel-SAV	- Assurer le pilotage et la coordination du centre de relation client sur l'ensemble de ses activités. -Evaluer les avancements des actions et projets.
Comité KYP	Hebdomadaire	DG, DC, DConformité, DR	S'assurer de l'actualisation des dossiers d'agrément des partenaires.
Comité Réclamations	Semestriel	DG, DSP, DConformité, DIMC, DOSI, Juridique, DC, DR	Les principales missions portent sur : - L'analyse des flux des réclamations ; - L'analyse des délais de traitement des réclamations ; - L'analyse des différents canaux de remontées, - La mise en place des plans d'actions d'amélioration.
Comité Stratégique de la Sécurité du Système d'Information	Annuel	DG,DOSI	Les principales missions sont : - Zoom sur les indicateurs de sécurité du système d'information. - Sensibilisation sur la cybercriminalité et son impact sur EQDOM. - Zoom sur le projet de mise en place d'un cadre de management de la sécurité de l'information.
Comité Plan de Continuité et Gestion de Crise	Semestriel	COMEX,RSSI, Autres contributeurs en fonction de besoin.	- Assurer le suivi, l'avancement des travaux de maintenance du dispositif PCA/GC - Présenter les résultats des tests déroulés selon le calendrier du Groupe.
Comité d'hygiène et de Sécurité	Annuel	DG, RH, Médecin de travail, Assistante Sociale, DMG, Représentant Bureau Syndical.	Les principales missions sont : -Présentation des activités médico-sociales. - Présentation des réalisations et projections en matière d'hygiène et sécurité.

Source : EQDOM

(\*) Représentant de la Direction Générale : le Directeur Général M. Younes BENBOUJIDA ou le Directeur Général Délégué M. Arnaud CROUZET

## **Partie IV.   Activité d'EQDOM**

## IV.1. Historique d'EQDOM

EQDOM a été créée en septembre 1974, par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

<b>Sept. 1974</b>	Création de la société CREDIT EQDOM par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>1978</b>	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca
<b>1974-1995</b>	Ouverture des agences EQDOM dans les principales villes du Royaume
<b>1992</b>	CREDIT EQDOM commercialise le Crédit Personnel
<b>Juin 1995</b>	Privatisation de CREDIT EQDOM par une offre Publique de Vente. L'Etat actionnaire vend sa participation (200.000 actions représentant 18% du capital)
<b>Déc. 1996</b>	Autorisation du Ministère des Finances pour émettre des BSF
<b>Juin 1997</b>	EQDOM lance son premier programme d'émission de BSF (350 millions de dirhams) qui sera suivi de nombreux autres
<b>Mars 2002</b>	Cession par le Groupe ONA au Groupe Société Générale de 44,42% du capital
<b>Mai 2002</b>	OPA lancée par le Groupe SG pour l'acquisition de 133.620 actions représentant 8% du capital de la société EQDOM.
<b>Déc. 2002</b>	Inauguration officielle du nouveau siège social d'EQDOM (Approbation de l'assemblée générale)
<b>Janv. 2003</b>	Mise en application des dispositions de la circulaire n° 19 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par les provisions. A cet effet, EQDOM a intégralement mis en place l'ensemble des règles imposées par l'Autorité de Tutelle et absorbé le supplément de provision y afférent durant l'exercice 2003
<b>Févr. 2003</b>	Mise en place par EQDOM du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR). Base de données des clients mauvais payeurs centralisée au niveau de l'APSF, cet outil permet d'améliorer l'approche risque en écartant les demandeurs de crédit ayant eu des incidents de paiements non apurés
<b>Juin 2003</b>	Fusion absorption de Sogécridit, filiale de la Société Générale Marocaine des Banques, avec effet au 1er janvier 2003
<b>2004</b>	Consolidation du développement du produit LOA
<b>Déc. 2004</b>	Confirmation des notes A et F1 par Fitch RATINGS
<b>2005</b>	Mise en place de différentes mesures organisationnelles au sein d'EQDOM qui se sont traduites par : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la création d'une Direction du Contrôle du Risque,</li> <li>▪ la réorganisation de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion,</li> <li>▪ la réorganisation des départements recouvrement et contentieux au sein de la Direction Recouvrement, Contentieux et Affaires Juridiques</li> </ul>
<b>2008</b>	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+. Mise en place du produit « Ijara » Mise en production du crédit « Retraités CIMR » Le taux de TVA désormais applicable est de 20% sur les produits LOA Le taux de l'IS est ramené à 37% La Direction Générale des Impôts a apporté une clarification concernant le produit alternatif « Ijara », qui supporte désormais une TVA de 20%, soit le même taux que la LOA
<b>2009</b>	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+.

2011	<p>Les textes réglementaires d'application de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, entrée en vigueur depuis le 07 avril 2011, ont été finalisés avec une forte implication de l'APSF.</p> <p>Entrée en application de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.</p> <p>Application de la directive n° 1/G/11 relative à la lutte contre la fraude.</p> <p>Autorisation donnée aux sociétés de crédit à la consommation de proposer à leur clientèle des produits d'assurances « décès-invalidité ».</p> <p>Elargissement de l'application des règles de radiation des créances en souffrance aux sociétés de financement, à l'instar des banques.</p> <p>Ouverture de deux nouvelles agences, à Tanger et à Settat.</p>
2012	<p>Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 3 pour le soutien extérieur</p>
2013	<p>Signature de plusieurs conventions avec des partenaires auto notamment Auto Hall, Hyundai et CAC</p> <p>Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives</p> <p>La Loi de finances 2013 a assujéti à la TVA de 20% les ventes de véhicules d'occasion ; par extension, cette mesure s'applique également à la valeur résiduelle (en moyenne 35% du prix du véhicule) due par le client lors de la levée d'option au terme d'un contrat LOA</p>
2014	<p>Lancement de la solution MOBIFLOUSS (mode de financement via mobile).</p> <p>Transfert de l'agence Auto de Casablanca vers Zenata</p> <p>Lancement d'offres dédiées avec Auto Hall (Ford, Nissan), Scandinavia (Volvo), Univers Motors (Honda) et CAC (VW, Audi, Skoda)</p> <p>Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives</p>
2015	<p>Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile (CAC, Auto Hall, Auto Nejma, Smeia, Global Engines)</p> <p>Mise en place d'une offre dédiée aux jeunes fonctionnaires</p> <p>Dynamisation des offres commerciales via E-Commerce, notamment avec les sites JUMIA et HMall</p>
2016	<p>Diversification de l'activité en dehors du prélèvement à la source, notamment pour adresser la population Retraités CMR, avec la mise en place d'un outil de scoring pour permettre la relance du crédit non affecté en prélèvement bancaire</p> <p>Opérations de marketing direct, notamment les actions de Phoning Réseau et EQDOM tel sur les populations des retraités</p> <p>Signature de conventions avec Autonejma (Mercedes), Smeia (BMW), CAC (Volkswagen, Audi, Skoda, Porsche)</p>
2017	<p>Poursuite de la transformation en réorganisant le dispositif commercial en créant 3 lignes métiers commerciales hiérarchiquement distinctes (Dispo, Auto et Distribution)</p> <p>Amélioration de l'efficacité commerciale et la sécurité des opérations via l'évolution des process</p> <p>Finalisation du projet de plateforme centralisant l'activité de financement</p> <p>Montée en puissance sur la catégorie des Retraités, à travers la signature d'une convention avec le RCAR, la préparation d'un projet d'automatisation des échanges avec la CIMR, etc.</p> <p>Participation active dans différentes manifestations à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'exposition Mercedes pendant 2 mois ;</li> <li>• Participation au Salon de l'occasion ;</li> <li>• Participation au Salon du Taxi ;</li> <li>• Sponsoring du guide de l'acheteur Automobile ;</li> <li>• Sponsor de la 8ème édition du trophée de l'Automobile ;</li> <li>• Reconduction des conventions avec les partenaires : VW, Audi, Skoda, Porsche JLR, Hyundai, BMW et MERCEDES</li> </ul>

<b>2018</b>	<p>Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM ;</p> <p>La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019).</p>
<b>2019</b>	<p>Reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars.</p> <p>Arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.</p> <p>Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits de consommation distribués par le réseau bancaire SGMB.</p> <p>Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat.</p> <p>Mise en place d'un accord avec la Fédération Marocaine des Loueurs (1500 Loueurs).</p> <p>Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».</p>
<b>2020</b>	<p>Mise en place des mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire.</p> <p>Report d'échéances : 10 606 dossiers et 933 MMAD d'encours</p> <p>Contribution à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de Mars au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie.</p> <p>Changement de l'identité visuelle d'EQDOM et nouvelle signature : « L'essentiel, c'est vous ».</p> <p>Lancement du nouveau site web transactionnel EQDOM</p>
<b>2021</b>	<p>Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile.</p> <p>Lancement de la plateforme vivacar pour l'octroi de crédit automobile sur les véhicules d'occasion expertisés de nos partenaires</p>

Source : EQDOM

## IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe

### IV.2.1. Présentation de Société Générale France

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient, au 31 décembre 2021, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 58,7% par Société Générale France.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers avec 25,8 milliards d'euros de capitalisation boursière au 31/12/2021, actif dans 66 pays et employant 131 000 salariés. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont en Russie, en République Tchèque, en Roumanie et au Maroc. Le groupe Société Générale est organisé en 3 pôles métiers : (i) la Banque de détail en France, (ii) la banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers aux entreprises et (iii) Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

En avril 2022, la notation long terme de Société Générale est A (Fitch Ratings), A (Standard & Poor's) et A1 (Moody's).

La Banque de détail en France combine la force de trois enseignes complémentaires : Société Générale (banque nationale de référence), Crédit du Nord (groupe de banques régionales), Boursorama Banque (acteur incontournable de la banque en ligne). La performance financière de la Banque de détail en France affiche avec un PNB de 7,8 milliards d'euros au titre de l'année 2021, en hausse de 6,85% par rapport à 2020.

**La Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS)** regroupe : les activités de Banque de détail à l'International, organisées en trois Business Units : Europe, Russie et AFMO (Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer) ; trois métiers spécialisés : activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes automobiles, financement de biens d'équipement professionnels.

Le pôle **IBFS**, compte plus de 57 000 collaborateurs et une présence commerciale dans 66 pays, IBFS a vocation à offrir une large gamme de produits et services à ses clients (particuliers, professionnels et entreprises). Avec 8,1 milliards d'euros de PNB au titre de l'année 2021, en hausse de 8% par rapport à 2020, le pôle contribue à près de 31,46% au PNB Global en 2021.

Société Générale **Global Banking & Investor Solutions (GBIS)** est la banque dédiée à la grande clientèle et aux solutions investisseurs. Partie intégrante du groupe Société Générale, le pôle GBIS, créé en septembre 2013, compte plus de 19 000 collaborateurs implantés dans 39 pays et regroupe au plan mondial les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, de Financement et Conseil, ainsi que de Gestion d'Actifs et Banque Privée au service d'une clientèle d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs, de gestionnaires de patrimoine et de family offices ainsi que de clients privés. GBIS est un moteur de croissance fort pour le Groupe et constitue un pilier clé de son modèle de banque universelle. Le pôle GBIS a réalisé un PNB en 2021 de 9,5 milliards d'euros, en hausse de 25% par rapport à 2020. Le pôle contribue ainsi à hauteur de 36,94% au PNB Global.

Société Générale enregistre un Produit Net Bancaire consolidé de 25,8 milliards d'euros en 2021, en hausse de 16,67% par rapport à 2020.

Après prise en compte de la charge fiscale et des intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) ressort à 5,64 milliards d'euros (contre -258 millions d'euros en 2020), permettant de dégager un ROE après impôt de 9,6% (contre -1,70% en 2020).

Le bénéfice net par action s'établit à 5,97 euros sur l'exercice 2021 contre -1,02 euros en 2020.

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe se présentent comme suit :

En millions d'EUR	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Produit Net Bancaire	24 671	22 113	-10,37%	25 798	16,66%
Résultat d'exploitation	5 666	2 093	-63,06%	7 508	>100%
Résultat Net	3 946	196	-95,03%	6338	>100%
Résultat Net Part du Groupe	3 248	-258	<-100%	5 641	>100%
ROE après impôt (en %)	5,00%	-1,7%	-670 pbs	9,60%	+1 130 pbs

Source : Société Générale

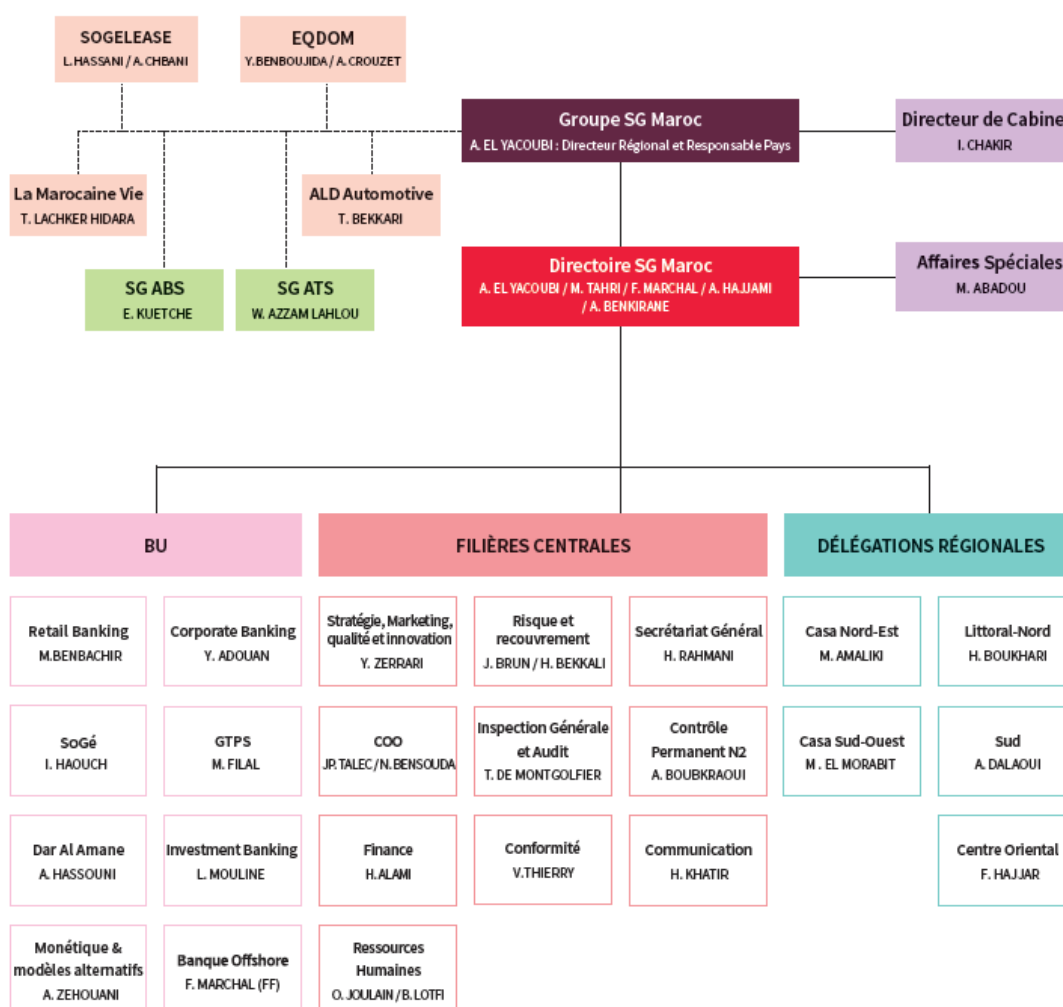
## IV.2.2. Présentation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient au 31 mai 2022, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,66% par Société Générale France.

Créer en 1913, Société Générale Marocaine de Banques est un groupe financier privé présente sur l'ensemble des marchés :

- Marché des Particuliers
- Marché des Marocains du Monde
- Marché des Professionnels
- Banque Privée
- Marché des PME/PMI
- Marché des Grandes Entreprises

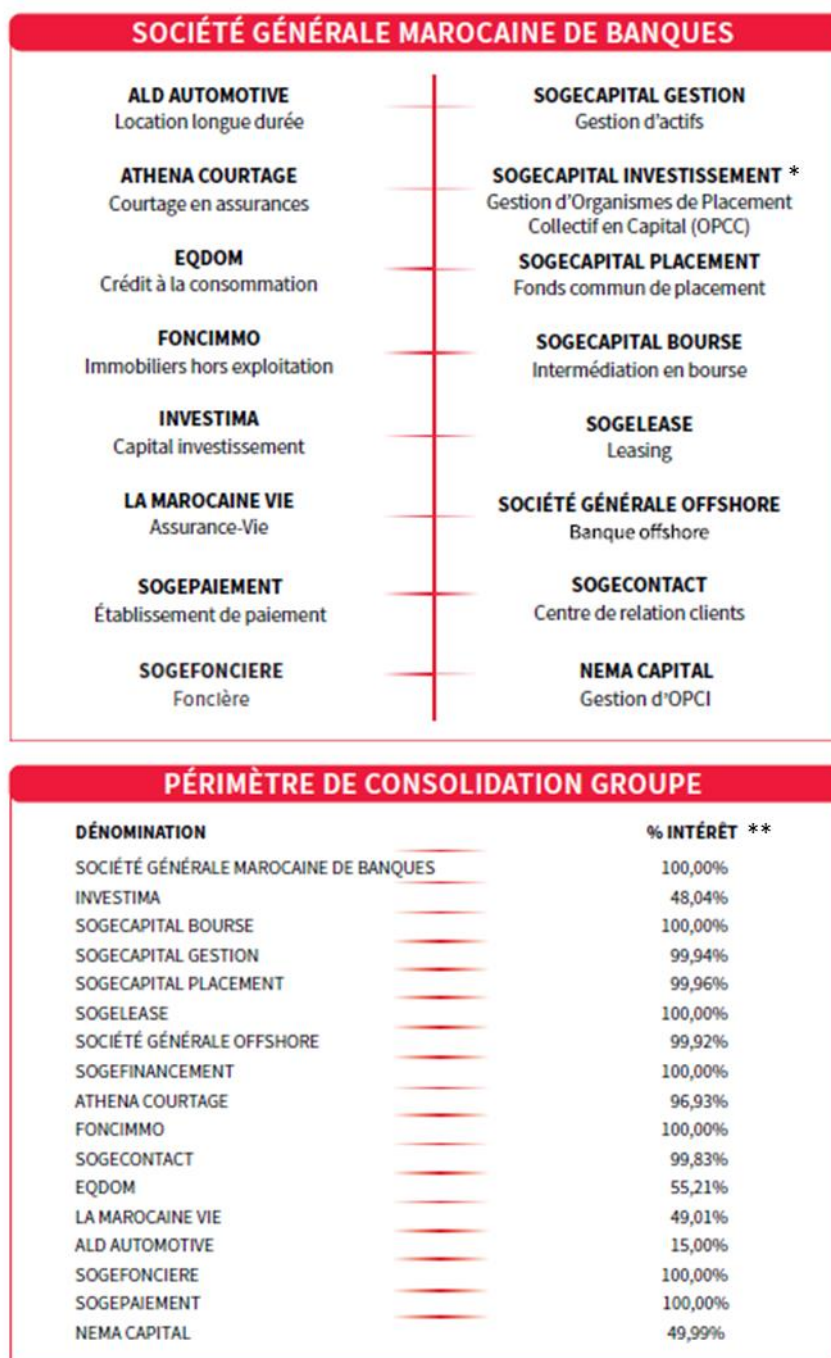
Au 31/05/2022, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

Le Groupe Société Générale au Maroc est composé de 134 principales participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 31/05/2022 comme suit :



Source : SGMB

\*Sogecapital investissement n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation car elle n'est pas en activité.

\*\*Le pourcentage de contrôle est le même que le pourcentage d'intérêt.

<sup>4</sup> Hors Sogéfinancement. Cette dernière est toujours dans le périmètre de consolidation de SGMB à hauteur de 99,99% bien que n'étant plus en activité.

A noter que EQDOM est la seule société cotée des filiales de SGMB

Au 31 décembre 2021, la SGMB a réalisé un PNB consolidé de 5,1 milliards de dirhams.

Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM. Société Générale a ainsi acquis 583 681 actions EQDOM, au cours unitaire de 1 174 dirhams franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 20%, 33,33% et 50% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la Société Générale Marocaine de Banques détient :

- Directement 897 241 actions EQDOM, soit 53,72% du capital de ladite société,
- Et indirectement 51 812 actions EQDOM, à travers la société INVESTIMA, soit 3,10% du capital de ladite société.

Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre Société Générale Maroc et EQDOM en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur ».

EQDOM sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisée par Société Générale Maroc et portera les encours y afférents.

Société Générale Maroc renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'EQDOM. Ce partenariat vise la création de valeur pour les deux parties, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme partagée et entend conforter la position de référence du groupe Société Générale dans le crédit à la consommation au Maroc en s'appuyant sur un dispositif de distribution renforcé. Le lancement de ce nouveau partenariat commercial est effectif depuis le lancement d'un projet pilote SOGECONSO en mars 2019, avec élargissement aux directions régionales de Casablanca en Juillet 2019.

En 2021, la participation totale (directe et indirecte) de la Société Générale Marocaine de Banques dans le capital d'EQDOM est de 56,82%

### IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe

#### IV.3.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021 :

##### CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : La convention a pour objet de fixer les prestations de servicing à accomplir par EQDOM en faveur de SGMB, se rapportant aux crédits à la consommation, non affectés consentis aux clients SGMB
- **Délai de paiement** : Sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dettes au 31 Décembre 2021** : Néant.

#### IV.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021 :

##### CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT<sup>5</sup> (ECRITE):

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM et 100% des actions de SOGEFINANCEMENT ;
- **Date de la convention** : 23 avril 2004, modifiée par avenant au 30 juin 2012 avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres et l'élaboration des reportings périodiques ;
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2021** : KMAD 1 800 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 2 160 TTC ;
- **Créance au 31 décembre 2021** : Néant.

##### CONVENTION DE REMUNERATION DE GESTION ENTRE EQDOM ET FINANCIAL SERVICES HOLDING (ECRITE) :

- **Personne concernée** : FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et cette dernière détenant 53,72% des actions EQDOM ;
- **Date de la convention** : 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Au titre de cette convention, la SOCIETE GENERALE assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le système

<sup>5</sup> Cf. au document de référence de SGMB, Sogéfinancement n'est plus en activité

d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quote-part des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.

- **Délai de paiement** : 3 mois après la date de facturation ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : Néant;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : KMAD 29 627.

**CONVENTION DE GARANTIE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 15 mai 1996 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit « FLASH ». En rémunération de cet engagement, la SGMA reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement ;
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : Néant;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : Néant.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE DE LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Convention, non écrite, qui prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit de la société EQDOM moyennant une rémunération mensuelle ;
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 10 929 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 11 434 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : KMAD 2 336 HT de charges à payer.

**CONVENTION DE SERVICE POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES AU MAROC (SSSC) CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 1 janvier 2010 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de constituer un Centre de Services Partagés Achats, afin de faire bénéficier les filiales marocaines du groupe SG du service rendu par le SSSC (Sourcing Shared Service Central).

Le SSSC est une organisation permettant la gestion des achats pour l'ensemble des entités membres du SSSC, implantées au Maroc, en coordination avec RESG/ACH, dans un objet de maîtrise des dépenses externes et des risques contractuels.

Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.

- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 374 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 376 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : KMAD 374 HT de charges à payer.

**CONVENTION SUR L'ORGANISATION DU CONTROLE PERIODIQUE CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 1<sup>er</sup> février 2011 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

Le contrôle périodique est un dispositif ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités.

- **Délai de paiement** : 45j au maximum après la date d'émission de la facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 367 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : KMAD 367 HT de charges à payer.

**CONVENTION DE GESTION ET DE CENTRALISATION DU SERVICE TITRES CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de conclusion** : 1 janvier 2004, modifié par avenant du 25 Septembre 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. L'avenant a fixé le montant de la commission annuelle de 150 KMAD HT ;
- **Délai de paiement** : à la fin du mois de juillet ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 150 H.T ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 165 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : Néant.

**CONVENTION DE PRODUIT CARDLESS CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE):**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;

- **Date de la convention** : 02 décembre 2013, modifiée par avenant du 11 avril 2014 et complétée par avenant du 26 octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet d'assurer, par la SGMA, la prestation d'émission des cartes de retrait virtuelles des clients d'EQDOM, souscripteurs aux prêts de consommation d'une valeur inférieur ou égale à 50.000,00 dhs, et désireux de recevoir le montant de financement de leur crédit selon ce mode de financement.

En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission fixée de 17 dh par dossier, avec revue de chaque six mois depuis la date de démarrage, en fonction d'éléments de nature à modifier sensiblement le business model ;

- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : Néant.

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE):**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 25 mai 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe.

En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature ;

- **Délai de paiement** : dépend de la nature de la prestation fournie ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 250 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 307 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : KMAD 250 HT de charges à payer.

**CONVENTION DE SERVICES (CLIENT SERVICE AGREEMENT) CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (ECRITE):**

- **Personne concernée** : SG ABS représentée par Monsieur Laurent TULONG en sa qualité de Président, filiale du Groupe Société Générale à hauteur de 95%, et SG FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES qui détient 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SG ABS, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale Marocaine au Maroc, ainsi que l'exploitation de ce système d'information.
- **Délai de paiement** : Trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges 2021** : KMAD 4 158 HT ;

- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 4 990 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : Néant.

**CONVENTION D'AFFACTURAGE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaires détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 13 décembre 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement par la banque, par voie d'affacturage, des créances certaines, liquides et exigibles d'EQDOM sur l'Etat au titre du crédit de TVA. Le financement des créances TVA est assuré par la Banque moyennant un taux fixe de 3,5% l'an hors taxes.  
  
L'adhérent est redevable de la rémunération jusqu'à extinction de l'encours des Créances TVA financés par la banque ;
- **Délai de paiement** : trimestriel selon l'échéancier de remboursement des intérêts ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 932 HT dont 211 charges à payer;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 793 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2021** : KMAD 211 HT charges à payer.

**CONVENTION DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE NON SIGNEE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaires détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de fixer les présentations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation non affectée au profit des clients SGMB.  
  
La présente convention est conclue pour une durée de dix (10) années commençant à courir à compter de sa signature par les parties.  
  
Il est expressément convenu entre les parties que l'apport des crédits à la consommation par la SGMB à EQDOM, concernant les clients SGMB dont les encours seront portés dans les livres d'EQDOM, sera rémunéré annuellement par le versement par EQDOM à la SGMB de la différence entre le RAI généré par les clients SGMB et le montant 1,9% des encours bruts moyens des clients SGMB ;
- **Délai de paiement** : versement annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dettes au 31 Décembre 2021** : Néant.

**CONVENTION D'INTERMEDIATION CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE NON SIGNEE) :**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaires détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 2018 (en cours de signature) ;

- **Nature, objet et modalités de la convention** : SGMB sollicite d'EQDOM qui accepte, de la représenter en qualité d'intermédiaire agréé en opérations de crédit à la consommation non affecté destiné aux clients d'EQDOM.

En contrepartie de la prestation rendue par l'intermédiaire, EQDOM lui versera une rémunération fixée selon les modalités convenues d'un commun accord ci-après :

1. Une rémunération d'apport trimestrielle à la production basée sur la grille de rémunération des intermédiaires d'EQDOM ;
  2. Un bonus annuel calculé en fonction de l'encours sains moyen réalisé par l'intermédiaire.
- **Délai de paiement** : Rémunération d'apport trimestrielle et bonus annuel ;
  - **Montant comptabilisé en charges en 2021** : Néant ;
  - **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
  - **Dettes au 31 Décembre 2021** : Néant.

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE D'EQDOM (ECRITE)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 14 Octobre 2020
- **Nature, objet et modalités de la convention** : cette convention, prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la société EQDOM au profit de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération mensuelle ;
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2021** : KMAD 126 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Créances au 31 Décembre 2021** : KMAD 164 TTC.

#### CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de conclusion** : 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : la convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements ;
- **Délai de paiement** : trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en immobilisations en 2021** : KMAD 1 264 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : KMAD 1 122 TTC ;
- **Dettes au 31 Décembre 2020** : KMAD 395 TTC.

#### CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE NON SIGNEE ET NON DECLAREE EN 2020)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de la convention** : 2020

- **Nature, objet et modalités de la convention** : Le prestataire a développé une expertise de conseil, de support, et de formation dans un certain nombre de domaines tels les prestations informatiques (Data management, Business Process Management, Back Office/Mutualisation, Architecture IT, Sécurité...), Monétique, Marketing, Corporate Clients Services, Risk Management. Le client s'est rapproché du prestataire en vue de bénéficier d'une prestation de conseil, de formation et de support dans les domaines qu'il choisit à travers la signature préalable d'un pro-forma. Le client a retenu le prestataire en raison de sa qualité de spécialiste, de sa compétence et de son expérience. Le prestataire déclare avoir acquis une compétence, une expérience et un savoir-faire importants dans ces domaines qui le rendent apte à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par le client. Afin de coordonner ces services, le prestataire et le client ont établi la présente convention de service client afin de définir les conditions générales administratives, organisationnelles, financières et techniques de fourniture des services.
- **Délai de paiement** : 30 jours, date de réception de la facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2021** : KMAD 4 649 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant ;
- **Dettes au 31 Décembre 2021** : KMAD 6 296 hors TVA retenue à la source de charge à payer.

**CONVENTION DE CONTROLE PERMANENT NIVEAU 2-FINANCE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE NON SIGNEE ET NON DECLAREE EN 2020)**

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM ;
- **Date de conclusion** : 03/09/2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Les parties ont décidé de conclure la présente convention pour la formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent N2 sur le périmètre comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les parties dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat;
- **Délai de paiement** : Virement annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2021** : KMAD 62 HT de charge à payer ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2021** : Néant;
- **Dettes au 31 Décembre 2021** : KMAD 74 TTC.

Les flux entre EQDOM et le groupe Société Générale sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

KMAD		2019		2020		2021	
Nature de la convention	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
<b>Conventions conclues au cours de l'année 2021</b>							
Convention de prestation de services	SGMB						
<b>Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'année 2021</b>							
Convention de prestations de services SOGEFINANCEMENT	SGMB	1 260	1 800	3 780	1 800	2 160	1 800

Convention de rémunération de gestion	Financial Services Holding	-	-7 345	-	-3 334		
Convention de garantie	SGMB	-	-	-	-		
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-9 745	-10 071	-11 227	-10 289	-11 434	-10 929
Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC)	SGMB	-464	-374	-430	-358	-376	-374
Convention sur l'organisation du contrôle périodique	SGMB	-441	-324	-	-367		-367
Convention de gestion et de centralisation du service titres	SGMB	-165	-150	-165	-150	-165	-150
Convention de Produit Cardless	SGMB	-62	-56	-	-	-	-
Convention de prestations de services	SGMB	-300	-250	-300	-250	-307	-250
Convention de services (Client Service Agrément)	SG ABS	-6 697	-3 760	-5 060	-4 184	-4 990	-4 158
Convention d'affacturage	SGMB	-2 138	-1 760	-1 154	-1 366	-793	-932
Convention de service	SGMB	-	-700	-	-300		
Convention d'intermédiation	SGMB	-	-	-	-		
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-	-	-	32		126
Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SGMB	-	-	-2 469	-3 430	-1 122	
Convention de prestation de services	SGMB						-4 649
Convention de contrôle Permanent Niveau 2-Finance	SGMB						-62
Convention de conseil et placement en émission obligataire	SGMB	-4 478	-3 900				
<b>Total</b>		<b>-23 230</b>	<b>-26 890</b>	<b>-17 025</b>	<b>-22 196</b>	<b>-17 027</b>	<b>-19 945</b>

#### IV.3.3. Flux financiers avec les sociétés du groupe SGMB entrant dans le cadre normal de l'activité

- Dettes bancaires auprès de la SGMB au **31/12/2021** : **120 MMAD** ;
- Location de véhicules longue durée auprès de ALD Automotive : décaissements de **-3,3 MMAD** en **2021** ;
- Call center marketing et recouvrement auprès de Sogecontact : décaissements de **-6,4 MMAD** en **2021** ;
- Location de matériel informatique auprès de SGLM : décaissements de **0 MAD** en **2021** ;
- Convention collective d'assurance auprès de La Marocaine Vie : décaissements de **-96 MMAD** en **2021**.

#### IV.4. Filiales d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7 <sup>ème</sup> étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

Source : EQDOM

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT<sup>6</sup> ou VIT<sup>7</sup> contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et SANAD).

La contribution de LOSTE aux produits d'exploitation bancaire d'EQDOM au titre de l'exercice 2021 s'élève à 24,7 millions de dirhams et qui représente les dividendes reçus en 2021 au titre de l'exercice 2020.

En 2022, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2021 s'élève à 22,2 MMAD.

En millions de dirhams	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	36	37	34
Résultat net	25	25	23
Dividendes perçus au titre de l'exercice n-1	24	25	25

Source : EQDOM

A ce jour, il n'existe aucune convention réglementée, ni de prêts ou emprunts entre EQDOM et la société LOSTE.

<sup>6</sup> Décès et Invalidité Totale

<sup>7</sup> Vol, Incendie et Tierce

## IV.5. Le secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules. La conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers et l'entrée sur le marché de nouveaux établissements ont permis de diversifier l'offre avec une large gamme de produits et de formules de prêt.

Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment particulièrement porteur.

Les sociétés de crédit à la consommation en activité, au nombre de 9 à fin 2021, proposent deux types de crédits : Crédits Affectés et Crédits Non Affectés.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué, au courant de l'année 2018, par la reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective en février 2019) et la concrétisation de la fusion absorption de Taslif par Salafin.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué en 2019 par l'arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

Le secteur du crédit à la consommation a été impacté en 2020 par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2019. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

En 2020, l'encours brut financier du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

En 2021, le secteur du crédit à la consommation a amorcé une reprise post crise en affichant une évolution positive de la production et des encours bruts de respectivement 40% et 9% en comparaison à l'année 2020. Cette dynamique a été constatée sur les deux produits : Crédit personnel et automobile qui progressent en termes de production de respectivement 36% et 45% et en termes d'encours de respectivement 6% et 11%.

### IV.5.1. Cadre règlementaire

Depuis décembre 2014, l'activité relative aux établissements de crédit et organismes assimilés est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12, promulguée par le Dahir n°1-14-193. Les principaux apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur ;
- Le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance;

- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;

#### AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Les établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sont soumis à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, BAM s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs de capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a dotées d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit à la consommation.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des Commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires.

#### LE CONTROLE PAR BAM

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

##### ➤ *Le contrôle a priori*

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote. Aussi, les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou, la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder, directement ou indirectement, au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.

Egalement, BAM vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en 2012 de

relever à 12% le niveau minimum du ratio de solvabilité à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions du 2<sup>ème</sup> pilier de Bâle II. Ce pilier portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre BAM et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

➤ *Le contrôle à posteriori*

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.

Parmi les autres contrôles :

- Comptabilité des établissements de crédit (dispositions du chapitre 4 du PCEC) ;
- Contrôle du ministère des finances : rôle de tutelle accordé par la nouvelle loi bancaire au ministère des finances ;
- En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'APSF.

#### LE CONTROLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil défini par BAM (soit 1,5 milliards de dirhams), ces dernières peuvent désigner un seul commissaire aux comptes. Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de BAM.

#### LES REGLES DE GESTION

En tant qu'établissement de crédit, EQDOM est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

En 2012, Bank Al-Maghrib a relevé le ratio minimum de solvabilité à 12%, au lieu de 10% auparavant.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%<sup>8</sup>, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12% par Bank-Al-Maghrib à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions baloises, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et assimilés, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient « Tier 1 » fixé à un minimum de 9% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;

---

<sup>8</sup> Non applicable aux sociétés de financement

- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Éditée par BAM le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 n'est devenue applicable que le 30 juin 2003.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

En vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec l'APSF, une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ».

Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

Toutefois, dans le cas des fonctionnaires, la lutte contre la fraude a fait l'objet de mesures spécifiques entre le CNT (Centre National des Traitements), et l'APSF pour 2010-2012. Cette relation s'est poursuivie depuis avec des contacts réguliers entre le CNT, la CMR et l'APSF chaque fois que nécessaire.

#### **Réunions du CEC (Comité des établissements de crédit)**

Le CEC s'est réuni le 2 mars 2021 et le 16 mai 2022 dans sa composition élargie. L'APSF était représentée à ces deux réunions par son Président.

#### **Réunion du 2 mars 2021**

Le CEC réuni le 2 mars 2021 a examiné et adopté plusieurs textes réglementaires, référencés comme suit, après leur signature par le Wali de Bank Al-Maghrib :

- Circulaire n° 1/W/2021 du 4 mars 2021 modifiant et complétant la circulaire n° 26/G/2006, telles que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 2/W/2021 du 4 mars 2021 modifiant et complétant la circulaire n° 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 3/W/2021 du 4 mars 2021 modifiant et complétant la circulaire n° 09/W/2018 relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives selon l'approche standard ;
- Circulaire n° 4/W/2021 du 4 mars 2021 modifiant et complétant la circulaire 10/W/2021 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- Circulaire n° 5/W/2021 du 4 mars 2021 modifiant et complétant la circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- Circulaire n° 6/W/2021 du 4 mars 2021 relative au ratio de levier des banques ;
- Circulaire n° 7/W/2021 du 4 mars 2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- Directive n° 2/W/2021 du 4 mars 2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;

- Directive n° 3/W/2021 du 4 mars 2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- Directive n° 4/W/2021 du 4 mars 2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- Directive n° 5/W/2021 du 4 mars 2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Directive n° 6/W/2021 du 4 mars 2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance.

#### Réunion du 16 mai 2022

Le CEC réuni le 16 mai 2022 a examiné et adopté plusieurs textes réglementaires, applicables au :

- aux établissements de paiement ;
- au financement collaboratif (après adoption de la loi n° 15-18 du 8 mars 2021, voir p. 30) ;
- à la gouvernance et la protection de la clientèle ;
- à la digitalisation.

Par domaine d'application et/ou établissements assujettis, les textes réglementaires examinés et adoptés, sont référencés comme suit, après leur signature par le Wali de Bank Al-Maghrib :

Pour les textes concernant les **établissements de paiement** :

- Circulaire n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;

Pour les textes portant sur le **financement collaboratif** :

- Circulaire n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » et/ou de catégorie « don » ;
- Circulaire n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 relative au contrôle interne des sociétés de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
- Circulaire n° 5/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don » ;
- Circulaire n° 6/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don » ;
- Circulaire n° 7/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux documents et renseignements devant être transmis par les sociétés de financement collaboratif à Bank Al-Maghrib ;
- Circulaire n° 8/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux conditions et modalités de réalisation des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ;
- Circulaire n° 9/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux modalités de communication par les sociétés de financement collaboratif aux contributeurs de la situation périodique de suivi de l'avancement de la collecte de fonds au titre des opérations de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou catégorie « don » ;
- Circulaire n° 10/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux clauses minimales du contrat de prestation de service conclu entre la société de financement collaboratif et l'établissement de crédit teneur de comptes ;
- Circulaire n° 11/W/2022 du 19 mai 2022 fixant les clauses minimales du contrat de financement collaboratif de catégorie « prêt » ou de catégorie « don ».

Pour les textes relatifs à la **gouvernance et à la protection de la clientèle** :

- Recommandation n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;

- Directive n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption ;
- Directive n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- Directive n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit.

Pour le texte portant sur la digitalisation :

- Directive n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit.

#### COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Il est institué un comité dénommé "Comité des établissements de crédit" dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés visés aux articles 13, 14 et 15 de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Le Comité mène également toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public. Ces études peuvent donner lieu à des circulaires ou recommandations du gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Le Comité des établissements de crédit est présidé par le gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il comprend en outre :

- Un représentant de Bank Al-Maghrib, vice-président ;
- Deux représentants du ministère chargé des finances, dont le directeur de la direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Deux représentants du Groupement professionnel des banques du Maroc, dont le président ;
- Deux représentants de l'association professionnelle des sociétés de financement, dont le président.

Les modalités de fonctionnement du Comité des établissements de crédit sont fixées par décret.

Le secrétariat du Comité est assuré par Bank Al-Maghrib.

#### CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE

Il est institué un conseil dénommé "Conseil national du crédit et de l'épargne" composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

La composition et les modalités de fonctionnement dudit Conseil sont fixées par décret.

Le conseil national du crédit et de l'épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le Ministre chargé des finances.

Le secrétariat du conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

#### ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement. Les sociétés de financement exercent plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

L'APSF réunit également les sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds qui exercent leur activité après agrément délivré par Bank Al-Maghrib. Ces sociétés effectuent, à titre de profession habituelle, les opérations consistant en la réception ou l'envoi, par tous moyens, de fonds à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger.

L'APSF étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies et la création de services communs.

L'APSF peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, l'APSF peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.

Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

L'APSF est animée par un Délégué Général, sous l'autorité directe du Président. Ses ressources sont constituées exclusivement des cotisations des sociétés membres.

L'APSF compte trois Sections et un Comité permanent :

- Une section à vocation financement de l'entreprise, regroupant les métiers de crédit-bail, affacturage, cautionnement et mobilisation de créances ;
- Une section à vocation financement des particuliers, regroupant les métiers de crédit à la consommation, de crédit à l'immobilier et la gestion des moyens de paiement ;
- Une section regroupant les sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds ;
- Un comité permanent chargé de l'administration et du développement du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR).

#### PROTECTION DE LA CLIENTELE

En matière de protection du consommateur, plusieurs réglementations ont été prévues en vue d'assurer une protection de la clientèle des établissements de crédits :

##### ➤ *Fonds collectif de garantie des dépôts*

Sans préjudice des systèmes ayant le même objet pouvant exister au niveau de certains établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

➤ **Taux d'intérêt**

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006, qui a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle. En vertu de cet arrêté, le taux maximum sus visé est corrigé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

L'évolution du TMIC sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

Période	Du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021	Du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	Du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023
<b>TMIC</b>	13,52%	13,36%	13,09%
<i>Evolution</i>	-5 <i>pbs</i>	-16 <i>pbs</i>	-27 <i>pbs</i>

Source : Bank Al-Maghrib

➤ **Information de la clientèle**

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

**Médiateur de l'APSF**

Le Médiateur est saisi par une des parties prenantes dans un litige donné. Son rôle consiste à entendre les deux parties, confronter leurs points de vue et proposer un projet de transaction. Les litiges qu'il est habilité à traiter sont arrêtés dans la charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement.

Le Médiateur gère deux dispositifs de médiation : un dispositif de médiation institutionnelle et un dispositif de médiation conventionnelle.

*Médiation institutionnelle :*

Le dispositif de médiation institutionnelle, appelé également « premier compartiment du Centre », est régi par le règlement intérieur du CMMB. Il concerne les différends, dont le montant en jeu est égal ou inférieur à 1 million de dirhams, notamment ceux ayant trait :

- aux comptes à vue, comptes à terme et comptes d'épargne ;
- aux moyens de paiement ;
- aux conditions de remboursement des concours financiers ;

- à la délivrance de documents à la clientèle (mainlevée, tableau d'amortissement, attestation d'encours, etc.).

Sont également éligibles à ce compartiment les dossiers liés :

- au recouvrement des créances dans le cas où le non-paiement est lié à un licenciement ou à une situation sociale imprévue, conformément à l'article 111 de la loi n° 31-08 ;
- aux difficultés de règlement, par les toutes petites et moyennes entreprises, des créances bancaires.

Les établissements de crédit acceptent la proposition de résolution du Médiateur lorsque le montant en jeu ne dépasse pas les sommes, ci-après :

- 200 000 dirhams pour les banques ;
- 100 000 dirhams pour les sociétés de financement, à l'exception des sociétés de crédit à la consommation ;
- 50 000 dirhams pour les sociétés de crédit à la consommation ;
- 5 000 dirhams pour les associations de microcrédit.

Le recours au premier compartiment du Centre est volontaire et à titre gratuit.

*Médiation conventionnelle :*

Le dispositif de médiation conventionnelle, dit aussi « deuxième compartiment du Centre », est régi par les dispositions de la loi n° 08-05 abrogeant et remplaçant le chapitre VIII du titre V du Code de procédure civile.

Il concerne des différends pouvant naître ou déjà nés, dont le montant en enjeu est supérieur à 1 million de dirhams au moment de la saisine du Centre.

Le recours au deuxième compartiment du CMMB est volontaire et à titre onéreux selon un barème fixé par ledit Centre.

Dans les deux cas (médiation institutionnelle et médiation conventionnelle), tout différend qui fait l'objet d'une action pendante devant une juridiction ou instance arbitrale, est irrecevable par le Centre.

#### TRAITEMENT DES DIFFICULTES

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de BAM qui initie et supervise cette procédure et non le pouvoir judiciaire. Elles sont soumises aux dispositions du chapitre I du titre V de la loi bancaire.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

#### IV.5.2. Principaux intervenants dans le secteur

Le secteur comporte quatre grandes catégories de sociétés de financement :

- Les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- Les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires neufs ou d'occasion ;
- Les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent le financement d'achats de biens de consommation ou de biens d'équipement ;
- Les sociétés de financement spécialisées en produits alternatifs.

De par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel et suite au mouvement de restructuration et d'assainissement, le nombre de sociétés de crédit à la consommation est passé de 36 à fin 1999, à 9 à fin 2021. Cette

concentration est due notamment à la recrudescence de la concurrence au sein du secteur suite à la baisse du TMIC. Pour subsister, les sociétés de crédit à la consommation devaient trouver les meilleures conditions de financement, à des taux suffisamment bas, pour compenser la baisse du TMIC et générer une marge suffisante.

Les principaux concurrents d'EQDOM sont les suivants : WAFASALAF ; VIVALIS ; SOFAC ; RCI ; SALAFIN ; AXA CREDIT ; DAR SALAF ; SONAC.

Les parts de marché en termes de production nette et d'encours (financier) se présentent comme suit :

En KMAD	PM Total production nette			PM Total encours bruts		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
WAFASALAF	30,80%	29,58%	28,60%	30,93%	29,91%	28,13%
SOFAC	13,92%	16,95%	19,94%	12,52%	14,01%	16,68%
VIVALIS	15,36%	14,08%	18,39%	15,36%	16,33%	18,27%
<b>EQDOM</b>	<b>14,08%</b>	<b>13,57%</b>	<b>12,63%</b>	<b>19,66%</b>	<b>18,62%</b>	<b>17,41%</b>
RCI	13,24%	12,66%	9,32%	8,95%	9,10%	8,63%
SALAFIN	7,27%	6,69%	5,51%	7,62%	7,00%	6,14%
AXA	2,17%	3,65%	3,07%	3,19%	3,55%	3,38%
DAR SALAF	2,09%	1,73%	1,67%	1,17%	1,01%	0,90%
SONAC	0,90%	1,08%	0,88%	0,49%	0,47%	0,46%

Source : APSF

La part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'établit à 12,63% en 2021 contre 13,57% en 2020 (en baisse de 94 pbs) et 14,08% en 2019.

La part de marché relative aux encours bruts a connu une baisse de 121 pbs, passant de 17,41% à 18,62% entre 2020 et 2021.

Le tableau suivant présente les principaux concurrent d'EQDOM :

Société	Activité	Date de création	Actionnaire de référence
SOFAC	Société de crédit à la consommation	1963	CIH
VIVALIS	Société de crédit à la consommation	1992	Banques Centrale Populaire
RCI	Société de crédit à la consommation	2007	RCI Banque
WAFASALAF	Société de crédit à la consommation	1987	Attijariwafa Bank / CACF
SALAFIN	Société de crédit à la consommation	1997	BMCE Bank
DAR SALAF	Société de crédit à la consommation	1998	Abdallah Benhamida et consorts
AXA CREDIT	Société de crédit à la consommation	1954	AXA ASSURANCES MAROC
SONAC	Société de crédit à la consommation	1980	Famille ZOUHAIRI BERNOUSSI

Source : APSF

### IV.5.3. Catégories de produits

#### IV.5.3.1. Crédit ou prêt affecté

Les prêts affectés sont accordés en vue de l'achat d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur...) ou d'une prestation déterminée (voyage, frais de scolarité...).

#### LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)

Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

**LA VENTE A CREDIT AUTOMOBILE**

Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule

**IV.5.3.2. Crédit ou prêt non affecté****PRET PERSONNEL OU CREDIT DIRECT**

Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

**CREDIT RENOUELABLE**

Ce type de crédit, appelé également crédit permanent ou crédit revolving consiste à mettre à la disposition du client, une réserve d'argent permanente et renouvelable.

Cette réserve est déterminée en fonction des possibilités du client au moment de l'ouverture de son crédit. Il peut s'en servir en partie ou en totalité. Les remboursements mensuels contribuent à reconstituer la réserve d'argent dont le client dispose.

Dans la plupart des cas, il est remis au client une carte. Cette carte est utilisée dans les magasins partenaires de la société de crédit qui l'émet.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution qui est généralement composé de :

- Agences propres aux établissements de crédit ;
- Réseaux bancaire appartenant à la société mère et aux sociétés du même groupe ;
- Commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit à la consommation et qui servent d'intermédiaires entre les clients et les établissements de crédit ;
- Correspondants ou intermédiaires et qui sont des entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariats qui les lie avec les établissements de crédit ;
- Grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente à travers des cartes de crédit ou de fidélité.

**IV.5.3.3. Produits alternatifs**

Le secteur a connu l'introduction de nouveaux produits de financement répondant à un double besoin :

- Besoin financier: disposer d'une solution bancaire pour répondre à un besoin d'acquisition, d'équipement et de financement ;
- Besoin éthique : disposer de solutions bancaires qui respectent des valeurs adoptées.

Ces nouveaux produits portent le nom de « Ijara », « Moucharaka » et « Mourabaha » :

- Ijara : Par Ijara, on entend tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client.

L'opération Ijara peut :

- ✓ Consister en une location simple ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara tachghilia ;
- ✓ Être assortie d'un engagement d'acquisition ferme de la part du locataire à l'issue d'une période convenue d'avance et l'engagement ferme de la Banque de lui céder ce bien à l'issue de la même période ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara wa iqtina.

- Moucharaka : Par Moucharaka, on entend tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. On distingue deux types de contrats :
  - ✓ La Moucharaka Tabita (fixe) : L'établissement de crédit et le client demeurent partenaires au sein de la société jusqu'à l'expiration du contrat ;
  - ✓ La Moucharaka Moutanakissa (dégressive) : L'établissement de crédit se retire de la société au fur et à mesure de l'avancement du projet financé.
- Mourabaha : Par Mourabaha, on entend tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.

#### IV.5.4. Performances du secteur du crédit à la consommation

##### IV.5.4.1. La production nette

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la production nette des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2019-2021 :

En MMAD	2019	% Total	2020	% Total	Ev. 20/19	2021	% Total	Ev. 21/20	TCAM 21/19
<b>Prêts affectés</b>	<b>11 809</b>	<b>63,5%</b>	<b>9 204</b>	<b>62,9%</b>	<b>-22,1%</b>	<b>13 162</b>	<b>64,2%</b>	<b>43,0%</b>	<b>5,6%</b>
Auto Classique	6 276	33,7%	4 215	28,8%	-32,8%	5 962	29,1%	41,4%	-2,5%
LOA	4 996	26,9%	4 539	31,0%	-9,1%	6 685	32,6%	47,3%	15,7%
Mourabaha	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0,00%
Autres	538	2,9%	449	3,1%	-16,5%	516	2,5%	14,8%	-2,1%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>6 793</b>	<b>36,5%</b>	<b>5 428</b>	<b>37,1%</b>	<b>-20,1%</b>	<b>7 338</b>	<b>35,8%</b>	<b>35,2%</b>	<b>3,9%</b>
Prêts personnels	6 685	35,9%	5 373	36,7%	-19,6%	7 289	35,6%	35,7%	4,4%
Revolving	108	0,6%	56	0,4%	-48,3%	49	0,2%	-11,9%	-32,5%
<b>Total</b>	<b>18 602</b>	<b>100%</b>	<b>14 632</b>	<b>100%</b>	<b>-21,3%</b>	<b>20 501</b>	<b>100%</b>	<b>40,1%</b>	<b>5,0%</b>

Source : APSF

A fin 2020, la production nette du secteur a atteint 14,6 milliards de dirhams un recul de 21,3% par rapport à 2019 due à la baisse des prêts affectés de 22,1% et des prêts non affectés de 20,1%. La chute des prêts affectés est essentiellement due à la baisse du crédit Auto Classique (-32,8%) qui représentent 28,8% de la production totale. Le crédit auto classique est essentiellement investit par les loueurs de véhicules sans chauffeurs qui ont connu une forte baisse d'activité pendant la période covid

A fin 2021, la production nette du secteur a atteint 20,5 milliards de dirhams une hausse de 40,1% par rapport à 2020 due à la hausse des prêts affectés de 43,0% et des prêts non affectés de 35,2% (production nette en 2021 en hausse de 5% par rapport à 2019). 2021 a été marqué par une reprise des crédits affectés ou non affectés mais aussi fortement perturbé par la non-disponibilité des véhicules neufs et la fermeture des frontières en fin d'année.

En MAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Production nette en nombre	347 604	269 586	-22,4%	338 542	25,6%
Montant moyen financé en MAD	53 515	54 276	1,4%	60 556	11,6%

Source : APSF

En 2020, la production en nombre de dossiers affiche une baisse de 22,4% pour atteindre 269 586 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 54 276 MAD en 2020, en hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente.

En 2021, la production en nombre de dossiers affiche une hausse de 25,6% pour atteindre 338 542 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 60 556 MAD en 2021, en hausse de 11,6% par rapport à l'année précédente.

#### IV.5.4.2. Les encours

En MMAD	2019	2020	2021
Encours comptable sectoriel	55 126	56 354	61 185
Evolution en %	5,7%	2,2%	8,6%

Source : APSF

A fin 2020, l'encours comptable brut sectoriel atteint 56,4 milliards de dirhams, en augmentation de 2,2% par rapport à 2019. La part des prêts affectés (hors créances en souffrance) représente 50,9% de l'encours global, en recul (-210 bps) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse de la part du LOA (32,3% de l'encours global en 2020 contre 33,8% en 2019).

A fin 2021, l'encours comptable brut sectoriel atteint 61,2 milliards de dirhams, en augmentation de 8,6% par rapport à 2020. Comme pour la production, l'évolution de l'encours du secteur a connu un ralentissement en 2020 du essentiellement au covid et à la baisse de production sur 2020.

Ventilation de l'encours brut sectoriel (répartition entre prêt affecté et non affecté)									
MMAD	2019	% Total	2020	% Total	Ev. 20/19	2021	% Total	Ev. 21/20	TCAM 21/19
<b>Prêts affectés</b>	<b>29 200</b>	<b>53,0%</b>	<b>28 698</b>	<b>50,9%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>31 397</b>	<b>51,3%</b>	<b>9,4%</b>	<b>3,7%</b>
Auto Classique	10 215	18,5%	10 171	18,0%	-0,4%	10 832	17,7%	6,5%	3,0%
LOA	18 617	33,8%	18 198	32,3%	-2,3%	20 213	33,0%	11,1%	4,2%
Mourabaha	-2	0,0%	-1	0,0%	-21,7%	-1	0,0%	0,0%	-13,7%
Autres	370	0,7%	330	0,6%	-10,8%	354	0,6%	7,1%	-2,2%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>20 212</b>	<b>36,7%</b>	<b>20 232</b>	<b>35,9%</b>	<b>0,1%</b>	<b>21 335</b>	<b>34,9%</b>	<b>5,5%</b>	<b>2,7%</b>
<b>Créances en souffrance</b>	<b>5 714</b>	<b>10,4%</b>	<b>7 425</b>	<b>13,2%</b>	<b>29,9%</b>	<b>8 453</b>	<b>13,8%</b>	<b>13,8%</b>	<b>21,6%</b>
Auto Classique	1 942	3,5%	2 838	5,0%	46,1%	3 514	5,7%	23,8%	34,5%
LOA	435	0,8%	579	1,0%	33,1%	747	1,2%	29,1%	31,1%
Mourabaha	2	0,0%	2	0,0%	-7,7%	2	0,0%	-15,1%	-11,5%
Autres	37	0,1%	45	0,1%	21,7%	43	0,1%	-4,2%	8,0%
Prêts non affectés	3 298	6,0%	3 961	7,0%	20,1%	4 147	6,8%	4,7%	12,1%
<b>Total</b>	<b>55 126</b>	<b>100%</b>	<b>56 354</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,2%</b>	<b>61 185</b>	<b>100,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>5,4%</b>

Source : APSF

En 2020, les créances en souffrance ont augmenté de 29,9% pour s'établir à 7,4 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,2% de l'encours brut global.

En 2021, les créances en souffrance ont augmenté de 13,8% pour s'établir à 8,4 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,8% de l'encours brut global suite la hausse des produits auto classique de 23,8% et la hausse du LOA de 29,1%.

## IV.6. Activité d'EQDOM

### IV.6.1. Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une gamme de produits susceptibles de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Engagée depuis 1998 dans une politique de diversification des produits offerts, EQDOM s'est tournée depuis 2003 vers le crédit affecté touchant les domaines de l'automobile, de la moto et des biens et services destinés à l'équipement des ménages.

Animée par la volonté d'attirer une nouvelle clientèle, EQDOM a poursuivi sa politique commerciale visant à drainer une nouvelle clientèle bancarisée et surtout jeune à travers le lancement en mois de mai 2020 de son site transactionnel pour se rapprocher davantage de ces clients et marquer sa nouvelle ère dans le monde du digital. Sur cette même lancée ; EQDOM a intégré depuis 2014 le scoring composante importante dans la gestion du risque de crédit.

Aussi EQDOM a mis en place en novembre 2021 une nouvelle plateforme digitale sous la marque VIVA CAR.MA qui propose aux clients une vitrine de véhicules d'occasion expertisées en proposant des formules adaptés et avantageuses.

En outre soucieuse de présenter à ses clients des solutions de financement sur mesure et rester compétitif sur la place ; EQDOM poursuit sa politique de refonte régulière de sa grille tarifaire.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnaires</li> <li>▪ Salariés d'un organisme conventionné</li> <li>▪ Retraités (CMR, RCAR, CIMR)</li> </ul>	De 6 à 120 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Salariés du secteur privé et retraités</li> <li>▪ Profession libérale</li> <li>▪ Commerçants et gérants de sociétés</li> <li>▪ Artisans</li> </ul>	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnaires</li> <li>▪ Salariés du secteur privé</li> <li>▪ Retraités</li> <li>▪ Employés de collectivités locales</li> <li>▪ Profession libérale</li> <li>▪ Commerçants et gérants de sociétés</li> <li>▪ Artisans</li> <li>▪ Personnes morales</li> </ul>	De 4 à 60 mois
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnaires</li> <li>▪ Salariés du secteur privé</li> <li>▪ Employés des collectivités locales</li> <li>▪ Retraités</li> <li>▪ Profession libérale</li> <li>▪ Personnes morales</li> <li>▪ Commerçants</li> <li>▪ Artisans</li> <li>▪ Professionnels du transport (Taxis, Loueurs et Transporteurs)</li> </ul>	De 24 à 72 mois en fonction de la CSP
Crédit affecté (Auto crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnaires</li> <li>▪ Salariés</li> <li>▪ Profession libérale</li> <li>▪ Commerçants</li> </ul>	De 6 à 72 mois (jusqu'à 96 mois pour les fonctionnaires)

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Artisans</li> <li>▪ Retraités</li> <li>▪ Personnes morales</li> </ul>	en prélèvement à la source)
<b>Crédit affecté (Auto crédit classique voitures d'occasion)</b>	Prélèvement bancaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fonctionnaires</li> <li>▪ Salariés</li> <li>▪ Profession libérale</li> <li>▪ Commerçants</li> <li>▪ Artisans</li> <li>▪ Retraités</li> <li>▪ Personnes morales</li> </ul>	De 6 à 84 mois

Source : EQDOM

#### IV.6.2. Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs).

Ainsi, le portefeuille est segmenté en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et également en fonction du mode de prélèvement. De ce fait, nous distinguons le segment des clients en prélèvement à faible risque où on y trouve les fonctionnaires, les retraités et les salariés des organismes conventionnés. Celui des clients en prélèvement bancaire, dans lequel on trouve des salariés non conventionnés, professions libérales, commerçants et autres professionnels.

#### IV.6.3. Réseau de distribution indirecte des crédits d'EQDOM

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution directe pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel.

EQDOM repose sur un réseau historique d'une centaine d'intermédiaires pour commercialiser le prêt personnel avec une prédominance de prélèvement à la source.

#### IV.6.4. Réseau commercial

Le nombre total d'agences au 31 décembre 2021 est de 23 agences, présentes dans les principales villes du Royaume :

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	6
Rabat	3
Marrakech	2
Tanger	1
Settat	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1
Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1
Kenitra	1
Béni Mellal	1
<b>Total</b>	<b>23</b>

Source : EQDOM

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 100 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence ;
- Un large réseau de distributeurs composé de concessionnaires, revendeurs et commerçants, dans divers domaines d'activité (électroménager, ameublement, automobile, travaux domestiques, immobilier, bureautique, voyages, assurance, et santé) pour la commercialisation du crédit affecté ;
- 206 entreprises conventionnées actives.

Ci-après un tableau récapitulatif de l'évolution du réseau de distribution durant les trois derniers exercices :

	Réseau de distribution		
	2019	2020	2021
Agences	24	24	23
Entreprises conventionnées	322	261	206
Intermédiaires agréés	109	102	100

Source : EQDOM

Entre 2019 et 2021, et parallèlement à la mise sur le marché de nouveaux produits, un effort particulier a été déployé par EQDOM pour consolider sa relation commerciale avec ses intermédiaires dans les différentes villes du Royaume.

En 2019, plusieurs partenariats commerciaux ont été établis avec des chaînes de distribution notamment Aswak Assalam qui compte actuellement 13 magasins répartis sur les villes de Rabat, Kenitra, Témara, Casablanca, Mohammedia, Marrakech, Agadir, Oujda, Tanger et Essaouira.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été entreprises dont :

- La reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars 2019 ;
- Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits consommation distribués par le réseau bancaire SGMB. L'activité a commencé le 4 mars 2019 par un premier site pilote regroupant une dizaine d'agences puis fin juillet 2019 avec la Direction Régionale Sud-Ouest (80 agences soit 20% du réseau) ;
- Reconduction des conventions (JLR ; CAC ; HYUNDAI; SMEIA) ;
- Développement de la production avec d'autres marques (VOLVO, TOYOTA) ;
- Mise en place d'une offre avec la marque OPEL ;
- Mise en place d'un accord avec la fédération marocaine des Loueurs (1500 Loueurs) ;
- Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat ;
- Reprise de la collaboration avec l'enseigne Bosch Maroc (convention d'exclusivité avec le réseau de distribution de 7 magasins) ;
- Reprise avec le partenaire MIFA représentant de la marque Yamaha (6 magasins) ;
- Contrat de distribution avec le groupe Istikbal (11 magasins) ;
- Contrat de distribution avec le groupe Yatout Home (16 magasins).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et un confinement très strict imposant un quasi arrêt de l'activité globale sur le 2ème trimestre de l'année. Néanmoins, EQDOM a pu entrer en relation avec 7 nouveaux organismes conventionnés et 8 nouveaux intermédiaires agréés.

Par ailleurs, plusieurs actions commerciales ont été mises en place :

- Mise en place de plusieurs offres avec les marques OPEL / NISSAN/ TOYOTA ;
- Adjudication de l'appel d'offre avec AutoNejma pour un partenariat en exclusivité sur la clientèle des transporteurs ;
- Signature de 5 conventions de partenariats avec des concessionnaires automobiles ;
- Signature d'une convention de type 1ère lecture avec le groupe CAC ;

- Prolongement de l'offre « spéciale EVOQUE » avec JLR et de plusieurs actions marketing Co- bradées dans le cadre du partenariat JLR de type « marque blanche » ;
- Agrément de 12 nouveaux concessionnaires ;
- Mise en place d'un nouvel Espace Automobile à l'agence ZERKTOUNI.

En 2021, EQDOM a consolidé ses partenariats existants et noué de nouveaux partenariats automobiles avec les principales marques automobiles. EQDOM a renforcé sa présence terrain au niveau des établissements publics, administrations et les organismes conventionnés.

#### IV.6.5. Production

En MMAD	2019	2020	2021	TCAM 21/19
Production Brute d'EQDOM	4 611	3 425	4 874	2,8%
<i>Evolution en %</i>		-26%	42%	
Production Nette d'EQDOM	2 619	1 986	2 589	-0,6%
<i>Evolution en %</i>		-24%	30%	

Source : EQDOM

En 2021, la production brute Eqdom s'établit à 4,87 milliards de dirhams et affiche un taux de croissance annuel moyen vs. 2019 de +2,8% et une évolution de +42% par rapport à l'année dernière.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche un taux de croissance annuel moyen de -0,6% passant de 2,62 à 2,59 milliards de dirhams entre 2019 et 2021, en lien avec la crise sanitaire ayant impacté le marché en 2020 et en 2021. La période de confinement, les fermetures de frontières répétitives ainsi que les différentes mesures restrictives mises en place dans le royaume ont ralenti l'activité de tout le secteur qui affiche une croissance annuelle moyenne vs. 2019 de +5% malgré une progression de 40% par rapport à l'année dernière.

Néanmoins, EQDOM a adapté son mix de clientèle vers un ciblage des clients les moins risqués sans aller chercher la croissance de certains acteurs du crédit sur le marché de l'automobile.

En 2021, l'évolution de la production nette augmente de +30% tirée par une reprise des actions commerciales d'animation post crise malgré un dernier trimestre fortement impacté par le ralentissement du marché automobile en lien avec la pénurie de stock des matières premières.

En MMAD	2019	2020	2021
<b>Production nette EQDOM</b>	<b>2 619</b>	<b>1 986</b>	<b>2 589</b>
<i>Evolution en %</i>		-24%	30%
<b>Production nette du secteur</b>	<b>18 602</b>	<b>14 632</b>	<b>20 501</b>
<i>Evolution en %</i>		-21%	40%
<b>Part de marché EQDOM</b>	<b>14,1%</b>	<b>13,6%</b>	<b>12,6%</b>
<i>Evolution en %</i>		-51 pbs	-95 pbs

Source : APSF

La production nette affiche une hausse de 30% entre 2020 et 2021 et ressort à 2,59 milliard de dirhams.

En 2020, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle s'établit à 13,6% contre 14,1% en 2019, soit une baisse de 50 pbs. Cette variation est expliquée par une plus forte baisse de la production nette de la société comparée à la production nette du secteur entre 2019 et 2020, tirée par un marché crédit personnel très concurrentiel et par des intermédiaires et une clientèle fragilisés.

En 2021, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle s'établit à 12,6% contre 13,6% en 2020, soit une baisse de 100 pbs. Cette variation est expliquée par une plus forte hausse de la production nette du secteur comparée à celle de la société entre 2020 et 2021, essentiellement sur le produit automobile qui a connu une forte croissance et une prise de risque plus prudente de EQDOM.

#### ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE

MMAD	Production nette par type de crédit								
	2019	% Total	2020	% Total	Evol. 20/19	2021	% Total	Evol. 21/20	TCAM 21/19
<b>Crédit non affecté</b>	<b>1 528</b>	<b>58%</b>	<b>1 131</b>	<b>57%</b>	<b>-26%</b>	<b>1 425</b>	<b>55%</b>	<b>26%</b>	<b>-3%</b>
Fonctionnaires	765	29%	541	27%	-29%	690	27%	27%	-5%
Retraités	289	11%	213	11%	-26%	244	9%	14%	-8%
Salariés d'organismes conventionnés	181	7%	110	6%	-39%	143	6%	29%	-11%
Divers	293	11%	266	13%	-9%	349	14%	31%	9%
<b>Crédit affecté</b>	<b>1 091</b>	<b>42%</b>	<b>855</b>	<b>43%</b>	<b>-22%</b>	<b>1 163</b>	<b>45%</b>	<b>36%</b>	<b>3%</b>
Auto Classique	305	12%	256	13%	-16%	451	17%	76%	22%
Equipement domestique	2	0%	3	0%	54%	1	0%	-72%	-35%
LOA	784	30%	597	30%	-24%	712	28%	19%	-5%
<b>Total</b>	<b>2 619</b>	<b>100%</b>	<b>1 986</b>	<b>100%</b>	<b>-24%</b>	<b>2 589</b>	<b>100%</b>	<b>30%</b>	<b>-1%</b>

Source : EQDOM

#### Crédit non affecté :

En 2020, la production de crédits non affectés a enregistré une baisse de 26% par rapport à 2019 atteignant 1 131 MMAD en 2020. Cela est expliquée par la chute de l'activité constatée lors du deuxième trimestre 2020 marqué par les mesures de confinement dictées par la pandémie de la Covid-19. Une reprise a été amorcée durant le troisième trimestre avec un retour à un niveau de production appréciable.

Le crédit aux fonctionnaires a enregistré une baisse de 29% par rapport à 2019, représentant 27% de la production totale en 2020.

Le crédit aux salariés d'organismes conventionnés a affiché une baisse de 39% en 2020 par rapport à 2019 suite au ralentissement de de l'activité en conséquent des mesures de confinement dictées par la crise sanitaire.

Le crédit non affecté « Divers » qui est passé de 293 MMAD à 266 MMAD en 2020 (soit une baisse de 9%) est également expliqué par le retrait de l'activité du aux mesures de confinement imposées par la crise Covid.

En 2021, la production de crédits non affectés a enregistré une hausse de 26% par rapport à 2020 atteignant 1 425 MMAD en 2021, expliquée principalement par la reprise post covid qu'a connu le marché ainsi que les animations commerciales.

Le crédit aux fonctionnaires a enregistré une hausse de 27% par rapport à 2020, représentant 27% de la production totale en 2021.

La dynamique haussière est constatée sur tout le segment en lien avec une reprise du marché amorcée post crise Covid 19 et les animations commerciales.

Le crédit aux salariés d'organismes conventionnés a affiché une hausse de 29% en 2021 par rapport à 2020.

Le crédit non affecté « Divers » qui est passé de 266 MMAD à 349 MMAD en 2021 (soit une hausse de 31%).

#### Crédit affecté :

En 2020, la production nette de crédits affectés s'établit à 855 MMAD, soit une baisse de 22% par rapport à l'année précédente, qui a fortement été impactée par la crise sanitaire.

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité automobile avec une production quasiment nulle durant le deuxième trimestre 2020. Après une forte dynamique sur le troisième trimestre, la production automobile a entamé une tendance baissière en octobre. Cette baisse incombe en partie à un manque de stock chez les concessionnaires sur le T4 et à un décalage des immatriculations et donc de la production sur janvier 2021.

En 2021, la production nette de crédits affectés s'établit à 1 163 MMAD, soit une hausse de 36% par rapport à l'année précédente, expliquée par la dynamique haussière constatée sur tout le segment en lien avec une reprise du marché amorcée post crise Covid 19 et les animations commerciales. L'Auto Classique a fortement évolué en 2021 par une prise de risque importante sur des segments comme les transporteurs de personnel et la location de voiture.

#### ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE PAR TYPE DE CLIENT

Production par type de client									
MMAD	2019	% Total	2020	% Total	Evol. 20/19	2021	% Total	Evol. 21/20	TCAM 21/19
<b>Client prélèvement à la source</b>	<b>1 235</b>	<b>47%</b>	<b>865</b>	<b>44%</b>	<b>-30%</b>	<b>1 076</b>	<b>42%</b>	<b>24%</b>	<b>-7%</b>
Fonctionnaires	765	29%	541	27%	-29%	690	27%	27%	-5%
Retraités	289	11%	213	11%	-26%	244	9%	14%	-8%
Salariés d'organismes conventionnés	181	7%	110	6%	-39%	143	6%	29%	-11%
<b>Client prélèvement bancaire</b>	<b>1 384</b>	<b>53%</b>	<b>1 121</b>	<b>56%</b>	<b>-19%</b>	<b>1 513</b>	<b>58%</b>	<b>35%</b>	<b>5%</b>
<b>Total</b>	<b>2 619</b>	<b>100%</b>	<b>1 986</b>	<b>100%</b>	<b>-24%</b>	<b>2 589</b>	<b>100%</b>	<b>30%</b>	<b>-1%</b>

Source : EQDOM

#### Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2020, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 44% de la production totale et a enregistré une baisse de 30% par rapport à 2019 suite à la baisse du créneau crédit des fonctionnaires.

En 2021, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 42% de la production totale et a enregistré une hausse de 24% par rapport à 2020 suite à la hausse du créneau crédit des fonctionnaires et des salariés d'organismes conventionnés.

#### Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2020, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 56% de la production totale réalisée et a enregistré une baisse de 19% par rapport 2019 pour s'établir à 1 121 MMAD.

En 2021, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 58% de la production totale réalisée et a enregistré une hausse de 35% par rapport 2020 pour s'établir à 1 513 MMAD.

L'arrêt de la convention CMR (retraités de la fonction publique en prélèvement à la source) a entraîné une hausse du prélèvement bancaire résultat du fait d'adresser cette catégorie socio-professionnelles (CSP) en prélèvement bancaire.

La reprise du prélèvement à la source pour cette CSP couplée à une acceptation plus prudente à cause de la crise sanitaire a entraîné une baisse de la production en prélèvement bancaire.

## ANALYSE DE LA PRODUCTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION

Production par canal de distribution									
En MMAD	2019	% Total	2020	% Total	Evol. 20/19	2021	% Total	Evol. 21/20	TCAM 21/19
Réseau des agences propres	2 103	80%	1 638	82%	-22%	2 121	82%	29%	0%
Intermédiaires	516	20%	348	18%	-33%	467	18%	34%	-5%
<b>Total</b>	<b>2 619</b>	<b>100%</b>	<b>1 986</b>	<b>100%</b>	<b>-24%</b>	<b>2 589</b>	<b>100%</b>	<b>30%</b>	<b>-1%</b>

Source : EQDOM

En 2020, la production des agences propres enregistre une baisse de 22% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,6 milliards de dirhams.

La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 82% et 18% en 2020.

En 2021, la production des agences propres enregistre une hausse de 30% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,1 milliards de dirhams.

La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 82% et 18% en 2021.

## ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE D'EQDOM POUR LE COMPTE DE SGMB

Production nette d'EQDOM pour le compte de SGMB						
En MMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20	TCAM 21/19
Production nette	131	167	27%	218	31%	29%

**Impact RPA sur la production :**

En MMAD	2019	2020	2021
RPA	1 425	1 102	1 895

Source : EQDOM

La reprise en 2021 des relations avec les intermédiaires opérant dans les rachats d'encours, et ce à travers l'alignement d'EQDOM sur le marché en termes de financement par chèque, a eu un impact sur les RPA ; les intermédiaires en question soldent les dossiers des clients fonctionnaires auprès de tous les organismes pour libérer les quotités cessibles et placer des crédits plus importants pour les mêmes clients.

En complément au sujet des rachats opérés par les intermédiaires, la manœuvre permet de rassembler les crédits d'un client dans un même dossier avec un encours plus important

## EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES DOSSIERS FINANCES ET DE LA DUREE MOYENNE DE CREDIT 2019-2021

	2019	2020	2021	TCAM 21/19
Nombre de dossiers financés	51 360	38 981	45 008	-6%
Montant moyen des dossiers financés (dirhams)	89 785	87 856	116 991	14%
Durée moyenne de crédit (mois)	77	77	71	-4%

Source : EQDOM

Le montant moyen des dossiers financés a enregistré un taux de croissance annuel moyen de +14,1% pour atteindre 116 991 dirhams en 2021 contre 87 856 dirhams en 2020. Cette variation est expliquée par la dynamique haussière constatée sur tout le segment en lien avec une reprise du marché amorcée post crise Covid 19 et les animations commerciales.

La durée moyenne de crédit est de 71 mois en 2021, 77 mois en 2020 et de 77 mois en 2019.

#### IV.6.6. Encours

##### Evolution de l'encours brut comptable

En MMAD	2019	2020	2021
Encours brut EQDOM <sup>(1)</sup>	9 686	9 500	9 809
Evolution en %		-1,9%	3,3%
Encours brut du secteur	55 126	56 354	61 185
Evolution en %		2,2%	8,6%
<b>% du secteur</b>	<b>17,6%</b>	<b>16,9%</b>	<b>16,0%</b>

Source : EQDOM

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail. Encours brut = créances sur la clientèle + immos données en crédit-bail et en location + provisions et agios réservés

L'encours EQDOM a évolué de 3% entre 2020 et 2021 contre un encours du secteur en évolution de 8,6% par an. Cette augmentation est tirée par une production nette en évolution de +42%

EQDOM est le troisième opérateur du crédit à la consommation au Maroc en termes d'encours brut comptable (source APSF 2021).

##### ANALYSE DE L'ENCOURS BRUT PAR TYPE DE CLIENT (COMPTABLE)

Encours brut par type de client									
En MMAD	2019	% Total	2020	% Total	Ev. 20/19	2021	% Total	Evol. 21/20	TCAM 21/19
Fonctionnaires	4 125	42,6%	4 108	43,2%	-0,4%	4 087	41,7%	-0,5%	-0,5%
Retraités CMR	447	4,6%	565	6,0%	26,5%	683	7,0%	20,8%	23,6%
Conventionnés	900	9,3%	876	9,2%	-2,6%	880	9,0%	0,4%	-1,1%
<b>Total prélèvement à la source</b>	<b>5 472</b>	<b>56,5%</b>	<b>5 550</b>	<b>58,4%</b>	<b>1,4%</b>	<b>5 649</b>	<b>57,6%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,6%</b>
<b>Client prélèvement bancaire</b>	<b>4 214</b>	<b>43,5%</b>	<b>3 950</b>	<b>41,6%</b>	<b>-6,3%</b>	<b>4 160</b>	<b>42,4%</b>	<b>5,3%</b>	<b>-0,6%</b>
Dont LOA	3 085	31,9%	2 622	27,6%	-15,0%	2 406	24,5%	-8,2%	-11,7%
<b>Total</b>	<b>9 686</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 500</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>9 809</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,6%</b>

Source : EQDOM

En 2020, l'encours EQDOM s'établit à 9 500 MMAD affichant une baisse de 1,9% par rapport à 2019. Cette variation s'explique principalement par la baisse des clients en prélèvement bancaire de 6,3% due à la baisse des LOA de 15,0% compensée par la hausse des prélèvements à la source de 1,4% suite à la hausse des retraités CMR de 26,5% (cette amélioration s'explique par une production 2020 permettant de compenser l'amortissement des anciens crus).

En 2021, l'encours EQDOM s'établit à 9 809 MMAD affichant une variation de +3,25% par rapport à 2020. Cette variation s'explique principalement par une production nette en évolution de 42% après une reprise de l'activité post crise COVID-19.

**L'évolution de l'encours par produit (comptable)**

Encours brut par produit								
Produit	2019	% Total	2020	% Total	Ev. 20/19	2021	% Total	Ev. 21/20
<b>Crédit classique</b>	<b>6 601</b>	<b>68,1%</b>	<b>6 879</b>	<b>72,4%</b>	<b>4,2%</b>	<b>7 403</b>	<b>75,5%</b>	<b>7,6%</b>
<i>Auto classique</i>	610	6,3%	739	7,8%	21,2%	986	10,1%	33,5%
<i>Crédit personnel</i>	5 973	61,7%	6 122	64,4%	2,5%	6 399	65,2%	4,5%
<i>Distribution</i>	19	0,2%	18	0,2%	-4,1%	19	0,2%	3,3%
<b>LOA</b>	<b>3 085</b>	<b>31,9%</b>	<b>2 622</b>	<b>27,6%</b>	<b>-15,0%</b>	<b>2 406</b>	<b>24,5%</b>	<b>-8,2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 686</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 500</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>9 809</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,3%</b>

Source : EQDOM

**Analyse 2019-2020 :**

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2020 un montant de 9,5 milliards de dirhams, soit une baisse de 1,9% par rapport à 2019.

La part des crédits en prélèvement à la source est en hausse, à 58,4% de l'encours global contre 56,5% en 2019 grâce à la catégorie des Retraités CMR.

L'encours des organismes conventionnés a baissé de 2,6% entre 2019 et 2020, passant de 900 MMAD à 876 MMAD.

L'encours de la catégorie des retraités CMR a augmenté de 26,5% sur la même période, passant ainsi de 447 à 565 MMAD.

La part des crédits en prélèvement bancaire est en baisse en 2020, à 41,6% de l'encours global contre 43,5% en 2019.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2020, comme suit :

- Fonctionnaires : 43,2% contre 42,6% en 2019 ;
- Retraités : 6,0% contre 4,6% en 2019 ;
- Salariés OC : 9,2% contre 9,3% en 2019 ;
- Bancaire : 41,6% contre 43,5% en 2019.

**Analyse 2020-2021 :**

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2021 un montant de 9,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 3,3% par rapport à 2020.

La part des crédits en prélèvement à la source est de 57,6% de l'encours global en 2021 contre 58,4% en 2020 grâce à la catégorie des Retraités CMR.

La part des crédits en prélèvement bancaire est en hausse de 5,3% en 2021, à 42,4% de l'encours global contre 41,6% en 2020.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2021, comme suit :

- Fonctionnaires : 41,7% contre 43,2% en 2020 ;
- Retraités : 7,0% contre 6,0% en 2020 ;
- Salariés OC : 9,0% contre 9,2% en 2020 ;
- Bancaire : 42,4% contre 41,6% en 2020.

**IV.6.7. Créances en souffrance et provisions**

A partir de 2003, EQDOM applique la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions régies par la circulaire n° 19/G/2002 du 23 décembre 2002 de Bank Al Maghrib. Cette classification se présente comme suit :

Ancienneté de l'effet impayé	Classification	Taux de provisionnement (*)
Inférieur à 90 j	Impayé	-
Entre 90 j et 180 j	Pré douteux	20%
Entre 180 j et 360 j	Douteux	50%
Supérieur à 360 j ou cumul de 9 effets impayés	Compromis	100%

Source : EQDOM

(\*) Taux appliqué sur les impayés et le Capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Dans le cas du crédit-bail<sup>9</sup> et de la location avec option d'achat<sup>10</sup>, l'assiette de provisions est constituée :

- (i) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;
- (ii) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

Créances en souffrance					
MMAD	2019	2020	Ev. 20/19	2021	Evol. 21/20
Fonctionnaires	501	546	9,0%	620	13,6%
Conventionnés	376	431	14,6%	436	1,2%
Prélèvement bancaire	442	659	49,1%	933	41,6%
<b>Total créances en souffrance</b>	<b>1 319</b>	<b>1 636</b>	<b>24,0%</b>	<b>1 989</b>	<b>21,6%</b>
<b>Taux des impayés (Créances en souffrance/encours Brut)</b>	<b>13,6%</b>	<b>17,2%</b>	<b>+360 pbs</b>	<b>20,3%</b>	<b>+306 pbs</b>

Source : EQDOM

Créances en souffrance					
MMAD	2019	2020	Ev. 20/19	2021	Evol. 21/20
Créances pré-douteuses	91	209	>100%	289	38,3%
Créances douteuses	83	93	12,0%	102	9,7%
Créances compromises	1 145	1 334	16,5%	1 598	19,8%
<b>Total des créances en souffrance</b>	<b>1 319</b>	<b>1 636</b>	<b>24,0%</b>	<b>1 989</b>	<b>21,6%</b>

Source : EQDOM

Créances en souffrance					
MMAD	2019	2020	Ev. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>Prêts affectés</b>	<b>363</b>	<b>506</b>	<b>39,4%</b>	<b>721</b>	<b>42,5%</b>
Auto classique	202	319	57,9%	431	35,1%
LOA	144	169	17,4%	272	60,9%
Autres	17	18	5,9%	18	0,0%
<b>Prêts non affectés</b>	<b>956</b>	<b>1 130</b>	<b>18,2%</b>	<b>1 268</b>	<b>12,2%</b>
<b>Total des créances en souffrance</b>	<b>1 319</b>	<b>1 636</b>	<b>24,0%</b>	<b>1 989</b>	<b>21,6%</b>

Source : EQDOM

<sup>9</sup> Le contrat de crédit-bail concerne exclusivement la location de biens professionnels et il est assorti d'une promesse unilatérale de vente de la part du bailleur selon un prix convenu tenant compte des loyers versés.

<sup>10</sup> Opérations de location avec option d'achat sont des opérations de même finalité que le crédit-bail, mais réservées au financement de l'acquisition de biens d'équipement non professionnels.

Stock des provisions					
MMAD	2019	2020	Ev. 20/19	2021	Evol. 21/20
Fonctionnaires	437	479	9,6%	538	12,3%
Conventionnés	309	332	7,4%	340	2,4%
Prélèvement bancaire	353	437	23,8%	579	32,5%
<b>Total Provisions y c. agios réservés</b>	<b>1 099</b>	<b>1 248</b>	<b>13,6%</b>	<b>1 457</b>	<b>16,7%</b>
<b>Taux de couverture (provisions/créances en souffrance)</b>	<b>83,4%</b>	<b>76,3%</b>	<b>-712 pbs</b>	<b>73,3%</b>	<b>-303 pbs</b>
<b>Taux de provisionnement (provisions/encours brut comptable)</b>	<b>11,3%</b>	<b>13,1%</b>	<b>+179 pbs</b>	<b>14,9%</b>	<b>+172 pbs</b>

Source : EQDOM

### Année 2020

Au titre de l'exercice 2020, le ratio "Créances en souffrance/Encours brut" s'est établi à 17,22%, affichant une hausse de +360 pbs par rapport à 2019, conséquence de la hausse des créances en souffrances (+24%) par rapport à l'encours brut (-1,9%).

Le montant des créances en souffrance s'établit à 1 636 MMAD à fin 2020, contre 1 319 MMAD à fin 2019.

L'analyse des créances en souffrance par CSP fait ressortir que les créances en souffrance ont augmenté de 9% pour la catégorie Fonctionnaires, de 49,1% pour la catégorie Prélèvements bancaire et de 14,6% pour la catégorie des clients conventionnés.

L'analyse des créances en souffrance par nature de risques fait ressortir une hausse de plus de 100% pour les créances pré-douteuses, de 12% pour les créances douteuses et de 16,5% créances compromises.

L'analyse du stock des provisions fait ressortir un montant de 1 248 millions de dirhams à fin 2020, soit une hausse de 13,6% par rapport à l'année 2019.

Le taux de couverture s'élève à 76,30% en 2020 contre 83,4% en 2019. La baisse du taux de couverture s'explique par une plus forte hausse des créances en souffrance de (+24%) par rapport aux provisions (+13,6%) qui s'explique également par la hausse de la catégorie pré-douteuse

Ainsi, le taux de provisionnement se situe à 13,1% à fin 2020 contre 11,4% à fin 2019. La hausse du taux de provisionnement est due à l'effet conjugué de la hausse des provisions hors agios (+13,2%) et de la baisse de l'encours brut comptable (-1,9%).

### Année 2021

Au titre de l'exercice 2021, le ratio "Créances en souffrance/Encours brut" s'est établi à 20,28%, affichant une hausse de +306 pbs par rapport à 2020, conséquence de la hausse des créances en souffrances (+21,6%) par rapport à l'encours brut (+3,3%).

L'analyse des créances en souffrance par CSP fait ressortir que les créances en souffrance ont augmenté de 13,6% pour la catégorie Fonctionnaires, de 41,6% pour la catégorie Prélèvements bancaire et de 1,2% pour la catégorie des clients conventionnés.

Ainsi, le taux de provisionnement se situe à 14,9% à fin 2021 contre 13,1% à fin 2020. La hausse du taux de provisionnement est due à l'effet conjugué de la hausse des provisions y compris agios (+16,75%) et de la hausse de l'encours brut comptable (+3,3%).

#### IV.6.8. Encours financier

MMAD	2019	2020	2021	TCAM 21/19
Encours financier brut	10 836	10 491	10 651	-0,9%
<b>Evolution en %</b>		-3,2%	1,5%	

Source : EQDOM

L'encours financier s'établit à 10 651 MMAD en 2021 affichant une hausse de 1,5%. Cette variation résulte principalement de par une production en évolution de 42% après une reprise de l'activité post crise COVID-19.

#### IV.6.9. Procédure de recouvrement

Les clients ayant des effets impayés font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur encontre.

##### Recouvrement amiable

Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit.
- Phase du recouvrement précontentieux : En cas de non accord, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

##### Recouvrement judiciaire

EQDOM procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

##### ✓ Cas des dossiers de crédit non affecté :

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.

##### ✓ Cas des dossiers auto-crédits :

En sus des mesures déjà citées en haut :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

#### IV.6.10. Encours Net (comptable)

MMAD	Encours net		
	2019	2020	2021
Encours brut <sup>(1)</sup>	9 686	9 500	9 809
Provisions <sup>(2)</sup>	923	1 045	1 222
<b>Encours net</b>	<b>8 763</b>	<b>8 456</b>	<b>8 588</b>
<b>Evolution en %</b>		-3,5%	1,6%

Source : EQDOM

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail.

(2) Hors agios réservés

En 2020, l'encours net a baissé de 3,5% pour atteindre 8,5 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique par la baisse de l'encours brut (-1,9%) et la hausse des provisions hors agios (+13,2%).

En 2021, l'encours net a augmenté de 1,6% pour atteindre 8,6 milliards de dirhams. Cette hausse s'explique par la hausse de l'encours brut (+ 3,3%) et la hausse des provisions hors agios (+16,9%).

## **Partie V. Informations Environnementales et sociales**

## **V.1. Environnement**

EQDOM n'exerce pas d'activité ayant un impact sur l'environnement et par conséquent ne fait l'objet d'aucun litige relatif à une problématique d'ordre environnemental.

Par ailleurs, en matière d'environnement pour son propre compte, EQDOM optimise sa consommation d'eau et d'énergie. Ainsi, EQDOM a obtenu en 2019 un financement pour son initiative d'éclairage LED du siège, et ce dans le cadre du prix de l'efficacité énergétique du groupe SG.

## **V.2. Approche RSE**

La démarche RSE d'EQDOM s'inspire de celles du Groupe Société Générale et du Groupe SGMB, en respect des obligations légales et réglementaire prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Sur le plan ESG, EQDOM poursuit en 2021 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques environnementales et sociales :

- Mise en place de fontaines d'eau au niveau du siège et distribution de gobelets en fibre de bambou pour l'ensemble des collaborateurs pour minimiser la consommation d'achat des bouteilles et gobelets en plastique.
- Recyclage des bâches publicitaires d'Eqdom pour la confection de 300 cartables et trousse scolaires distribuées aux enfants démunis de l'Association Marocaine de l'Orphelin à la rentrée scolaire.
- Partenariat avec l'Association Espace Mohamed Abdou pour contribuer aux travaux d'entretien, de sécurité de l'espace Mohamed Abdou, un jardin mitoyen au siège d'Eqdom.
- Mécénat :

- o *Association Kane Ya Makane :*

Reconduction du Partenariat KAN YA MAKAN jusqu'à 2022, dans le cadre du programme Tanourir plus, qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.

- o *Association Marocaine de l'Orphelin :*

Don pour le financement des besoins du mois de ramadan pour 300 orphelins du centre Sidi Bernoussi et collecte interne de produits de première nécessité et d'hygiène pour aider les jeunes orphelins dans les centres en détresse, en plus de la distribution de 300 cartables recyclés pour la rentrée scolaire

## **V.3. Informations sociales**

### **V.3.1. Participation du personnel**

La réussite de la stratégie de croissance d'EQDOM repose aussi bien sur le partage des valeurs du groupe Société Générale (professionnalisme, esprit d'équipe & innovation) que sur une politique RH basée sur la diversité et la récompense du mérite. Une politique qui vise à nourrir et à développer davantage la notion d'appartenance au groupe, et ce, à travers un plan mondial d'actionnariat groupe SG (Plan Mondial d'Actionnariat Salarié - PMAS), en leur offrant la possibilité de devenir actionnaires porteurs d'actions et forces vives de propositions.

En 2021, le Plan mondial d'actionnariat salarié n'a pas eu lieu.

### **V.3.2. Moyens humains**

La stratégie d'EQDOM sur le plan RH est structurée comme suit :

**Politique Gestion de carrière :** la politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein d'EQDOM permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances, une gestion de mobilité interne assurée avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés par la mise en ligne du service « Bourse d'emploi » ainsi que la mise en place d'un plan de succession des postes clés en conformité avec la nouvelle stratégie du groupe.

**Politique de rémunération :** Les politiques de recrutement et de rémunération sont des composantes importantes de la politique globale RH, au service des objectifs stratégiques d'EQDOM.

En effet, à la lumière des résultats de l'entreprise et de la stratégie définie par le Conseil d'administration, la politique de rémunération et de recrutement sont déterminés et validés par le Comité de Rémunération annuellement.

EQDOM a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération d'EQDOM est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des compétences, de la maîtrise du poste ainsi que des valeurs de marché.

Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise.

La variable évolue selon la performance et l'engagement du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes, qui permettent à EQDOM de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie s'appuie sur les valeurs de transparence et d'équité et ce dans le respect des législations locales en vigueur.

Au-delà de ces rémunérations, EQDOM a une politique d'avantages sociaux avantageux pour ses collaborateurs, dont une couverture médicale, une retraite complémentaire, des primes diverses, des centres d'estivages, des crédits à taux avantageux, etc.

**Politique de recrutement :** EQDOM définit annuellement un plan de recrutement sur la base de sa politique de recrutement et en ligne avec les objectifs stratégiques. En fonction des besoins de staffing, la priorité est donnée à la mobilité interne. Pour ce faire, en 2019, une bourse d'emploi a été mise en place permettant en toute transparence de publier les besoins de staffing auprès de l'ensemble des collaborateurs ce qui permet de gérer aussi en équité la gestion de carrière.

En outre, EQDOM recourt aux recrutements externes pour des besoins spécifiques sur des postes techniques ou requérant une expertise particulière ou une expérience éprouvée dans un domaine particulier.

**Formation :** la politique de formation fait partie des axes stratégiques d'EQDOM. 4 axes stratégiques de formation ont été ainsi définis : Commercial ; Recouvrement ; Digital et Marketing.

**Mesure prises pour l'égalité hommes/femme :** Globalement, la parité au sein d'EQDOM est respectée.

Les effectifs d'EQDOM sont composés de 48,81 % d'hommes et 51,19 % de femmes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

Au 31 décembre 2021, l'effectif d'EQDOM s'est établi à 295 personnes, contre 312 à fin décembre 2020 avec un taux d'encadrement de l'ordre de 46,44%.

	2019	2020	Ev. 20/19	2021	Ev. 21/20
Cadres	136	139	2,21%	137	-1,44%
Non Cadres	171	173	1,17%	158	-8,67%
<b>Effectif EQDOM</b>	<b>307</b>	<b>312</b>	<b>1,63%</b>	<b>295</b>	<b>-5,45%</b>
Taux d'encadrement	44,3%	44,55%	-	46,44%	-
Dont effectif détaché*	4	5	25,00%	5	-

Source : EQDOM

(\*) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est SGMB.

Sur la période 2019-2021, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2019	2020	2021
Répartition par catégorie	136 cadres et 171 non cadres	139 cadres et 173 non cadres	137 cadres et 158 non cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	77 cadres hommes 59 cadres femmes 79 non cadres hommes 92 non cadres femmes	76 cadres hommes 63 cadres femmes 81 non cadres hommes 92 non cadres femmes	74 cadres hommes 63 cadres femmes 70 non cadres hommes 88 non cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 = 66 de 10 à <20 = 150 > à 20 = 91	< à 10 = 72 de 10 à <20 = 133 > à 20 = 107	< à 10 = 58 de 10 à <20 = 126 > à 20 = 111
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants
Nombre d'accidents de travail	1	1	2
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	0 cadre 1 non cadre	1 cadre 0 non cadre	1 cadre 0 non cadre
Nombre de démissions	5 cadres 1 non cadre	2 cadres 12 non cadre (dont -11 Stagiaires ANAPEC)	1 cadre 5 non cadre (dont -3 Stagiaires ANAPEC)
Nombre de recrutement	7 cadres 5 non cadres	0 cadres 30 non cadres (dont 27 Stagiaires ANAPEC)	7 cadres 9 non cadres (dont -6 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	2	1(*)	1

(\*) Le litige correspond à un litige individuel suite au départ d'une personne.

#### \*Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par sexe

Ancienneté Moyenne / ETP - fin de période

Nature de contrat	ETP-fin de période 2019			ETP-fin de période 2020			ETP-fin de période 2021		
	ETP-fin de période	H	F	ETP-fin de période	H	F	ETP-fin de période	H	F
Contrat à durée indéterminée - CDI	299	151	148	290	145	145	282	138	144
Stagiaires -ANAPEC	4	2	2	17	8	9	8	3	5
Détachement -SGMA	4	3	1	5	3	2	5	3	2
<b>Total effectif fin de période-hors intérim</b>	<b>307</b>	<b>156</b>	<b>151</b>	<b>312</b>	<b>156</b>	<b>156</b>	<b>295</b>	<b>144</b>	<b>151</b>

"Personnel intérimaire" fin de période	17	7	10	4	2	2	14	5	9
--	----	---	----	---	---	---	----	---	---

**\*Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par ancienneté**

*Ancienneté Moyenne - fin de période*

Nature de contrat	Ancienneté moyenne -fin de période		
	2019	2020	2021
Contrat à durée indéterminée - CDI	16	16,5	17
Stagiaires -ANAPÉC	<3 mois	<1an	1
Détachement -SGMA	1	1,5	2,3
<b>Total effectif fin de période-hors intérim</b>	<b>307</b>	<b>312</b>	<b>295</b>

Par ailleurs, la société est structurée en:

- ✓ Direction générale.
- ✓ Direction commerciale.
- ✓ Direction des Risques.
- ✓ Direction Financière.
- ✓ Direction des Ressources humaines.
- ✓ Direction d'Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information.
- ✓ Direction Support et Production.
- ✓ Direction Innovation, Marketing et communication.
- ✓ Direction programme servicing.
- ✓ Secrétariat du Conseil et LOSTE
- ✓ Data office.
- ✓ Direction Conformité.
- ✓ Département Contrôle permanent RO & SM.
- ✓ Département d'Audit Interne.
- ✓ Département Affaires Juridiques.
- ✓ Département Contrôle Niveau 2.
- ✓ Département Achats et moyens Généraux.

Les réorganisations opérées depuis la prise de contrôle de la société par le Groupe Société Générale ont été conçues dans la perspective d'une meilleure allocation des ressources et une productivité améliorée.

## **Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques**

## VI.1. Stratégie de développement

Une feuille de route qui s'articule autour de 3 programmes stratégiques et 2 programmes transverses a été lancée par EQDOM en T4 2020 :

- Programmes Stratégiques :
  - Servicing
  - Auto
  - Fonds de Commerce & Digitalisation
- Programmes Transverses :
  - Usine de Traitement
  - Ressources Humaines

Dans un environnement économique peu porteur qui se caractérise notamment par une faible consommation, un chômage élevé et un marché de crédit à la consommation rendu difficile par la concurrence des banques et par la pression sur les marges, une transformation du modèle d'affaires d'EQDOM est devenue nécessaire.

### VI.1.1. Business modèle post transformation :

#### Transformation commerciale :

- Renforcement du marketing (marketing, direct, visibilité media)
- Nouvelle organisation matricielle de la Direction commerciale et formation des équipes visant à renforcer la présence commerciale auprès des clients
- Création d'une Business line dédiée aux canaux alternatifs dont le canal digital
- Refonte des processus Auto visant à améliorer les délais de traitement et la qualité de service
- Poursuite du renforcement du marketing (marketing, direct, visibilité media) au travers de campagne sur des segments clients identifiés
- Création d'une Business line dédiée aux canaux alternatifs dont le canal digital
- Refonte des processus octroi et notamment Auto visant à améliorer les délais de traitement et la qualité de service
- Refonte de la tarification
- Mise en place d'une cellule anti-fraude
- Dans le cadre de la stratégie du groupe Société générale, faire du développement durable un levier de croissance et de différenciation sur les offres de financement EQDOM à destination de la clientèle Retail (financements automobiles électriques et / ou hybride)
- Equilibrage du mix produits prêt perso/ auto, développement des produits assurances et des offres sur la plateforme VIVACAR.
- Lancement du chantier sur le E-commerce

#### Transformation informatique pour plus de sécurité et d'évolutivité :

Des projets de transformation ont été menés :

- Transformation digitale : mise à disposition des clients de solutions digitales pour la souscription et le SAV : Portail front-web (outil d'acquisition multi canal) ;
- Transformation digitale pour améliorer l'expérience clients/utilisateur, éliminer les inefficacités, augmenter la satisfaction et la rétention du personnel :
  - Mise à disposition des clients de solutions digitales pour la souscription et le SAV : Portail front-web (outil d'acquisition multi canal) ;
  - ICEBERG : Création d'une plateforme d'achat/vente des véhicules d'occasion
  - SAPHIR: Monter une plateforme de vente, à destination des concessionnaires dans un premier temps, puis étendue aux particuliers et aux véhicules neufs en capitalisant sur le positionnement d'EQDOM comme tiers de confiance

- X-MEN : Mise en place d'un nouveau site transactionnel : Release 1 (Landing Page) & Release 2 (Parcours Client - Prélèvement à la source digital)
- Projet de refonte de la construction du score Automobile et Prêt personnel en prélèvement bancaire
- Mise en place d'un SI RH.
- Exploitation de la Data : Développer l'analyse des données pour mieux connaître les clients et leur proposer des solutions appropriées ;
- Efficacité opérationnelle et sécurisation des infrastructures : automatiser certains processus de traitement : GED et digitalisation des signatures etc. et redéployer les effectifs concernées vers des fonctions plus stratégiques.

**Transformation informatique pour plus de synergie groupe :**

- Sogeco V2 : Mise en place d'une usine de Servicing assurant toutes les étapes du processus d'octroi (octroi, gestion/production et recouvrement)
- Externalisation de l'infrastructure vers le Datacenter région (avec Servicing SGABS)
- Sécurité : mise en place d'une gouvernance sécurité avec la région avec un suivi rapproché et déploiement des programmes Darwin et SecureAD
- Automatisation des échanges avec la Marocaine Vie (DIT)
- Mise en place d'une nouvelle application permettant d'automatiser les échanges avec « La Marocaine Vie (LMV) » depuis la déclaration de sinistre jusqu'au remboursement en tenant compte du volet comptable
- Migration de la plateforme BlackBerry de la gestion des périphérique Mobile (MDM) vers la solution groupe WorkspaceOne VMware 'Nova'

**Transformation informatique pour améliorer l'Ouverture du SI, simplifier l'intégration des nouvelles technologies, et garantir la capacité d'adaptation d'EQDOM au futur :**

- Chantier dématérialisation process avec LMV pour le développement d'une passerelle orienté service
- Intégration de l'API groupe FCCR3

**Transformation informatique pour mitiger les risques liés à l'obsolescence des systèmes et du matériel informatique :**

- Mise en place d'un plan pour adresser l'Obsolescence des équipements réseaux dans les agences d'EQDOM
- Migration et standardisation de la plateforme CFT
- Migration vers Windows 2016
- Migration Active Directory et Exchange vers 2016
- Migration Microsoft Office 2016 vers Office365
- Migration Skype vers Microsoft Teams
- Renouvellement du Parc GSM
- Décommissionnement AS 400

**Transformation informatique pour mieux rationaliser/gérer les dépenses SI :**

- Optimisation Coût TELECOM : Revue de l'ensemble des services fournis par les opérateurs télécoms d'EQDOM (Maroc Telecom, Orange, etc.)
- Renégociation du contrat AEBDM pour la maintenance du parc téléphonique
- Recensement des immobilisations IT pour le rapprochement comptable de l'inventaire physique
- Externaliser l'activité de support poste de Travail (PDT).

**Transformation informatique pour assurer l'amélioration et continuité des services SI**

- Service Management (Implémentation ITIL V3)
- Activation des liens de Backup Telecom (ADSL) afin d'assurer la haute disponibilité au niveau des agences.

- Mise en place d'un 2eme centre de données EQDOM
- Généralisation des PCs Portables (pour assurer le Télétravail durant la pandémie du COVID)

#### Principaux projets réalisés en 2020 :

- Poursuivre la Réalisation de la couche API (Urbanisation du SI) pour servir le canal Digital
- Evolution de l'offre site transactionnel EQDOM - MVP & développement Back office Digital
- Release Sogeconso V1 (Risk Policy)
- Projet Report d'échéance
- Projet Sécurisation SI (DLP (data loss prevention), Chiffrement, Patching, Master NDG, Gestion de vulnérabilités)
- Déploiement de la solution Skype
- Refonte LAN et supervision des équipements réseaux et sécurité
- Mutualisation du DC2 avec SGMA
- Sciforma (Outil de gestion de projet)
- IGAD (6Préconisation)
- Audit \_Sécurité\_Lot1 (Conformité avec la directive n°3/W/16 de BKAM).
- Déploiement de la solution Télétravail /VPN

#### Projets en cours de réalisation en 2021 :

- Refonte WAN (Connexion des agences au Data Center directement sans passer par siège EQDOM)
- Centre de service partagé Recouvrement /mise en place de l'outil de recouvrement COLORS (solution mutualisée avec SGMB)
- Mise en place des autres fonctionnalités sur le site transactionnel EQDOM (Espaces Clients /Notification /vision 360 /Réclamation...)
- DATA BISME FULL (Domaine Finance et Risque)
- Mise en place d'un Service Management
- Normalisation du plan d'adressage réseau avec le groupe SGNA,
- Lancement du programme Darwing 2
- Upgrade INFORMIX
- Migration de la solution MDM vers NOVA
- Mutualisation de la solution Wallix avec la SGMA
- Mutualisation de la Solution de classification des données (Outil Boldon James) avec la SGMA
- Anonymisation des données (Généralisation des scripts à l'ensemble des bases de données sensibles)
- Migration CFT
- HubSecure
- Activation Backup Agence (ADSL)
- Wifi Siège
- Reprise d'activité poste de travail
- Migration Skype vers Microsoft Teams
- Automatisation des échanges avec la Marocaine Vie (DIT)
- Renouvellement Parc d'impression MFP
- Solution EDR (Microsoft)
- Mission d'accompagnement en sécurité SI (projets transverse et programmes du groupe):
  - Programme SECAIA - Périmètre Informix
  - Audit SSI BAM 2021

#### Projets réalisés en 2021 :

- Mise en production de la plateforme Vivacar pour la vente en ligne de Véhicules d'occasions et de solutions de financements
- Revue du modèle LOA
- Mise en production de la plate-forme transactionnelle
- Définition de la stratégie d'adaptation du réseau physique et intermédiaires
- Programme de transformation du capital humain : projet Nahda, programme Boost
- Digitalisation de processus RH
- Urbanisation SI
- Servicing : mise en production de la solution d'octroi SOGECONSOV2 : FA 08/07/2022 => Dans le cadre de son plan stratégique 2020-2025, EQDOM a lancé un programme servicing dans lequel sont inscrites plusieurs initiatives dont SOGECONSO déjà initiée en 2019 avec SGMA à travers le modèle producteur distributeur.

Projet en cours de réalisation en 2022 :

- Projets règlementaires
  - Travaux d'implémentation du moteur groupe FCCR V3 pour noter les clients en risque LAB/FT
  - Implémentation des outils de filtrages avec une orchestration via API
- Projets pour industrialiser les processus d'octroi et recouvrement
  - Travaux d'implémentation de l'outil de recouvrement IMX chez EQDOM
  - Déploiement de score statistiques sur les différents produits prêts personnels et financements automobiles.
  - Déploiement du score crédit bureau pour compléter le dispositif d'octroi existant.
  - Mise en place des briques technologiques signature électronique et module OIC (anti-fraude/reconnaissance faciale)
- SOGECONSO V2 : Mise en place d'une usine de Servicing assurant toutes les étapes du processus d'octroi (octroi, gestion/production et recouvrement)
- Industrialisation des processus : Projet d'amélioration de la chaîne de crédit visant à industrialiser et dématérialiser les processus. Le parcours Octroi de crédit a été identifié comme le premier parcours à mettre en œuvre, avec une ambition tous marchés confondus et omnicanal.
- Mise à disposition des documents clients via une solution GED (groupe ou autre)
- Dématérialisation des processus : Digitaliser et réduire les ruptures de chaînes (En adoptant des technologies telle que la Signature électronique des contrats par exemple)
- Mise en place d'un nouveau produit « Crédit Ballon » qui permet aux clients d'EQDOM d'acquérir un véhicule neuf avec un apport et un loyer mensuel faible et avec une VR plus élevée appelée Ballon
- SAPHIR : Monter une plateforme de vente, à destination des concessionnaires dans un premier temps, puis étendue aux particuliers et aux véhicules neufs en capitalisant sur le positionnement d'EQDOM comme tiers de confiance
- X-MEN : Mise en place d'un nouveau site transactionnel : Release 1 (Landing Page) & Release 2 (Parcours Client - Prélèvement à la source digital)
- Ouverture SI (Webservices + APIisation)
- Urbanisation SI - SIMPLIX V2 et ODM V2
- Schéma directeur : Formalisation et actualisation de la feuille de route et des composants du système d'information d'EQDOM pour répondre aux nouvelles orientations stratégiques de l'entreprise sur les 3-5 années à venir
- Data BISM FULL EQDOM (pour couvrir les besoins règlementaires, risques et finances)
- Refonte du système recouvrement et contentieux (Lot1 + Lot2 évolutions) COLORS : Remplacement de l'outil de recouvrement actuel INDUS
- Force Online : Filtrage en entrée de relation en central au lieu du local Wordcheck
- Force Offline : Evolution pour l'extension du filtrage au Tiers P4 (fournisseurs de Service)
- FCCR V3 : Mise en place d'un API pour le calcul du risque client en central via le moteur de notation

- Projet de refonte de la construction du score Automobile et Prêt personnel en prélèvement bancaire
- Programme Finance
- Service Management (Implémentation ITIL V3) - Certification ISO 27001
- Migration Informix
- Renouvellement du parc GSM
- Réaménagement des locaux techniques et agencement des câbles
- Généralisation des PCs Portables sur les employés d'EQDOM
- Mise en place d'un plan pour adresser l'Obsolescence des équipements réseaux dans les agences d'EQDOM
- Obsolescence systèmes d'exploitation et migration vers Windows 2016
- Migration Active Directory et Exchange vers 2016
- Migration Microsoft Office 2016 vers Office365
- Recensement des immobilisations IT pour le rapprochement comptable de l'inventaire physique
- Mise à jour du parc des postes de travail vers la dernière version de Windows 10 :21H2
- Restitution matériel informatique (anciens PDT, écrans, etc.

### VI.1.2. Démarrage du modèle producteur / distributeur : Projet SogeConso

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Société Générale Maroc. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis plus de 40 ans, et de SGMB qui dispose d'un large réseau de 450 agences.

Le projet a débuté en mars 2019 sur une direction régionale pilote sur la base d'un modèle de portage des encours par EQDOM et le partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur. Le site pilote démontre que les processus opérationnels déployés fonctionnent de façon entièrement satisfaisante.

Le partenariat a évolué vers un modèle de servicing articulé autour de l'OCTROI et SCORING des dossiers de crédit à la consommation non affecté initiés par les agences SGMA (dans un premier temps) pour une première phase réalisée fin 2021 et généralisée dès début 2022.

Le portage des engagements est réalisé sur les chaînes de traitement de la SGMA. Cette première phase comprend les services suivants fournis par EQDOM à SGMA dans le cadre d'un contrat de prestation de service :

- Un outil d'octroi (connecté par une API au système d'information de la SGMA) permettant aux agences SGMA de saisir des demandes de crédit à la consommation pour leur client (déjà entré en relation) et offrant des fonctionnalités pour permettre une fluidité du traitement jusqu'au déblocage dans les chaînes de SGMA
- Une solution de scoring hébergeant les règles et la politique d'octroi SGMA
- Une prestation de monitoring de ces grilles (analyse et restitution experte des résultats des scores)
- Des reportings permettant à la SGMA de piloter son activité
- Une assistance utilisateur permettant de traiter les demandes des agences
- Un centre de compétence permettant d'assurer le suivi de la prestation et piloter les demandes de changement

## VI.2. Stratégie d'investissement

Quant aux investissements, ils ont été orientés principalement sur les moyens IT durant les 3 dernières années. Ci-après le détail des investissements d'EQDOM durant la période mentionnée :

En KMAD	2019	2020	2021
Investissement IT	13 452	16 821	20 313

Autres investissements**	1 095	837	1 568
<b>Total</b>	<b>14 548</b>	<b>17 658</b>	<b>21 881</b>

Source : EQDOM

\*\*Essentiellement des investissements d'agencement

Entre 2018 et 2019, l'enveloppe d'investissement de la société a augmenté significativement en passant 6 200 KMAD en 2018 à 14 548 KMAD en 2019. L'investissement en IT représente 92% du budget global d'investissement en 2019. La hausse des investissements IT durant cette année s'explique par l'importance des projets réalisés et initiés en 2019.

En fin 2020, l'enveloppe d'investissement d'EQDOM a augmenté de 21,4% pour s'établir à 17 658 KMAD. L'investissement IT représente 95% du budget global d'investissement en 2020.

Globalement, la politique d'investissement sur les exercices passés et futurs vise principalement à :

- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle par l'automatisation des processus de traitement des demandes de crédit ;
- La sécurisation du système d'information ;
- Création de valeur (au lieu d'un centre de coûts) ;
- Service Excellence (DOSI&T orientée Service Client Interne).

En fin 2021, l'enveloppe d'investissement d'EQDOM a augmenté de 23,9% pour s'établir à 21 881 KMAD. L'investissement IT représente 93% du budget global d'investissement en 2021.

### **VI.3. Moyens techniques**

La plate-forme informatique d'EQDOM dessert l'ensemble des agences via des liaisons numériques spécialisées. Les commerciaux peuvent scorer, à priori, le client en se renseignant en temps réel sur sa situation (impayés et prêts en cours).

Pour servir des besoins internes, l'équipe informatique d'EQDOM a développé des applicatifs qui permettent de générer des tableaux d'indicateurs de décision relatifs à la production, au recouvrement, aux impayés ainsi qu'aux différents mouvements financiers.

En effet, de nombreux projets métiers et organisationnels ont été finalisés ou entamés depuis l'année 2019, notamment :

- Evolution de l'applicatif de la gestion des délégations d'acceptation sur Workflow (réalisée) ;
- SOGE CONSO V2 ;
- Plate-forme auto VO ;
- Revue du modèle LOA (Crédit Ballon) ;
- Mise en place d'un SI RH - Module Gestion de la carrière /Module formation /gestion de temps de présence ;
- Evolution de la risk-policy, du moteur de score, attribution des délégations informatisées et adaptation avec les nouveaux canaux.

#### **Hardware**

- Le DATA Center EQDOM est actuellement confié à la société SG ABS (filiale de SG) moyennant un contrat de service ;
- Des imprimantes multi fonction en location (environ 98 imprimantes réparties sur le siège et les agences) ;
- EQDOM dispose d'un parc informatique constitué de PC sous Windows (environ 350 PC répartis sur le siège et les agences) ;
- Des équipements téléphoniques ;
- Des équipements réseaux.

### Telecom

- Des connexions réseaux par des Liaisons MPLS (secourues par des liaisons ADSL MPLS) entre le siège et les différentes agences EQDOM ;
- Des équipements réseaux (Firewall, Routeur, Hub, Termserver...) pour la connexion du siège et des agences EQDOM.

### Software

Le Software du Système d'Information EQDOM est constitué des éléments suivants :

- Le SGBDR INFORMIX IDS ;
- Le SGBDR SQL Server ;
- Les outils bureautiques (Microsoft Office) ;
- Un progiciel comptable et financier ;
- Un logiciel de trésorerie et un logiciel d'édition des chèques ;
- Un outil de supervision réseau ;
- Un logiciel de gestion de temps de présence ; un logiciel de gestion des ressources humaines ; un logiciel éditique ; un logiciel de communication externe ; un logiciel anti-virus ;
- Un logiciel de gestion des achats/Paiement fournisseurs/Economat/Immobilisation ;
- Des solutions logicielles pour le métier EQDOM (Spécifique ou progiciel).

## **Partie VII. Situation financière d'EQDOM**

## VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)

En MMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
PNB	555	506	-8,8%	581	14,7%
Charges générales d'exploitation	244	234	-4,1%	247	5,5%
Coût Net du Risque (CNR) consolidé	72	146	>100%	185	26,8%
<b>RN</b>	<b>137</b>	<b>35</b>	<b>-74,1%</b>	<b>33</b>	<b>-5,9%</b>
<b>Encours financier</b>	<b>10 836</b>	<b>10 491</b>	<b>-3,2%</b>	<b>10 651</b>	<b>1,5%</b>

Source : EQDOM

En 2020, le résultat net affiche un recul de 74,1% résultant essentiellement de :

- La baisse du PNB de 8,8% par rapport à 2019 (-49 MMAD), expliqué par la baisse des commissions sur prestations de service (-70 MMAD) compensée par une amélioration des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+11 MMAD) et de la charge de refinancement (16 MMAD) ;
- La diminution des charges générales d'exploitation de 4,1% par rapport à 2019 résultant principalement d'économies réalisées sur les différents métiers ;
- La hausse du Coût Net du Risque à 145,8 MMAD en 2020 vs 72,2 MMAD en 2019, fortement impacté par la crise sanitaire actuelle.

L'encours financier s'établit à 10 491 MMAD en 2020 affichant une baisse de 3,2%. Cette baisse résulte principalement de la diminution de 15% de l'encours auto LOA qui est passé de 4 228 MMAD en 2019 à 3 611 MMAD en 2020.

En 2021, le résultat net affiche un recul de -5,9% (-2 MMAD), malgré une hausse du PNB de +14,7% (+74,4 MMAD), en lien avec la comptabilisation d'une provision pour risques et charges de 45,7 MMAD en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes.

L'amélioration du PNB de 14,7% par rapport à 2020 (+74,4 MMAD) s'explique principalement par :

- o Une marge d'intérêt en amélioration de +66 MMAD vs. 2020. Ceci est essentiellement lié à la hausse des encours générateurs d'intérêts sur la LOA : +37 MMAD, à une progression de l'encours crédit classique : +14 MMAD et à des charges de refinancement à des niveaux historiquement bas : +16 MMAD ;
- o Des commissions liées au crédit classique en hausse par rapport à l'année dernière de +23 MMAD en lien avec une hausse des frais d'acceptation et des frais de gestion externes de respectivement +13 MMAD et +10 MMAD tirés par une production en amélioration par rapport à l'exercice précédent ;
- o Des commissions liées au crédit LOA en baisse sous l'effet de la déformation du mix en faveur de la LOA taux plus génératrice d'intérêts et moins porteuse de commissions.

La hausse des charges générales d'exploitation de 5,5% par rapport à 2020 est liée principalement à la hausse des commissions versées pour 9 MMAD en lien avec une production en amélioration de +30% par rapport à l'année dernière.

La hausse du Coût Net du Risque à 185 MMAD en 2021 vs 146 MMAD en 2020 résulte de plusieurs effets :

- o La crise COVID qui a persisté en 2021 impactant certains segments de clients, comme les loueurs, les transporteurs et les employés du secteur du tourisme ;
- o L'entrée en vigueur des nouvelles normes de défaut (NDOD) appliquées à EQDOM en janvier 2021 ;
- o Des effets mécaniques/méthodologiques de la provision donnant lieu à une dégradation du CNR des clients ayant sollicités des moratoires en 2020. En effet, à l'échéance de la période de moratoire, ces clients ont vu leur situation se dégrader, avec des niveaux de provision passée de 20% (premier stade de défaut) en 2020 à 100% en 2021. A souligner que 30% du CNR 2021 est consommé par les moratoires.

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

L'encours financier s'établit à 10 651 MMAD en 2021 affichant une hausse de 1,5% tirée principalement par une production en progression de +30% par rapport à l'année dernière.

## VII.2. Rapports des commissaires aux comptes

### **Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

#### **Audit des états de synthèse**

##### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.445.506 KMAD dont un bénéfice net de 35.064 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 23 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle</b>
---

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des engagements en souffrances ;</li> <li>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul> <p>Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.</p> <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2021, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 6.117 MMAD et 2.236 MMAD.</p> <p>Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.222 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;</li> <li>- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;</li> <li>- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.</li> </ul>

**Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance pour les états de synthèse**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

**Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2022

**MAZARS**

**M. Abdou Souleye DIOP, Associé**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**M. Faiçal MEKOUAR, Associé**

### **Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020

#### **Audit des états de synthèse**

##### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société EQDOM, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de 1 519 009 KMAD dont un bénéfice net de 34 387 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'administration tenu en date du 23 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société EQDOM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèses et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Rapport de gestion**

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle</b>	
<b>Risque identité</b>	<b>Notre réponse</b>
<p>Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des engagements en souffrance ;</li> <li>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul> <p>Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.</p> <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'encours net des créances à la clientèle et les immobilisations nettes données en LOA s'élèvent respectivement à 5 749 MMAD et 2 503 MMAD. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à 1 045 MMAD.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;</li> <li>- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;</li> <li>- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.</li> </ul>

<p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance pour les états de synthèse**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèses prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèses, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Casablanca, le 21 Avril 2021

**MAZARS**  
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
M. Faïçal MEKOUAR, Associé

#### **Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux**

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société EQDOM S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1.484.622 dont un bénéfice net de KMAD 135.040.

#### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous

conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société EQDOM S.A au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 16 Avril 2020

**MAZARS**  
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

**DELOITTE AUDIT**  
M. Hicham BELEMQADEM, Associé

## **Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés**

### Rapport I des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.466.837 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 33.291 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 23 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des engagements en souffrances ;</li> <li>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul> <p>Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.</p> <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2021, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;</li> <li>- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;</li> <li>- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.</li> </ul>

<p>s'élèvent respectivement à 6.117 MMAD et 1.377 MMAD.</p> <p>Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.222 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. 5 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 mars 2022

**MAZARS**

**M. Abdou Souleye DIOP, Associé**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**M. Faiçal MEKOUAR, Associé**

### **Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés**

#### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 542 893 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 35 362 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'administration le 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<b>Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle</b>	
<b>Risque identité</b>	<b>Notre réponse</b>
<p>Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des engagements en souffrance ;</li> <li>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.</li> </ul> <p>Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'encours net des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5 749 MMAD et 1 412 MMAD. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à 1 045 MMAD.</p>	<p>Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;</li> <li>- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées au impacts de la crise Covid-19 ;</li> <li>- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.</li> </ul>

<p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 Avril 2021

**MAZARS**  
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
M. Faïçal MEKOUAR, Associé

## **Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés**

### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société EQDOM et de sa filiale (Groupe EQDOM), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.508.288 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 136.665.

#### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble EQDOM constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable au Maroc.

Casablanca, le 16 Avril 2020

**MAZARS**  
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

**DELOITTE AUDIT**  
M. Hicham BELEMQADEM, Associé

### VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2021

#### VII.3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés d'EQDOM ont été établis conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le périmètre de consolidation pour les exercices 2019, 2020 et 2021 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Loste & Cie	Gestion des contrats d'assurance	97%	97%	Intégration globale

Source : EQDOM

Le pourcentage de contrôle n'a pas connu de changement durant la période 2019-2021.

## VII.3.2. Présentation et analyse des comptes de produits et de charges

Le tableau suivant présente les données du compte de résultat consolidé d'EQDOM pour la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 379 389</b>	<b>2 112 537</b>	<b>-11,2%</b>	<b>2 067 764</b>	<b>-2,1%</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	43	37	-14,0%	15	-59,5%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	548 618	559 461	2,0%	570 535	2,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 671 941	1 479 859	-11,5%	1 416 370	-4,3%
Commissions sur prestations de service	134 595	64 298	-52,2%	77 399	20,4%
Autres produits bancaires	24 192	8 882	-63,3%	3 445	-61,2%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 823 896</b>	<b>1 606 148</b>	<b>-11,9%</b>	<b>1 487 006</b>	<b>-7,4%</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	30 390	12 427	-59,1%	12 449	0,2%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	153 961	156 077	1,4%	140 642	-9,9%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 638 678	1 436 091	-12,4%	1 332 622	-7,2%
Autres charges bancaires	867	1 553	79,1%	1 293	-16,7%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>555 493</b>	<b>506 389</b>	<b>-8,8%</b>	<b>580 758</b>	<b>14,7%</b>
Produits d'exploitation non bancaire	194	335	72,7%	344	2,7%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>243 735</b>	<b>233 803</b>	<b>-4,1%</b>	<b>246 712</b>	<b>5,5%</b>
Charges de personnel	88 246	93 333	5,8%	89 550	-4,1%
Impôts et taxes	2 204	2 082	-5,5%	2 470	18,6%
Charges externes	140 476	129 455	-7,8%	140 924	8,9%
Autres charges générales d'exploitation	4 185	655	-84,3%	2 841	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8 624	8 278	-4,0%	10 927	32,0%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>311 952</b>	<b>272 921</b>	<b>-12,5%</b>	<b>334 390</b>	<b>22,5%</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>307 933</b>	<b>343 860</b>	<b>11,7%</b>	<b>427 187</b>	<b>24,2%</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	199 949	278 986	39,5%	335 895	20,4%
Pertes sur créances irrécouvrables	94 735	35 877	-62,1%	23 914	-33,3%
Autres dotations aux provisions	13 249	28 997	>100%	67 378	>100%
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>229 149</b>	<b>169 063</b>	<b>-26,2%</b>	<b>203 528</b>	<b>20,4%</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	208 116	157 668	-24,2%	158 710	0,7%
Récupérations sur créances amorties	14 328	11 395	-20,5%	16 241	42,5%
Autres reprises de provisions	6 705	0	-100%	28 577	>100%
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>233 168</b>	<b>98 124</b>	<b>-57,9%</b>	<b>110 731</b>	<b>12,8%</b>
Produits non courants	9	28	>100%	0	-100%
Charges non courantes	4 780	15 447	>100%	6 334	-59,0%
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>228 396</b>	<b>82 705</b>	<b>-63,8%</b>	<b>104 397</b>	<b>26,2%</b>
Impôts sur les résultats	91 731	47 343	-48,4%	71 106	50,2%
<b>RESULTAT NET DU GROUPE</b>	<b>136 665</b>	<b>35 362</b>	<b>-74,1%</b>	<b>33 291</b>	<b>-5,9%</b>
Part du groupe	135 907	34 598	-74,5%	32 603	-5,8%
Part des intérêts minoritaires	758	764	0,8%	688	-9,9%

Source : EQDOM

### VII.3.2.1. Produits d'exploitation bancaire consolidés

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2019-2021, se détaillent comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	43	37	-14,0%	15	-59,5%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	548 618	559 461	2,0%	570 535	2,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 671 941	1 479 859	-11,5%	1 416 370	-4,3%
Commissions sur prestations de service	134 595	64 298	-52,2%	77 399	20,4%
Autres produits bancaires	24 192	8 882	-63,3%	3 445	-61,2%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 379 389</b>	<b>2 112 537</b>	<b>-11,2%</b>	<b>2 067 764</b>	<b>-2,1%</b>

Source : EQDOM

#### Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2019 et 2020

A fin 2020, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 11,2% passant ainsi de 2 379,4 MMAD en 2019 à 2 112,5 MMAD en 2020. Cette baisse s'explique, principalement, par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail de -11,5%. Cette baisse est tirée par le retrait de l'encours LOA de -15%.
- La hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de +2% tirée par l'accroissement des encours générateurs d'intérêts sur le crédit classique.
- La baisse des commissions sur prestation de services (-52%) expliquée par une production en retrait de -24% sous l'effet de la crise Covid.

#### Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2020 et 2021

A fin 2021, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 2,1% passant ainsi de 2 112,5 MMAD en 2020 à 2 067,8 MMAD en 2021.

Cette baisse s'explique, principalement, par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail de -4,3% expliquée par un encours LOA en retrait (-8% par rapport à 2020) vs l'année dernière de -10%.
- La hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de +2% expliquée par l'accroissement des encours générateurs d'intérêts sur le crédit classique.
- La croissance des commissions sur prestation de services (+20,4%) expliquée par l'amélioration de la production de +30%.
- La baisse des autres produits bancaires en 2021 s'explique principalement par la constatation exceptionnelle en PNB en 2020 d'un niveau élevé de prélèvements à tort arrivés à prescription et non réclamés par les clients.

### VII.3.2.2. Charges d'exploitation bancaire consolidées

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2019-2021, se détaillent comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	30 390	12 427	-59,1%	12 449	0,2%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	153 961	156 077	1,4%	140 642	-9,9%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 638 678	1 436 091	-12,4%	1 332 622	-7,2%

Autres charges bancaires	867	1 553	79,1%	1 293	-16,7%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 823 896</b>	<b>1 606 148</b>	<b>-11,9%</b>	<b>1 487 006</b>	<b>-7,4%</b>

Source : EQDOM

#### Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2019 et 2020

En 2020, les charges d'exploitation bancaire diminuent de 11,9% atteignant 1 606,1 MMAD en 2020 contre 1 823,9 MMAD en 2019. Cette baisse est due principalement à i/ la baisse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui s'explique par la baisse de la production en LOA (-24%), ii/ à des charges de refinancement à des niveaux bas et iii/ à des autres charges bancaires en hausse.

#### Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2020 et 2021

En 2021, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 487 MMAD enregistrant une baisse de 7,4% par rapport à 2020. Cette variation est due principalement à la baisse de 7,2% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui représentent 89,6% des charges d'exploitation bancaires et qui est tirée par une diminution de l'encours de 10% vs 2020.

### VII.3.2.3. Marge d'intérêts

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Intérêts crédit classique (1)	548 661	559 498	2,0%	570 550	2,0%
Intérêts LOA (2) *	33 263	43 768	31,6%	83 748	91,3%
Refinancement (3)	-184 351	-168 504	8,6%	-153 091	9,1%
<b>MARGE D'INTERETS (1) +(2) +(3)</b>	<b>397 573</b>	<b>434 762</b>	<b>9,4%</b>	<b>501 207</b>	<b>15,3%</b>

Source : EQDOM

(\*) Les produits de LOA sont nets des charges

#### Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2019 et 2020

La marge d'intérêt 2020 s'établit à 435 MMAD et affiche une amélioration de 9,4%, expliquée principalement par :

- La hausse des produits d'intérêt sur le crédit classique (+2%) tirés par l'augmentation des encours crédits classique ;
- La hausse des produits d'intérêt sur la LOA (+31,6%) tirés par l'augmentation des encours financiers de LOA porteurs d'intérêts ;
- L'amélioration du refinancement tirée par des encours en baisse par rapport à l'année dernière et un taux de refinancement meilleur qu'en 2019.

#### Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2020 et 2021

La marge d'intérêt 2021 s'établit à 501 MMAD, en croissance de +15,3%, expliquée principalement par :

- La hausse des produits d'intérêt sur le crédit classique de +2% en lien avec l'augmentation des encours crédits classique ;
- La progression des produits d'intérêt sur la LOA (+91%) expliquée par la déformation du mix des encours financiers LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêt qui représente 53% de la LoA en 2021 vs. 34% en 2020 ;
- L'encours de la LOA total est en baisse de 10% vs. L'année dernière mais avec deux dynamiques différentes :
  - Un encours LOA taux en amélioration de +43% tirant ainsi la hausse des intérêts LOA ;
  - Un encours LOA 0% en diminution de -35% entraînant ainsi la baisse de l'encours total LOA.
- L'amélioration du coût du refinancement résultant d'un taux de refinancement historiquement bas.

## VII.3.2.4. Commissions sur prestations de services

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>Commissions sur crédit classique</b>	53 728	20 984	-60,9%	45 631	>100%
Frais d'acceptation dossiers	26 824	14 120	-47,4%	26 618	88,5%
Frais de crédit bureau	730	541	-25,9%	661	22,2%
Frais de gestion externes	24 374	4 524	-81,4%	14 041	>100%
Prestations de services SOGEFINANCEMENT	1 800	1 800	0,0%	1 800	0,0%
Autres commissions	0	0	0%	2 510	>100%
<b>Frais d'acceptation LOA</b>	<b>80 866</b>	<b>43 313</b>	<b>-46,4%</b>	<b>31 769</b>	<b>-26,7%</b>
<b>TOTAL DES COMMISSIONS PERCUES</b>	<b>134 594</b>	<b>64 297</b>	<b>-52,2%</b>	<b>77 400</b>	<b>20,4%</b>

Source : EQDOM

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2019 et 2020

En 2020, les commissions perçues affichent un retrait de 52% pour s'établir à 64,3 MMAD. Ce retrait est principalement expliqué par :

- La baisse des frais d'acceptation de dossier LOA (-46%) tirés par une production en recul de 24% ;
- Et le retrait des frais de gestion externe expliqué par l'application à partir de l'exercice 2020 d'un étalement de ces frais (-14 MMAD).

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2020 et 2021

En 2021, les commissions perçues à 77 MMAD affichent une amélioration de +20% qui s'explique principalement par :

- La progression des frais d'acceptation du crédit classique en lien avec l'évolution de la production par rapport à l'année dernière ;
- La hausse des frais de gestion externe expliquée par une amélioration de la production des prélèvements à la source par rapport à l'année dernière ;
- La hausse des autres commissions s'explique principalement par la facturation de Sogeconso.

qui compensent :

- La baisse des frais d'acceptation de dossier LOA de -27% sous l'effet de la déformation du mix en faveur de la LOA taux plus génératrice d'intérêts et moins porteuse de commissions.

## VII.3.2.5. Produit net bancaire consolidé (PNB)

L'évolution du PNB de la société EQDOM sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Produits d'exploitation bancaire	2 379 389	2 112 537	-11,2%	2 067 764	-2,1%
Charges d'exploitation bancaire	1 823 896	1 606 148	-11,9%	1 487 006	-7,4%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>555 493</b>	<b>506 389</b>	<b>-8,8%</b>	<b>580 758</b>	<b>14,7%</b>

Source : EQDOM

Evolution du PNB consolidé entre 2019 et 2020

A fin 2020, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 506,4 MMAD, en baisse de 8,8%. Ce retrait s'explique par un retrait des produits d'exploitation bancaire de 11,2% compensée en partie d'une baisse des charges d'exploitation bancaires de 11,9%.

Evolution du PNB consolidé entre 2020 et 2021

A fin 2021, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 580,8 MAD, en hausse de 14,7% expliquée par une baisse des charges d'exploitation bancaire (-7,4%) plus importante que les produits d'exploitation bancaire (-2,1%).

A fin 2021, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 580,8 MAD, en hausse de 14,7% expliquée par une baisse des charges d'exploitation bancaire (-7,4%) plus importante que les produits d'exploitation bancaire (-2,1%).

L'évolution négative des autres produits d'exploitation s'explique par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur crédit-bail en lien avec la baisse de l'encours de -10% ;
- L'amélioration des frais de gestion externes en lien d'une part avec la hausse de la production en prélèvement à la source et d'autres part par l'étalement de ces frais ayant débuté en 2020 ;
- La hausse des intérêts perçus sur le crédit classique vs. 2020.

**VII.3.2.6. Résultat brut d'exploitation (RBE)**

L'évolution du RBE de la société EQDOM sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>555 493</b>	<b>506 389</b>	<b>-8,8%</b>	<b>580 758</b>	<b>14,7%</b>
Produits d'exploitation non bancaire	194	335	72,7%	344	2,7%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>243 735</b>	<b>233 803</b>	<b>-4,1%</b>	<b>246 712</b>	<b>5,5%</b>
Charges de personnel	88 246	93 333	5,8%	89 550	-4,1%
Impôts et taxes	2 204	2 082	-5,5%	2 470	18,6%
Charges externes	140 476	129 455	-7,8%	140 924	8,9%
Autres charges générales d'exploitation	4 185	655	-84,3%	2 841	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8 624	8 278	-4,0%	10 927	32,0%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>311 952</b>	<b>272 921</b>	<b>-12,5%</b>	<b>334 390</b>	<b>22,5%</b>

Source : EQDOM

Evolution du RBE entre 2019 et 2020

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 272,9 MMAD en 2020 vs 311,9 MMAD en 2019, en retrait de -12,5 % résultant principalement d'une baisse plus importante PNB (-49 MMAD) par rapport aux charges d'exploitation (-9,9 MMAD).

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de 4,1% par rapport à 2019 résultant principalement de l'effet compensé de :

- La baisse des charges externes de 11 MMAD ; -8% qui provient principalement d'économies réalisées sur les différents métiers ;
- Le retrait des autres charges d'exploitation expliqué par la correction d'IR (+4 MMAD) non constatée en 2020 (mais provisionnée dans la rubrique provisions pour éléments de passif) ;
- L'augmentation de la masse salariale expliquée par les augmentations réglementaires et les mouvements sur l'année 2020 ;
- La légère baisse des impôts et taxes (-0,1 MMAD) et des Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (-0,3 MMAD).

Evolution du RBE entre 2020 et 2021

Le résultat brut d'exploitation est en amélioration de +61,5 MMAD principalement due à la hausse du PNB de +74,4 MMAD en rapport avec :

- Des intérêts crédit classique en hausse de +38 MMAD tirés par un accroissement de l'encours crédit classique vs. 2019 de +12% compensés en partie par la hausse des agios réservés de -12 MMAD ;
- Des intérêts LOA qui triplent en comparaison à 2019 et affichent une évolution positive de +55 MMAD en lien avec le changement de mix LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêts mais neutralisés par la baisse des commissions LOA de -53 MMAD aussi expliqué par la déformation du mix LOA au détriment de la LOA 0%.

VII.3.2.7. *Coefficient d'exploitation*

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Produit net bancaire (1)	555 493	506 389	-8,8%	580 758	14,7%
Charges générales d'exploitation (2)	243 735	233 803	-4,1%	246 712	5,5%
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION (2)/(1)</b>	<b>43,9%</b>	<b>46,2%</b>	<b>+2,3 pts</b>	<b>42,5%</b>	<b>-3,7 pts</b>

Source : EQDOM

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2019 et 2020

En 2020, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 46,2%, en hausse de 2,3 pts par rapport à 2019 qui est dû à la baisse du PNB de 8,8% plus importante que la baisse des charges générales d'exploitation de 4,1%

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2020 et 2021

En 2021, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 42,5%, en baisse de 3,7 pts par rapport à 2020 qui est dû à la hausse du PNB de 14,7% plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation de 5,5%

VII.3.2.8. *Résultat courant consolidé*

L'évolution du résultat courant consolidé de la société EQDOM sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>311 952</b>	<b>272 921</b>	<b>-12,5%</b>	<b>334 390</b>	<b>22,5%</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>307 933</b>	<b>343 860</b>	<b>11,7%</b>	<b>427 187</b>	<b>24,2%</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	199 949	278 986	39,5%	335 895	20,4%
Pertes sur créances irrécouvrables	94 735	35 877	-62,1%	23 914	-33,3%
Autres dotations aux provisions	13 249	28 997	>100%	67 378	>100%
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>229 149</b>	<b>169 063</b>	<b>-26,2%</b>	<b>203 528</b>	<b>20,4%</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	208 116	157 668	-24,2%	158 710	0,7%
Récupérations sur créances amorties	14 328	11 395	-20,5%	16 241	42,5%
Autres reprises de provisions	6 705	0	-100%	28 577	>100%
<b>MARGE D'EXPLOITATION (Résultat courant/PNB)</b>	<b>42,0%</b>	<b>19,4%</b>	<b>-22,6 pts</b>	<b>19,1%</b>	<b>-0,3 pts</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>233 168</b>	<b>98 124</b>	<b>-57,9%</b>	<b>110 731</b>	<b>12,8%</b>

Source : EQDOM

Evolution du résultat courant consolidé entre 2019 et 2020

A fin 2020, le résultat courant consolidé s'établit à 98,1 millions de dirhams, soit une baisse de 57,9% par rapport à 2019 s'expliquant par :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 312 MMAD en 2019 à 273 MMAD en 2020, enregistrant une baisse de 12,5% ;
- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables ont enregistré une hausse de 11,7% entre 2019 et 2020 en passant de 307,9 MMAD à 343,9 MMAD ;
- Les reprises de provisions et récupération sur créances amorties ont baissé de 26,2% pour s'établir à 169 MMAD en 2020 contre 229,1 MMAD en 2019.

La marge d'exploitation quant à elle régresse de 22,6 pts et s'établit à 19,4%, sous l'effet de la baisse des charges générales d'exploitation et du PNB, respectivement de 4,1% et 8,8% en 2020 par rapport à 2019.

#### Evolution du résultat courant consolidé entre 2020 et 2021

A fin 2021, le résultat courant consolidé s'établit à 110,7 millions de dirhams, soit une hausse de 12,8% par rapport à 2020 s'expliquant par :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 273 MMAD en 2020 à 334 MMAD en 2021, enregistrant une hausse de 22,5% ;
- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables ont enregistré une hausse de 24,2% entre 2020 et 2021 en passant de 343,9 MMAD à 427,2 MMAD ;
  - La hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'explique par la dégradation du stock de provision, suite à la dégradation du portefeuille impayé, les raisons de cette dégradation ont été détaillées au premier chapitre dans la partie CNR ;
  - La hausse des autres dotations aux provisions s'explique par une provision en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes de -46 MMAD et une provision pour nouvelles fraudes de -4 MMAD ;
- Les reprises de provisions et récupération sur créances amorties ont augmenté de 20,4% pour s'établir à 203 MMAD en 2021 contre 169 MMAD en 2020.
  - La hausse des autres reprises de provisions s'explique par la reprise d'une partie de la provision pour risque client établie en 2020 de +8 MMAD et la reprise d'une provision en lien avec un ancien litige social pour +3 MMAD ;

La marge d'exploitation quant à elle régresse de 0,3 pts et s'établit à 19,1% en 2021.

#### VII.3.2.9. Coût net du risque (CNR)

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Dot aux prov pour créances et engagements par signature en souffrance	199 949	278 986	39,5%	335 895	20,4%
Pertes sur créances irrécouvrables	94 735	35 877	-62,1%	23 914	-33,3%
Rep de prov pour créances et engagements par signature en souffrance	208 116	157 668	-24,2%	158 710	0,7%
Récupérations sur créances amorties	14 328	11 395	-20,5%	16 241	42,5%
<b>CNR consolidé*</b>	<b>72 240</b>	<b>145 800</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>184 858</b>	<b>26,8%</b>
<b>Encours comptable net</b>	<b>7 154 812</b>	<b>7 161 277</b>	<b>0,1%</b>	<b>7 494 326</b>	<b>4,7%</b>
<b>En %</b>	<b>1,01%</b>	<b>2,04%</b>	<b>+1,03 pts</b>	<b>2,47%</b>	<b>+0,43 pts</b>

Source : EQDOM

(\*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client.

Le Coût Net du Risque s'élève à 145,8 MMAD en 2020 vs 72,2 MMAD en 2019 (soit une hausse de 102% sur la période). Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 39,5% (soit + 79 MMAD en 2020) ;
- La baisse de des pertes sur créances irrécouvrables de 62,1% par rapport à 2019 ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 24,2% passant de 208 MMAD à 158 MMAD en 2020 ;
- La baisse des récupérations sur créances amorties 20,5% en 2020.

En 2021, le Coût Net du Risque s'élève à 184,8 MMAD contre 145,8 MMAD en 2020, en hausse de 26,8% expliquée principalement par la hausse de 20,4% des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (+56,9 MMAD) qui s'explique par la dégradation du stock de provision, suite à la dégradation du portefeuille impayé, les raisons de cette dégradation ont été détaillées dans la partie CNR.

#### VII.3.2.10. Dotations aux provisions pour autres éléments de passif

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Autres dotations aux provisions	13 249	28 997	>100%	67 378	>100%
Autres reprises de provisions	6 705	0	-100%	28 577	>100%
<b>Dotations aux prov. pour autres éléments de passif</b>	<b>6 544</b>	<b>28 997</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>38 801</b>	<b>33,8%</b>

Source : EQDOM

En 2020, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse supérieure à 100% et s'établissent à 29 MMAD et comptabilisent les provisions litige (4 MMAD), fraudes auto (4 MMAD), PRG pour risque crédit moratoire covid (14 MMAD), dotations aux provisions pour risques futurs (6 MMAD).

En 2021, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif augmentent de +33,8% en raison de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges de 45,7 MMAD en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes.

Ils se composent de :

- Provision en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes de -46 MMAD ;
- Reprise d'une partie de la provision pour risque client établie en 2020 de +8 MMAD ;
- Reprise d'une provision en lien avec un ancien litige social pour +3 MMAD ;
- Provision pour nouvelles fraudes de -4 MMAD.

## VII.3.2.11. Résultat net consolidé

L'évolution du résultat net consolidé de la société EQDOM sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>233 168</b>	<b>98 124</b>	<b>-57,9%</b>	<b>110 731</b>	<b>12,8%</b>
Produits non courants	9	28	>100%	0	-100%
Charges non courantes	4 780	15 447	>100%	6 334	-59,0%
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>228 396</b>	<b>82 705</b>	<b>-63,8%</b>	<b>104 397</b>	<b>26,2%</b>
Impôts sur les résultats	91 731	47 343	-48,4%	71 106	50,2%
<b>RESULTAT NET DU GROUPE</b>	<b>136 665</b>	<b>35 362</b>	<b>-74,1%</b>	<b>33 291</b>	<b>-5,9%</b>
Part du groupe	135 907	34 598	-74,5%	32 603	-5,8%
Part des intérêts minoritaires	758	764	0,8%	688	-9,9%

Source : EQDOM

Evolution du résultat net consolidé entre 2019 et 2020

Le résultat net du groupe s'élève à 35,4 MMAD, en retrait de 74,1% par rapport à 2019 résultant principalement de la baisse du résultat courant de 57,9% (-135 MMAD par rapport à 2019), de l'augmentation des charges non courantes qui comptabilisent la totalité du don COVID (10 MMAD) et de la baisse de l'impôt sur les résultats de 48,4% expliquée par la comptabilisation de 2 MMAD de charge soit 1/5 du don covid qui doit être étalé sur 5 ans pour être déductible fiscalement chaque année. Hormis le don Covid, le Résultat net serait de 44,6 MMAD.

A noter que le reste du don de 10 MMAD, soit 8 MMAD, est comptabilisé sous forme de dotation non déductible qui permet d'avoir tout l'impact du don sur l'année 2020 et ce, conformément à l'exigence de BAM.

Evolution du résultat net consolidé entre 2020 et 2021

En 2021, le résultat net du groupe s'établit à 33,3 MMAD en baisse de 5,9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due principalement à l'amélioration du résultat courant (+12,6 MMAD) et à la baisse des charges non courantes (-9,1 MMAD).

En 2021, les charges non courantes constatées sont celles du 1/5 du don covid et de la cotisation de contribution sociale.

Entre 2019 et 2021, le résultat net s'établit est en baisse de -104 MMAD principalement expliquée par l'effet compensé de :

- Un RBE en amélioration de +22 MMAD principalement due à la hausse du PNB de +26 MMAD en rapport avec :
  - Des intérêts crédit classique en hausse de +38 MMAD ;
  - Des intérêts LOA qui triplent en comparaison à 2019 et affichent une évolution positive de +55 MMAD
- Un CNR en hausse de -112 MMAD résultant de l'effet sortie de moratoire prolongé et aggravé par la persistance de la crise sanitaire ;
- Des PRC en augmentation de +32 MMAD induit essentiellement par la constatation d'une provision en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes de -46 MMAD compensé par la reprise d'une partie de la provision pour risque client établie en 2020 de +8 MMAD et la reprise d'une provision en lien avec un ancien litige social pour +3 MMAD.

## VII.3.3. Présentation et analyse du bilan consolidé

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan d'EQDOM sur la période 2019-2021 :

ACTIF (En KMAD)	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	542	587	8,2%	175	-70,2%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 327	143 087	>100%	118 033	-17,5%
• A vue	1 327	143 087	>100%	118 033	-17,5%
• A terme		0	0%	0	0%
3. Créances sur la clientèle	5 620 145	5 749 475	2,3%	6 117 378	6,4%
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 425 767	5 405 758	-0,4%	5 685 604	5,2%
• Crédits à l'équipement		0	0%	0	0%
• Crédits immobiliers		0	0%	0	0%
• Autres crédits	194 378	343 717	76,8%	431 774	25,6%
4. Opérations de crédit-bail et de location	1 534 667	1 411 802	-8,0%	1 376 948	-2,5%
5. Créances acquises par affacturage		0	0%	0	0%
6. Titres de transaction et de placement	7 528	14 543	93,2%	12 977	-10,8%
7. Autres actifs	338 315	233 685	-30,9%	103 475	-55,7%
8. Titres d'investissement		0	0%	0	0%
9. Titres de participation et emplois assimilés		0	0%	0	0%
10. Titres mis en équivalence		0	0%	0	0%
11. Créances subordonnées		0	0%	0	0%
12. Immobilisations incorporelles	22 708	35 937	58,3%	50 774	41,3%
13. Immobilisations corporelles	57 041	53 193	-6,7%	49 396	-7,1%
14. Ecart d'acquisition		0	0%	0	0%
<b>Total de l'Actif</b>	<b>7 582 273</b>	<b>7 642 309</b>	<b>0,8%</b>	<b>7 829 157</b>	<b>2,4%</b>

Source : EQDOM

PASSIF (En KMAD)	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	0	0	0%	76 087	>100%
<b>2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés</b>	215 776	719 971	>100%	273 674	-62,0%
• A vue	80 426	133 563	66,1%	132 742	-0,6%
• A terme	135 350	586 408	>100%	140 932	-76,0%
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	0	0	0%	0	0%
<b>4. Titres de créance émis</b>	5 521 550	4 965 632	-10,1%	5 560 276	12,0%
• Titres de créance négociables émis	5 521 550	4 965 632	-10,1%	5 560 276	12,0%
• Emprunts obligataires émis	0	0	0%	0	0%
• Autres titres de créance émis	0	0	0%	0	0%
<b>5. Autres passifs</b>	306 002	346 159	13,1%	345 828	-0,1%
<b>6. Ecart d'acquisition</b>	0	0	0%	0	0%
<b>7. Provisions pour risques et charges</b>	30 657	67 654	>100%	106 455	57,4%
<b>8. Provisions réglementées</b>	0	0	0%	0	0%
<b>9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	0	0	0%	0	0%
<b>10. Dettes subordonnées</b>	0	0	0%	0	0%
<b>11. Primes liées au capital</b>	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
<b>12. Capital</b>	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
<b>13. Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	0	0	0%	0	0%
<b>14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence</b>	1 121 273	1 257 181	12,1%	1 183 196	-5,9%
• Part du groupe	1 121 255	1 257 163	12,1%	1 183 178	-5,9%
• Part des intérêts minoritaires	18	18	0,0%	18	0,0%
<b>15. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	136 665	35 362	-74,1%	33 291	-5,9%
• Part du groupe	135 907	34 598	-74,5%	32 603	-5,8%
• Part des intérêts minoritaires	758	764	0,8%	688	-9,9%
<b>Total du Passif</b>	<b>7 582 273</b>	<b>7 642 309</b>	<b>0,8%</b>	<b>7 829 157</b>	<b>2,4%</b>

Source : EQDOM

Le total bilan consolidé d'EQDOM s'établit à 7 829,1 MMAD en 2021, contre 7 642,3 MMAD en 2020, ce qui représente une variation annuelle de 2,4% entre 2020 et 2021.

### VII.3.3.1. Crédits consolidés

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période 2019-2021, de la manière suivante :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 327</b>	<b>143 087</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>118 033</b>	<b>-17,5%</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>5 620 145</b>	<b>5 749 475</b>	<b>2,3%</b>	<b>6 117 378</b>	<b>6,4%</b>
• Créances de trésorerie et à la consommation	5 425 767	5 405 758	-0,4%	5 685 604	5,2%
<i>Dont crédit-bail et de location</i>					
• Créances à l'équipement	-	-	0%	-	0%
• Créances immobilières	-	-	0%	-	0%
• Autres crédits	194 378	343 717	76,8%	431 774	25,6%
<b>Opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>1 534 667</b>	<b>1 411 802</b>	<b>-8,0%</b>	<b>1 376 948</b>	<b>-2,5%</b>
<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>7 156 139</b>	<b>7 304 364</b>	<b>2,1%</b>	<b>7 612 359</b>	<b>4,2%</b>

Source : EQDOM

#### Evolution des Crédits entre 2019 et 2020

A fin 2020, le total des crédits s'est établi à 7 304,4 MMAD, soit une croissance de 2,1% comparé à 2019. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse des autres crédits de 76,8% due à l'accroissement des créances en souffrance nettes sur la clientèle sous l'effet de la crise sanitaire et la baisse des opérations de crédit-bail et de location de 8,01%.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui représentent 2% sur le total des crédits, ont augmenté significativement passant de 1 327 KMAD à 143 087 KMAD en 2020. En 2020, l'enregistrement de ce compte regroupe toutes les banques ayant un solde créditeur alors qu'en 2019 le compte n'a enregistré que les soldes créditeurs SGMA.

#### Evolution des Crédits entre 2020 et 2021

Au terme de l'exercice 2021, le total des crédits s'est établi à 7 612,3 MMAD, soit une croissance de 4,2% comparé à 2020. Cette évolution est principalement tirée par la hausse des créances sur la clientèle (+6,4%), atténuée cependant par une baisse de -2,5% des opérations de crédit-bail et de location.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui représentent 2% sur le total des crédits, ont baissé passant de 143 087 KMAD en 2020 à 118 033 KMAD en 2021.

### VII.3.3.2. Actifs divers consolidés

L'évolution des actifs divers, sur la période 2019-2021, se détaille comme suit :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Autres actifs	338 315	233 685	-30,9%	103 475	-55,7%
Immobilisations incorporelles	22 708	35 937	58,3%	50 774	41,3%
Immobilisations corporelles	57 041	53 193	-6,7%	49 396	-7,1%
Titres de transaction et de placement	7 528	14 543	93,2%	12 977	-10,8%

Source : EQDOM

Les autres actifs sont composés de « Etat », « Personnel », « Divers autres débiteurs » et « comptes de régularisation actif ».

Evolution des actifs divers entre 2019 et 2020

A fin 2020, les autres actifs baissent de près de 30,9% pour s'établir à 233,7 MMAD en 2020 contre 338,3 MMAD à fin 2019 en raison de la baisse du crédit TVA tirée par la baisse de la production LOA en 2020 (-24%) et le solde de TVA à fin 2019. Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 6,7% pour s'établir à 53,2 MMAD en lien notamment avec l'amortissement.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 35,9 MMAD en 2020, soulignant une hausse de 58,3% suite aux investissements informatiques réalisés durant l'exercice.

Evolution des actifs divers entre 2020 et 2021

A fin 2021, les autres actifs baissent de près de 55,7% pour s'établir à 103,5 MMAD en 2021 contre 233,7 MMAD en 2020 en raison de :

- ✓ La baisse du crédit de TVA qui s'établit à 88 MMAD et conjuguée à la diminution de la TVA récupérable. Ces deux éléments s'expliquent par l'amointrissement de la production LOA ;
- ✓ Le retrait des acomptes sur impôt sur les résultats 40% expliquée par la baisse du résultat de 2020.

Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 7,1% pour s'établir à 49,4 MMAD en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2021.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 50,8 MMAD en 2021, soulignant une hausse de 41,3% suite aux investissements en logiciels informatiques effectuées en 2021.

**VII.3.3.3. Endettement**

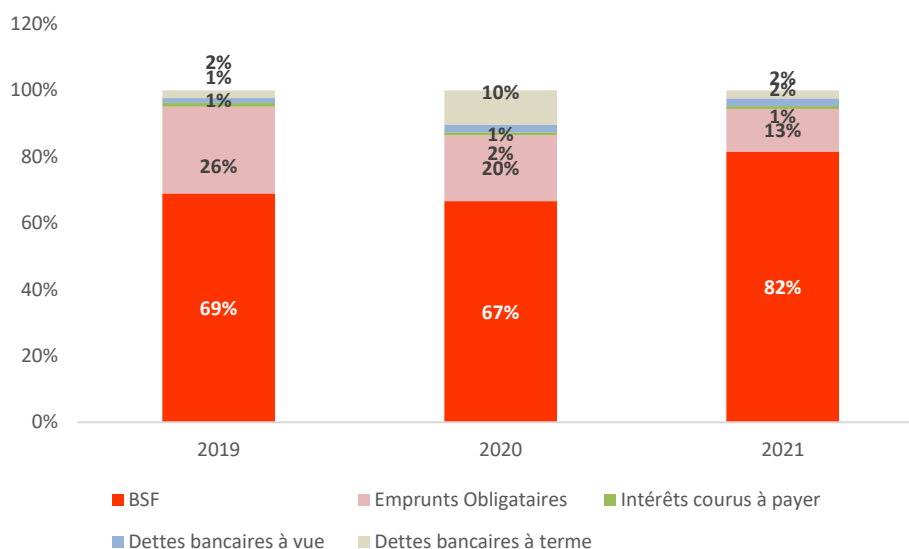
L'évolution de l'endettement d'EQDOM entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

(En KMAD)	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés</b>	<b>215 776</b>	<b>719 971</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>273 674</b>	<b>-62,0%</b>
• A vue	80 426	133 563	66,1%	132 742	-0,6%
• A terme	135 350	586 408	>100%	140 932	-76,0%
<b>Titres de créance émis</b>	<b>5 521 550</b>	<b>4 965 632</b>	<b>-10,1%</b>	<b>5 560 276</b>	<b>12,0%</b>
• BSF	3 957 200	3 789 700	-4,2%	4 758 700	25,6%
• Emprunts Obligataires	1 500 000	1 125 000	-25,0%	750 000	-33,3%
• Intérêts courus à payer	64 350	50 933	-20,9%	51 576	1,3%
<b>ENDETEMENT</b>	<b>5 737 326</b>	<b>5 685 603</b>	<b>-0,9%</b>	<b>5 833 950</b>	<b>2,6%</b>

Source : EQDOM

La répartition de l'endettement d'EQDOM sur la période étudiée se présente comme suit :

### Répartition de l'endettement



Source : EQDOM

#### Evolution de l'endettement entre 2019 et 2020

En 2020, l'endettement global affiche une légère baisse de 1% vs l'année dernière pour s'établir à 5 686 MMAD. Et ce, avec une prédominance des titres de créances émis qui représentent 87% de l'endettement global de l'entreprise et qui sont répartis entre le BSF qui représente 67% et l'emprunt obligataire à hauteur de 20%. Les dettes à vue et à terme représentent quant à elles, respectivement, 2% et 10% de l'endettement global de l'entreprise cette année.

Les dettes à terme affichent une augmentation supérieure à 100% expliquée par le remplacement d'une tombée obligataire de 375 MMAD par un crédit spot auprès de la SGMA.

Les dettes à vue en hausse de +66% sont à très courte durée. Elles sont converties chaque semaine en crédit spot pour les remettre à zéro. Au 31/12/2020, le solde affiché ne durera plus d'un jour.

#### Evolution de l'endettement entre 2020 et 2021

A fin 2021, l'endettement de la société EQDOM enregistre une croissance annuelle de 2,6% pour s'établir à 5,8 milliards de dirhams suite à l'accélération du rythme d'émission de titres de créance, à travers les émissions de Bons de Sociétés de Financement de 4,7 Milliards de Dirhams.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 95,3% de l'endettement global de l'entreprise en 2021. Ces derniers sont constitués des encours BSF à hauteur de 82% et de l'emprunt obligataire à hauteur de 13%. Les dettes à vue et à terme représentent quant à elles, respectivement, 2% et 2% de l'endettement global de l'entreprise en 2021.

#### VII.3.3.4. Passifs divers consolidés

L'évolution des passifs divers se présente de la manière suivante sur la période 2019-2021 :

PASSIF (En KMAD)	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Autres passifs	306 002	346 159	13,1%	345 828	-0,1%
Provisions pour risques et charges	30 657	67 654	>100%	106 455	57,4%

Source : EQDOM

Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créiteurs divers ».

#### Evolution des passifs divers entre 2019 et 2020

En 2020, les autres passifs enregistrent une hausse de 13,1% pour se chiffrer à 346,1 MMAD contre 306 MMAD en 2019, qui s'explique essentiellement par :

- ✓ La hausse des dettes envers l'Etat de +50%(+38 MMAD) ;
- ✓ Les comptes de régularisation ont connu une hausse de 23% (+25,5 MMAD).

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de plus de 100% passant ainsi de 30,7 MMAD en 2019 à 67,7 MMAD en 2020, variation due essentiellement à la comptabilisation de : provisions litige (4 MMAD), fraudes auto (4 MMAD), PRG pour risque crédit moratoire Covid (14 MMAD), dotations aux provisions pour risques futurs (6 MMAD), provision du don covid (8 MMAD).

#### Evolution des passifs divers entre 2020 et 2021

En 2021, les autres passifs enregistrent une stabilité pour se chiffrer à 345,8 MMAD contre 346,2 MMAD en 2020, les autres passifs sont composés principalement de :

- ✓ Dettes envers l'état en évolution de +46%, expliquée par la hausse de l'impôt sur les résultats à payer sur le résultat de 2021 et la TVA facturée
- ✓ Dette envers les organismes de prévoyance et les personnels, en stagnation par rapport à 2020
- ✓ Dette envers les fournisseurs en hausse de 25%
- ✓ Divers autres créiteurs et comptes de régularisation en baisse de 35 %

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 57,4% passant ainsi de 67,7 MMAD en 2020 à 106,5 MMAD en 2021, variation due essentiellement par une provision pour risque et charge en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes pour un montant de 45,7 MMAD. Cette provision a été estimée sur la base de travaux réalisés par un cabinet externe dont la mission se poursuit.

### VII.3.3.5. Ressources de financement

Le tableau ci-après présente l'évolution des ressources de financement d'EQDOM entre 2019 et 2021 :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 121 273	1 257 181	12,1%	1 183 196	-5,9%
Résultat net de l'exercice	136 665	35 362	-74,1%	33 291	-5,9%
<b>FONDS PROPRES ET ASSIMILES (1)</b>	<b>1 508 288</b>	<b>1 542 893</b>	<b>2,3%</b>	<b>1 466 837</b>	<b>-4,9%</b>
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	215 776	719 971	>100%	273 674	-62,0%
Titres de créance émis	5 521 550	4 965 632	-10,1%	5 560 276	12,0%
<b>ENDETTEMENT (2)</b>	<b>5 737 326</b>	<b>5 685 603</b>	<b>-0,9%</b>	<b>5 833 950</b>	<b>2,6%</b>
<b>RESSOURCE DE FINANCEMENT (1) + (2)</b>	<b>7 245 614</b>	<b>7 228 496</b>	<b>-0,2%</b>	<b>7 300 787</b>	<b>1,0%</b>

Source : EQDOM

#### Evolution des ressources de financement entre 2019 et 2020

A fin 2020, les ressources de financement ont légèrement baissé de 0,2% pour s'établir à 7,2 milliards de dirhams.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse du résultat net de l'exercice de 74,1% compensée par l'augmentation des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés de plus de 100%.

#### Evolution des ressources de financement entre 2020 et 2021

A fin 2021, les ressources de financement ont légèrement augmenté de 1% pour s'établir à 7,3 milliards de dirhams.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse des titres de créance émis (+12%) compensée par la baisse des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés (-62%).

En 2021, les fonds propres et assimilés ont connu une baisse de 4,9% due essentiellement à la baisse des réserves consolidés et du résultat net.

#### VII.3.3.6. Rentabilité des fonds propres consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Résultat net	136 665	35 362	-74,1%	33 291	-5,9%
Fonds propres moyens <sup>(1)</sup>	1 371 734	1 439 577	4,9%	1 470 538	2,2%
<b>ROE <sup>(2)</sup></b>	<b>10,0%</b>	<b>2,5%</b>	<b>-7,5 pts</b>	<b>2,3%</b>	<b>-0,2 pts</b>

Source : EQDOM

(1) Fonds propres moyens = (Fonds propres N + fonds propres (N-1) - Résultat net (N+ N-1)) / 2

(2) ROE = Résultat net / fonds propres moyens

#### Evolution du ROE entre 2019 et 2020

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2019 et 2020, passant de 10% en 2019 à 2,5% en 2020, expliquée par la baisse du résultat net de 74,1%.

#### Evolution du ROE entre 2020 et 2021

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2020 et 2021, passant de 2,5% en 2020 à 2,3% en 2021, expliquée par la baisse du résultat net de 5,9%.

#### VII.3.3.7. Rentabilité de l'actif consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Résultat net	136 665	35 362	-74,1%	33 291	-5,9%
Actif moyen <sup>(3)</sup>	7 393 374	7 612 291	3,0%	7 735 732	1,6%
<b>ROA <sup>(4)</sup></b>	<b>1,85%</b>	<b>0,46%</b>	<b>-1,4 pts</b>	<b>0,43%</b>	<b>-0,03 pts</b>

Source : EQDOM

(3) Actif moyen = (Actif N + Actif N-1) / 2

(4) ROA = résultat net / actif moyen

#### Evolution du ROA entre 2019 et 2020

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une baisse de 1,4 pts entre 2019 et 2020, expliquée par une baisse du résultat net de 74,1% s'affichant à 35,3 MMAD.

#### Evolution du ROA entre 2020 et 2021

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une baisse de 0,03 pts entre 2020 et 2021, expliquée par une baisse du résultat net de 5,9% s'affichant à 33,3 MMAD.

## VII.3.4. Présentation et analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du tableau de flux de trésorerie consolidés sur la période 2019-2021 :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 379 389	2 112 537	-11,2%	2 067 764	-2,1%
Récupérations sur créances amorties	14 328	11 395	-20,5%	16 241	42,5%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	194	335	72,6%	344	2,8%
Charges d'exploitation bancaire versées	185 218	170 057	-8,2%	154 384	-9,2%
Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0	0%	0	0%
Charges générales d'exploitation versées	235 111	225 525	-4,1%	235 786	4,5%
Impôts sur les résultats versés	91 732	22 333	-75,7%	22 333	0,0%
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>1 881 850</b>	<b>1 706 352</b>	<b>-9,3%</b>	<b>1 671 846</b>	<b>-2,0%</b>
<b>Variation de :</b>			0%		0%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-946	-141 760	<-100%	25 054	>100%
Créances sur la clientèle <sup>11</sup>	-622 407	-129 330	79,2%	-367 903	<-100%
Titres de transaction et de placement	0	0	0%	0	0%
Autres actifs	160 849	104 631	-35,0%	141 456	35,2%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	86 243	122 865	42,5%	34 854	-71,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-484 167	504 195	>100%	-446 297	<-100%
Dépôts de la clientèle	0	0	0%	0	0%
Titres de créance émis	875 585	-555 918	<-100%	594 644	>100%
Autres passifs	-1 764 091	-1 593 332	9,7%	-1 568 028	1,6%
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-1 748 934</b>	<b>-1 688 649</b>	<b>3,4%</b>	<b>-1 586 220</b>	<b>6,1%</b>
<b>III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)</b>	<b>132 916</b>	<b>17 703</b>	<b>-86,7%</b>	<b>85 626</b>	<b>&gt;100%</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	14 548	17 658	21,4%	53 514	>100%
Intérêts perçus	0	0	0%	0	0%
Dividendes perçus	0	0	0%	0	0%
<b>IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-14 548</b>	<b>-17 658</b>	<b>-21,4%</b>	<b>-53 514</b>	<b>&lt;-100%</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0%	0	0%
Emission de dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
Emission d'actions	0	0	0%	0	0%
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0%	0	0%
Intérêts versés	0	0	0%	0	0%
Dividendes versés	130 281	0	-100%	108 566	>100%
<b>V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-130 281</b>	<b>0</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-108 566</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)</b>	<b>-11 913</b>	<b>45</b>	<b>&gt;100%</b>	<b>-76 454</b>	<b>&lt;-100%</b>
<b>VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>12 455</b>	<b>542</b>	<b>-95,6%</b>	<b>587</b>	<b>8,3%</b>
<b>VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice (VI+VII)</b>	<b>542</b>	<b>587</b>	<b>8,3%</b>	<b>-75 867</b>	<b>&lt;-100%</b>

Source : EQDOM

<sup>11</sup> Y compris les immobilisations données en crédit-bail

Evolution de la trésorerie entre 2019 et 2020

A fin 2020, la trésorerie consolidée enregistre une hausse de 8,3% pour s'établir à 587 kMAD contre 542 kMAD en 2019. Cette évolution s'explique par une combinaison des éléments suivants :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 86,7% expliquée par une hausse supérieure à 100% des créances sur les établissements de crédit et assimilés et des dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités financement de 100% expliquée par la non distribution des dividendes ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 21,4% suite à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles de 17 658 kMAD.

Evolution de la trésorerie entre 2020 et 2021

A fin 2021, la trésorerie consolidée enregistre une baisse de -76,5 MMAD pour s'établir à -75,9 MMAD contre 0,6 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique par l'effet compensé de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation expliquée par l'effet combiné d'une diminution des produits d'exploitation bancaire perçus et d'une hausse des titres de créances émis ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités financement expliquée par la distribution de 108,6 MMAD de dividende en 2021 vs. la non-distribution des dividendes en 2020 ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement suite à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 54 MMAD.

**VII.3.5. Analyse des engagements hors bilan consolidés**

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2019	2020	Evol. 20/19	2021	Evol. 21/20
<b>Engagements donnés</b>	<b>44 280</b>	<b>50 408</b>	<b>13,8%</b>	<b>49 872</b>	<b>-1,1%</b>
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	44 280	50 408	13,8%	49 872	-1,1%
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 673 286</b>	<b>2 655 618</b>	<b>-0,7%</b>	<b>2 655 618</b>	<b>0,0%</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 673 286	2 655 618	-0,7%	2 655 618	0,0%
<b>Valeurs et suretés reçues en garantie</b>	<b>65 792</b>	<b>60 114</b>	<b>-8,6%</b>	<b>53 463</b>	<b>-11,1%</b>
Hypothèques	65 792	60 114	-8,6%	53 463	-11,1%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Evolution des engagements hors bilan entre 2019 et 2020

En 2020, les engagements donnés par EQDOM ont augmenté de près de 13,8% par rapport à 2019 pour s'établir à 50,4 MMAD (contre 44,3 MMAD en 2019).

Les engagements reçus par EQDOM ont légèrement baissé de 0,7% par rapport à 2019 pour s'établir à 2 655,6 MMAD.

Les valeurs et suretés reçues en garantie s'élèvent à 60,1 MMAD en 2020 soit une baisse de 8,6% par rapport à 2019.

#### Evolution des engagements hors bilan entre 2020 et 2021

En 2021, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de près de 1,1% par rapport à 2020 pour s'établir à 49,9 MMAD (50,4 MMAD en 2020).

Les engagements reçus par EQDOM n'ont pas changé en 2021.

Les valeurs et suretés reçues en garantie s'élèvent à 53,5 MMAD en 2021 soit une baisse de 11,1% par rapport à 2020.

### VII.3.6. Règles de gestion

#### VII.3.6.1. Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Ratio de solvabilité (consolidé)	17,8%	20,07%	16,7%
Ratio de solvabilité (social)	17,8%	20,07%	16,7%

Source : EQDOM

Ratio de solvabilité = total des fonds propres / total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Note : Le niveau réglementaire minimal fixé par BAM est de 12%.

Le ratio de solvabilité d'EQDOM a atteint 16,7% à la fin de l'exercice 2021 contre 20,07% en 2020 et 17,8% en 2019.

#### VII.3.6.2. Ratio Tier 1

L'évolution du ratio Tier One, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Ratio Tier One (consolidé)	17,7%	19,6%	16,6%
Ratio Tier One (social)	17,7%	19,6%	16,6%

Source : EQDOM

Note : le ratio minimum réglementaire est de 9%

Le ratio Tier One d'EQDOM a atteint 16,6% à la fin de l'exercice 2021 contre 19,6% en 2020 contre 17,7% en 2019.

#### VII.3.6.3. Rapport prudentiel

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 tel que modifiée et complétée, EQDOM s'engage à respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle. Le rapport prudentiel au 31/05/2022, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, s'élève à 43%.

Encours brut financier EQDOM au 31/12/2021 (en MMAD)	10 651
Encours BSF au 31/05/2022 (en MMAD)	4 539
<b>Rapport prudentiel</b>	<b>43%</b>

Source : EQDOM

#### VII.4. Indicateurs financiers au T1 - 2022

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 a été impacté par la vague Omicron et par un marché automobile en retrait.

La production EQDOM à fin mars s'établit à 519 MMAD soit en retrait de -17% vs le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, malgré une hausse de la production du crédit personnel de 13% par rapport au trimestre précédent. La production est globalement impactée par la vague Omicron (agences - clients) de début d'année et par un marché automobile qui affiche un retrait de -6,3% en lien avec la pénurie sur certaines gammes, en particulier sur les premiums, sur lesquels EQDOM se positionne.

Le PNB quant à lui affiche une amélioration de +13% en lien avec la déformation du mix du portefeuille en faveur des produits générateurs d'intérêts et d'un effet taux sur le refinancement.

Données Cumulées - Arrêté provisoire En MMAD	Fin mars		Fin mars 2022 vs Fin mars 2021	
	2021	2022	Mt	%
<b>PRODUCTION NETTE</b>	628	519	-109	-17%
<b>ENCOURS BRUTS</b>	10 527	10 552	25	0%
<b>ENCOURS DE REFINANCEMENT</b>	5 609	5 656	47	1%
<b>PNB</b>	126	142	16	13%

#### VII.5. Indicateurs financiers au T2 - 2022

Après un premier trimestre impacté par la vague Omicron et la pénurie de stock sur l'automobile, le T2 2022 est marqué par une reprise de la production qui affiche une amélioration de 7% par rapport au trimestre précédent.

Le PNB affiche une amélioration de +8% en lien avec des encours clients quasi stables à -1% grâce à une déformation du mix du portefeuille en faveur des produits générateurs d'intérêts et un effet taux sur le refinancement.

Données Cumulées - Arrêté provisoire En MMAD	Fin juin		Fin juin 2022 vs Fin juin 2021	
	2021	2022	Mt	%
<b>PRODUCTION NETTE (Hors Sogeconso)</b>	1 178	1 074	-104	-9%
<b>ENCOURS BRUTS</b>	10 565	10 472	-93	-1%
<b>ENCOURS DE REFINANCEMENT</b>	5 777	5 706	-71	-1%
<b>PNB</b>	283	306	23	8%

## **Partie VIII. Perspectives**

Les années 2022-2025 verront la poursuite de la politique de transformation d'EQDOM autour de 5 axes principaux :

**1. Le déploiement des stratégies de conquête de chacune des Business Lines :**

○ *Crédit personnel :*

- Asseoir sa position de leader sur les financements aux fonctionnaires et poursuivre le renforcement sur le portefeuille clients en prélèvement à la source.
- Développement du portefeuille clients en prélèvement bancaire.
- Asseoir sa position de 1er partenaire des retraités.
- Industrialisation des campagnes de marketing direct et de fidélisation de la base clients.
- Recruter de nouveaux clients et mieux les fidéliser via une meilleure connaissance client.

○ *Automobile :*

- Rééquilibrer l'évolution du mix Automobile en faveur de l'Auto Classique plus rentable à moyen terme.
- Proposer des produits en LOA qui répondent aux besoins des consommateurs tout en assurant la rentabilité de cette activité.
- Renforcer les partenariats existants et signer de nouveaux accords avec les concessionnaires premium et généralistes.
- Développer les financements sur le véhicule d'occasion notamment via la plateforme de vente automobile VIVACAR

**2. Poursuite de la stratégie digitale :**

- Refonte des parcours clients au travers des canaux digitaux
- Objectif de 50% de la production via le canal digital sur le prêt personnel à horizon 2025
- Structuration de la data avec notamment la mise en place d'un Data Lake et de nouvelles capacités de Business Intelligence.

**3. Développer un model de serving d'abord au sein du Groupe puis auprès d'un tiers**

- Dans le cadre d'une synergie Maroc, mettre à disposition de la maison mère une expertise autour du scoring clients (octroi) et du recouvrement
- Mettre à disposition d'un tiers une expertise autour d'un des métiers clés d'Eqdom en marque blanche

**4. Le déploiement de la transformation culturelle d'EQDOM :**

- Lancement d'un programme de transformation culturelle visant à obtenir l'adhésion de tous les collaborateurs au projet de transformation d'entreprise.
- Recrutements et montée en compétence des effectifs et optimisation des organisations dans le cadre de l'industrialisation et automatisation des process
- Programme de mobilité interne pour permettre le développement des collaborateurs tout en optimisant la productivité.
- Poursuite de l'évolution des politiques d'évaluation et de rémunération visant un plus grand adossement à la performance.
- Instauration d'une rémunération variable spécifique aux commerciaux pour les inciter à atteindre les objectifs assignés.

**5. Transformation industrielle**

- Refonte de la chaîne d'octroi de crédit et de l'architecture du Corp Banking System

- Urbanisation du système d'information et refonte des process afin améliorer la qualité client et l'efficacité. »

## **Partie IX. Faits exceptionnels**

En 2021, le contexte de crise a persisté plus qu'anticipé, couplé à l'entrée en vigueur de nouvelles normes de défaut (NDOD) de la BCE, appliquées à Eqdom dès janvier 2021.

Plusieurs chantiers lancés en 2021 ont permis une amélioration progressive de la qualité de la production, les indicateurs risques sont redevenus proches des niveaux avant crise.

Parmi ces chantiers lancés en 2021, la révision et la refonte profonde des scores d'octroi sur les segments en prélèvement bancaire, avec une approche plus segmentée, en parallèle d'analyses Risques et de profiling qui ont permis d'identifier des profils des clients risqués à éviter.

En outre, le Recouvrement s'est montré résilient malgré un contexte tendu (crise sanitaire et tension sur les ressources) grâce à l'activation de plusieurs leviers, notamment : le renfort des effectifs de l'amiable pour un retour au niveau de 2019, les saisies conservatoires immobilières et l'animation rapprochée des cabinets de recouvrement.

La chronique CNR est redevenu globalement encourageante sur le second semestre 2021, corrélée à l'amélioration de la situation économique à partir du T3-2021 et à l'amélioration des performances octroi et recouvrement.

En 2021, EQDOM a constitué une provision supplémentaire pour risque et charge en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes pour un montant de 45,7 MMAD. Cette provision a été estimée sur la base de travaux réalisés par un cabinet externe dont la mission se poursuit.

## **Partie X. Litiges et affaires contentieuses**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun litige ou affaire contentieuse de nature à impacter sensiblement les résultats, la situation financière ou l'activité d'EQDOM n'est à signaler.

## **Partie XI. Facteurs de risque**

EQDOM dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude.

### **XI.1. Risque Client**

La clientèle d'EQDOM est segmentée en trois catégories : Les fonctionnaires et retraités, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

#### **SEGMENT DES CLIENTS CONVENTIONNES**

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à EQDOM. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, EQDOM s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- La société peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi, pour minimiser ce risque, EQDOM ne finance que les demandes de crédits formulées par des employés titulaires et confirmés dans leurs postes de travail.
- Le non reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Ce cas est rare et concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à EQDOM s'exposant à des poursuites judiciaires.

Ce risque est néanmoins atténué par la politique sélective d'EQDOM dans le cadre de l'acceptation des dossiers de crédit.

#### **SEGMENT DES FONCTIONNAIRES ET RETRAITES**

Le risque de licenciement ou de départ d'un fonctionnaire demeure à considérer, même s'il reste relativement faible à comparer par rapport aux exercices 2005 et 2006 ; période qui a été marquée par le départ volontaire d'un grand nombre de fonctionnaires à la retraite anticipée. Aujourd'hui, le départ volontaire à la retraite anticipée est constaté de moins en moins.

#### **SEGMENT DES CLIENTS DIRECTS (NON CONVENTIONNES ET NON FONCTIONNAIRES)**

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire serait insuffisamment provisionné.

Dans ce segment, EQDOM entend se développer de manière plus prudente et raisonnée, dans ce sens, et grâce une stricte sélectivité au moment de l'octroi du crédit (refonte des scores d'octroi et mise en place d'un profiling risques des clients).

## **XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC**

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) est calculé par les autorités monétaires sur la base annuelle du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) de l'année précédente qui est affecté d'un coefficient de marge.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC, notamment grâce au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

## **XI.3. Risque de taux et de liquidité**

A l'instar de tous les établissements financiers, la société EQDOM est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement.

Dans ce contexte, La Société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, EQDOM dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et recourt également à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT).

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par EQDOM et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère SG Maroc.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

## **XI.4. Risque d'exploitation**

EQDOM dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise.

Elle dispose également d'un Plan de Continuité Informatique (PCI) qui consiste en la mise en place d'une plateforme informatique de secours en cas de crise. Ce même plan est adapté aux exigences du plan PCA.

Dans le contexte de la crise covid-19, la cellule de crise EQDOM a été activée le 02-03-2020 donnant lieu au déploiement des actions suivantes :

- Dotation des collaborateurs de PC portables équipés en VPN,
- Adoption du mode de travail (Télétravail) et réaménagement des horaires de travail,
- Prise en charge des frais de dépistage des collaborateurs,
- Renforcement des mesures sanitaires (nettoyage et désinfection des locaux du siège et agences),
- Approvisionnement et distribution des masques et gel hydro alcoolique pour l'ensemble des collaborateurs,
- Mise en place des mesures barrières et de distanciation,
- Sensibilisation des collaborateurs sur le respect des mesures de sécurité (Communiqués de la Direction Générale).

Par ailleurs, le dispositif de PCA a connu certaines évolutions en 2020, notamment sur les aspects suivants :

- Les travaux de la revue documentaire PCA/GC pour l'exercice 2020 ont été réalisés.
- Pour maintenir le dispositif PCA /GC en conditions opérationnelles, un nouveau calendrier des tests a été mis en place.

## **XI.5. Risques opérationnels**

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisés, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

### ➤ Risque de conduite inappropriée ('misconduct')

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'EQDOM, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec notre code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'EQDOM. Nos parties prenantes incluent notamment nos clients, nos employés, les actionnaires, nos fournisseurs et l'environnement.

EQDOM vise les plus hauts standards de qualité de service, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

EQDOM a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

1. Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle ;
2. Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'EQDOM : les Valeurs, le Code de conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs ;

Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus

RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.

### ➤ Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, EQDOM :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'EQDOM en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique
- Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et

acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'EQDOM fait l'objet d'une analyse spécifique.

- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

➤ Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-dessus, EQDOM encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

EQDOM se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles.
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle.

La prévention des risques spécifiques : la lutte contre la fraude par la diffusion de procédures, des actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude. La mise en place d'un comité dédié à la fraude afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs.

L'élaboration d'un plan d'action détaillé a été mis en œuvre et a permis de renforcer le dispositif anti-fraude. Le suivi d'indicateurs tels le taux de fraude évitée par rapport aux subies a démontré l'efficacité du dispositif anti-fraude déployé.

## **XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif**

La société adopte les principes de prudence du groupe auquel elle appartient. Il s'agit notamment de :

- La négociation des emprunts, au fur et à mesure des besoins observés.
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration, par la Direction financière, de reporting mensuels et trimestriels destinés à la Direction Générale de l'entité et à la société mère, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- L'échéancement des éléments du bilan permet de calculer les impasses de liquidité et les Gap de taux par pas de temps ;
- Pour le risque de liquidité, les impasses de liquidité sont associées aux seuils et limites définissant le minimum exigible ;
- La gestion du risque structurel de taux repose notamment sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des éléments du bilan, aux mouvements des taux d'intérêts selon différents scénarios  $\pm 10$  bps et  $\pm 100$  bps. La sensibilité de la VAN doit respecter les seuils et limites notifiés par le groupe ;
- Tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validés par la Direction Générale d'EQDOM et la supervision du groupe.

- L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'action validés ;
- Les seuils et les limites sont suivis par la société mère ;
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF).

### **XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire**

EQDOM est soumise à l'instar des banques et des autres sociétés de financement marocaines, au risque de changement réglementaire (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib en matière de déclassement en défaut, mesures relatives à la protection du consommateur, etc...), toutefois, grâce à un son dispositif de veille, appuyé par les échanges réguliers avec la banque et les différents instances de supervision notamment Groupe, EQDOM est en mesure de faire face à ce type de risque, et arrive ainsi à les éviter ou à limiter leurs impacts.

### **XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires**

S'agissant de l'un des segments les moins risqués en termes d'octroi de crédit, il est observé une relative concentration des crédits dans ce segment chez l'ensemble des acteurs du marché.

Une politique commerciale résolument orientée vers la croissance diversifiée, associé à une maîtrise des risques sur les autres segments, permettront à EQDOM de limiter de manière saine son niveau de concentration dans ce segment tout en développant son mix produit.

### **XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits**

Le risque de remboursement anticipé / rachat de crédits est un risque inhérent à l'activité d'EQDOM et qui fait l'objet d'un suivi particulier, dans ce sens, et afin d'atténuer l'impact dudit remboursement ou rachat, EQDOM a mis en place des dispositions commerciales consistant en un suivi rapproché des demandes de délivrance des notices RPA afin de contrecarrer au maximum les départs.

### **XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique**

Concernant le risque lié à l'environnement et au changement climatique, sur la période de 2021 et S1 2022, EQDOM n'a pas d'offres dédiées. Le groupe travaille sur une déclinaison du cadre ESG qu'EQDOM devra adapter sur les financements spécialisés.

### **XI.11. Risque lié à la pandémie du COVID**

La crise sanitaire que traverse le monde actuellement pourrait continuer à avoir des effets négatifs sur l'activité et le coût du risque d'EQDOM durant l'année 2021.

Face à ce risque, les mesures entreprise par la société s'articulent comme suit :

Depuis l'apparition du premier cas de contamination du virus Covid 19 au Maroc le 02-03-2020, la cellule de crise EQDOM a été activée par le Directeur de Crise afin de mettre en place les actions préventives et de sécurité nécessaires pour protéger les collaborateurs et assurer la continuité d'activité dans les meilleures conditions, notamment :

- Mise en place des mesures sanitaires et d'hygiène (nettoyage et désinfection des locaux siège et agences),
- Approvisionnement et distribution des masques et gel hydro-acholique, pour l'ensemble des collaborateurs,
- Mise en place des mesures barrières et distanciation (installation de plexiglass, marquage au sol, etc.),
- Sensibilisation des collaborateurs sur le respect des mesures de sécurité et de prévention (affichages, communiqués réguliers de la Direction Générale dans ce sens),
- Réorganisation du mode de travail et réaménagement des horaires,
- Prise en compte des mesures Groupe et coordination pays (limitation des déplacements et regroupement),
- Dotation des acteurs PCA de la solution VPN pour assurer la continuité d'activité vitales et critiques.

En plus de mesures citées ci-haut, une série d'actions et recommandations préconisées par les autorités compétentes a été mise en place lors de la phase de déconfinement renforçant ce dispositif visant à lutter contre la propagation du virus COVID-19 dans les lieux de travail (protocole de gestion de risque de contamination).

Les difficultés à exercer le recouvrement pendant le confinement et le gel de l'appareil judiciaire ont cependant impacté le Coût Net du Risque. De même les sorties de moratoire dans un contexte de persistance de la crise sanitaire ont entraîné une dégradation des encours.

EQDOM continue d'adapter son dispositif de gestion des risques en mettant en place une approche prospective sectorielle permettant d'identifier les secteurs en difficultés ou présentant des vulnérabilités. EQDOM accentue également ses efforts sur le recouvrement.

## **Partie XII. Annexes**

## Statuts

[https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_176.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_176.pdf)

## Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/entity/eqdom-80361263>

## Rapport financier annuel

- 2021 : [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_269.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_269.pdf)
- 2020 : [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_245.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_245.pdf)
- 2019 : [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_213.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_213.pdf)

## Communication financière

- 2022 :
  - <https://www.eqdom.ma/>
- 2021 :
  - [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_248.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_248.pdf)
  - [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_252.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_252.pdf)
- 2020 :
  - [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_242.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_242.pdf)
  - [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_243.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_243.pdf)
  - [https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_241.pdf](https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_241.pdf)
- 2019 :
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_209.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_209.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_210.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_210.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_208.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_208.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_207.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_207.pdf)

## Communiqués de presse

- 2021 & 2022 :
  - <https://www.eqdom.ma/>
- 2020 :
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_212.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_212.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_211.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_211.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_220.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_220.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_3\\_218.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_3_218.pdf)
  - [https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle\\_3/File\\_227.pdf](https://institutionnel.EQDOM.ma/upload/MoDUle_3/File_227.pdf)